

Etude préalable en vue de la valorisation des pratiques et des productions traditionnelles



RAPPORT

Décembre 2014

**Cette étude a été réalisée par
Hugues JURICIC et Pauline CAMUS du Cabinet POLLEN Conseil
Philippe VILLARD et Caroline Deléglise du Cabinet Philippe VILLARD Consultant**

**Le pilotage pour la Chambre d'Agriculture de Martinique
a été assuré par Roselyne JOACHIM, Chef du Service Etude**

*Etude commanditée par la Chambre d'agriculture de Martinique avec les
Crédits du Conseil Interministériel des Outre-Mer gérés par l'ODEADOM*

SOMMAIRE

1	Introduction	4
1.1	Contexte	4
1.2	Cadre de l'étude	10
1.3	Méthodologie	11
2	Description des systèmes agricoles traditionnels	13
2.1	La notion de système agricole traditionnel	13
2.2	ST : Système de culture structuré autour de la production de tubercule	14
2.3	SM : Système de culture structuré autour de la production maraîchère	17
2.4	SF : Système de culture structuré autour de la culture de fleur	18
2.5	SPAM : Système de culture structuré autour de la culture de plantes aromatiques et médicinales	19
2.6	SV : Système de culture structuré autour de la production de verger	20
2.7	SBC : Système de culture structuré autour de la production de banane créole	21
2.8	SE : Système structuré autour de l'élevage	22
3	Analyse des caractéristiques de l'agriculture traditionnelle	24
3.1	Recensement des caractéristiques	24
3.2	Les producteurs	25
3.3	L'exploitation	30
3.4	Les systèmes de cultures et itinéraires techniques	39
3.5	Commercialisation, viabilité et valorisation	58
4	Conclusions et recommandations pour l'agriculture traditionnelle	61
4.1	Les enjeux qui pèsent sur l'agriculture traditionnelle	61
4.2	Les points d'action partagés	62
4.3	Recommandations pour le développement des productions issues des pratiques traditionnelles agricoles en Martinique	63
	Annexe 1 : Lexique technique	68
	Annexe 2 : Glossaire botanique	73
	Annexe 3 : Bibliographie	78
	Annexe 4 : Questionnaire sur les pratiques traditionnelles	79
	Annexe 5 : Liste des agriculteurs rencontrés	83
	Annexe 6 : Présentation groupes focus - 11 et 15 juillet 2014	85
	Annexe 7 : Compte-rendu du groupe focus avec les agriculteurs	87
	Annexe 8 : Compte-rendu du groupe focus avec les conseillers de la Chambre d'agriculture	91
	Annexe 9 : Informations relatives au foncier agricole	93
	Annexe 10 : Caractéristiques des jardins créoles et des jardins contemporains	95
	Annexe 11 : Fiches techniques pour une mise en action des recommandations	96
	Fiche 1 : Proposition de cahier des charges	96
	Fiche 2 : Action collective pour mieux vendre	96
	Fiche 3 : Favoriser l'installation et le maintien, en production issue des pratiques traditionnelles	97
	Fiche 4 : Développer les savoirs et améliorer les pratiques	99

Fiche 5 : Préserver et améliorer le matériel végétal	100
Fiche 6 : Faire reconnaître et soutenir la production traditionnelle vivrière	100
Annexe 12 : Un exemple de cahier des charges de l'Agriculture Traditionnelle	102
1 – Définition de l'agriculture traditionnelle	102
2 – Le producteur et les préalables à L'obtention du label	103
3 – Mode d'organisation	104
4 - Pratiques et techniques de production	105
5 - Modes de commercialisation	111
6 - Points de contrôle	111

TABLES DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Nombre d'hectares en culture vivrière en Martinique	5
Figure 2 : Répartition des cultures principales dans la SAU	6
Figure 3 : Systèmes de culture structurés autour de la production d'ignames	15
Figure 4 : Systèmes de culture structurés autour de la production de dachines	16
Figure 5 : Systèmes de culture structurés autour de la production maraîchère	17
Figure 6 : Maraîchage <i>plein champs</i> , exclu des systèmes traditionnels	18
Figure 7 : Systèmes de culture structurés autour de la culture de fleurs	19
Figure 8 : Systèmes de culture structurés autour de la production de plantes aromatiques et médicinales	20
Figure 9 : Systèmes de culture structurés autour de la production de banane créole	22
Figure 10 : Illustration d'un terrain relativement enclavé et pentu dans la région de Sainte-Marie	33
Figure 11 : Labourage manuel d'une parcelle en <i>jachère</i> avant mise en culture	37
Figure 12 : Recours à de la main d'œuvre extérieure pour un travail manuel sur de la culture de dachine	38
Figure 13 : Petites pépinières mises en place sur l'exploitation	41
Figure 14 : Semis d'ignames et semis de laitue	42
Figure 15 : Technique du <i>marcottage</i> aérien sur arbre fruitier	42
Figure 16 : Association sous forme de bandes : Cives/laitue/cucurbitacée et fraises/chou/patates douces	43
Figure 17 : Association igname/chou dur/culture maraîchère solanacée	44
Figure 18 : Association dachine/haricot dans les mêmes trous et association igname/dachine/chou	45
Figure 19- <i>Paillage</i> pratiqué sur les cultures entre les plants d'ignames	48
Figure 20 : Fumier en sac importé sur l'exploitation et broyat ligneux	50
Figure 21 : <i>Paillage</i> de l'igname et feuilles en <i>compostage</i> , sur lesquelles pourront être effectuées des replantations	50
Figure 22 : Culture de cucurbitacée pour limiter l'enherbement et exploitation très peu désherbée, même manuellement	52
Figure 23 : Cochon en box et vache au piquet	53
Figure 24 : Mouton en enclos et moutons sous bananier	53
Figure 25 : Elevage avicole intégré	53

1 Introduction

1.1 Contexte

La situation agricole en Martinique

Le recensement agricole de 2010 montre une très forte concentration des exploitations. En 10 ans leur nombre a nettement diminué en passant de 8 039 à 3 307 alors que le nombre d'UTA¹ par exploitation est lui passé de 1,6 à 2,4 et la superficie moyenne de 4 à 7,6 hectares.

La SAU totale de Martinique a tout de même été largement réduite, de 32 000 hectares en 2000 à moins de 25 000 hectares en 2010. A noter qu'en 1973 la SAU était même de 51 000 hectares, ce qui représentait 46% du territoire et qui correspond au taux actuel d'un grand nombre de pays de la Caraïbe.

Les domaines de plus de 20 hectares représentent 3% des exploitations mais près de la moitié de la SAU. On y cultive surtout de la banane-fruit pour l'exportation (44%) et les surfaces toujours en herbe (30%), elles accueillent par ailleurs les « troupeaux industriels d'animaux de rente ». La canne occupe 18% et le maraîchage 2% des surfaces. Ces domaines sont exploités en faire-valoir direct (terres en pleine propriété), dans le cadre d'exploitations familiales ou en sociétés.

Les exploitations intermédiaires constituent, comme leur nom l'indique, des systèmes intermédiaires entre les domaines de plus de 20 hectares et les petites exploitations de polyculture vivrière. Ces exploitations de 5 à 20 hectares représentent 11% des exploitations et 23% de la SAU.

Tableau 1 - Evolution du nombre d'exploitation en fruits et légumes

Fruits et légumes (en nombre d'exploitations)	2000	2010	Evolution du nombre d'exploitations
Ananas	126	46	-64%
Autres fruits	326	440	+35%
TOTAL fruits (hors banane)	450	480	+7%
Tubercules et racines	2601	940	-64%
Légumes frais	2220	1245	-44%
TOTAL légumes	3310	1536	-54%

Source : CEP Agriculture 2012 Ph.Villard Consultant-Pollen Conseil SRISE-DAAF Martinique RA 2000 et 2010

Les petites exploitations de polyculture vivrière sur des SAU individuelles inférieures à 5 ha occupent 30% de la SAU de la Martinique mais 85% des exploitations. Ce dernier chiffre dénote l'importance économique majeure de ces exploitations, notamment en termes d'emplois. Dans cette catégorie, les agriculteurs sont souvent pluriactifs, ce qui impose de considérer la pluriactivité comme une composante à part entière des systèmes agricoles de ce type. Les cultures y sont diverses, mais les cultures de tubercules et maraîchères occupent 36% de la SAU de cette classe. La *jachère* et les terrains enherbés représentent 55% de cette SAU. Les surfaces enherbées sont susceptibles d'accueillir des animaux élevés au piquet. Ces exploitations sont situées principalement dans les mornes, donc en zone de pente.

Par ailleurs, ce sont principalement les petites exploitations qui disparaissent (9 sur 10) : depuis 2000, deux tiers des petites exploitations ont disparu. Sur le tableau 1, il apparaît que les exploitations ayant des cultures de tubercules et racines sont fortement impactées, avec une baisse de 64% du nombre d'exploitations concernées par ces cultures.

¹ Unité de travail annuel

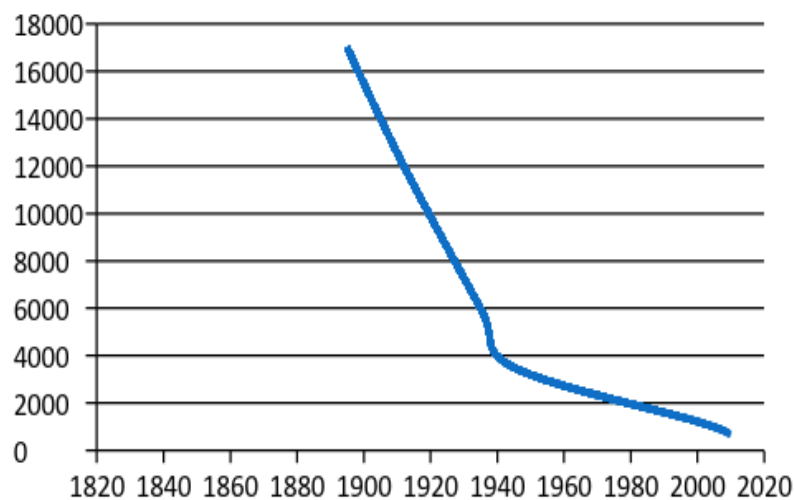
Les productions principales sur le territoire restent la banane, la canne à sucre et le bovin viande (76% de la SAU). Les paysages de champs ouverts occupent la majorité de l'espace dans les zones d'élévation basse et moyenne de l'île majoritairement concernées par des cultures semi-intensives ou conventionnelles de *plein champ*. Ailleurs, c'est un paysage bocager, constitué de très petites parcelles, encloses par des haies ou des cordons d'arbres fruitiers. Ce *bocage* qui était le domaine du *jardin créole* est aujourd'hui celui de la polyculture vivrière (cf. Historique des *jardins* créoles). Les productions de plantes à racines et tubercules sont aussi largement impactées par la diminution de la SAU (Tableau 2). Leur surface a été divisée par 3 en 20 ans (Figure 1). La production de légumes frais devance celle des plantes à racines et tubercules depuis 1989.

Tableau 2 - Evolution des surfaces et nombre d'exploitations en fruits et légumes

Fruits et légumes (en superficie cultivée)	2000 (en ha)	2010 (en ha)	Evolution de la SAU
Ananas	510	92	-82%
Autres fruits	533	861	+62%
TOTAL fruits	1043	953	-9%
Tubercules et racines	1222	662	-46%
Légumes frais	1839	1940	+5%
TOTAL légumes	3062	2602	-15%
TOTAL	4105	3555	-13%

Source : CEP Agriculture 2012 Philippe Villard Consultant- SRISE-DAAF Martinique RA 2000 et 2010

Figure 1 : Nombre d'hectares en culture vivrière en Martinique



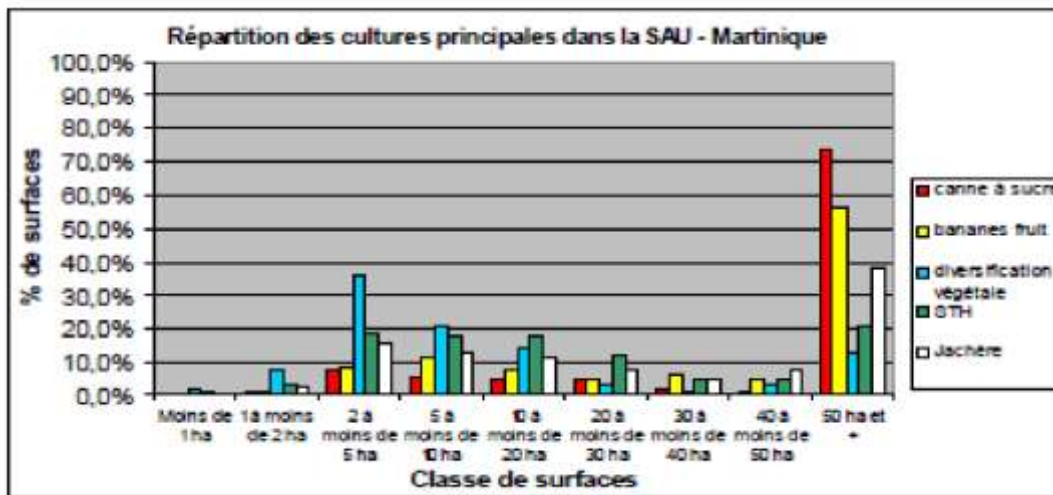
Source : traitement Philippe Villard Consultant à partir des recensements agricoles

Les *cultures vivrières* associées à l'élevage traditionnel n'ont de cesse de se replier depuis la fin du 19^{ème} siècle. Plusieurs raisons sont avancées par les spécialistes² : la minimisation du rôle de cette agriculture qui tient tant à l'évolution des goûts et des pratiques culinaires, aux préférences de consommation mais aussi à l'amélioration du niveau de vie, à l'urbanisation, à l'accès aux produits importés vendus moins chers et à l'évolution des structures agricoles.

2 *Agriculture biologique* en Martinique, ouvrage collectif Pascal Saffache, dont chapitre 5 « systèmes de production agrobiologique, bases d'élaboration et perspectives de mise en place », 2005

Cependant, dans la figure 2, il apparaît qu'en 2010, les cultures en *diversification* végétale restent l'orientation principale, devant les cultures de canne et de banane, pour des surfaces inférieures à 20 hectares.

Figure 2 : Répartition des cultures principales dans la SAU



Source : Typologie des exploitations agricoles, DAAF 2012

Les productions de *diversification* végétale occupent actuellement 11% de la SAU. Les exploitations ne sont pas spécialisées et développent 3 à 4 productions différentes ; les systèmes en *polyculture-élevage* sont également très présents. La vente directe et la vente sur les marchés ou les bords de route sont très présentes.

Le marché des produits agricoles

Les productions légumières locales sont touchées par une conjoncture peu favorable et la production mise sur le marché est particulièrement fluctuante. Les organisations de producteurs rencontrent des difficultés pour organiser et planifier la production du fait notamment des aléas météorologiques fréquents.

Les producteurs locaux doivent faire face à une concurrence importante de produits agricoles importés, notamment au travers de la grande distribution, mais pas uniquement. Pourtant les Martiniquais apprécient les produits originaires de l'île. Les *cultures vivrières* sont associées à l'alimentation traditionnelle porteuse de l'identité alimentaire et des traditions.

La demande est forte pour les fruits et les légumes locaux, comme pour les produits de l'élevage du pays. La viande locale est vendue plus cher que les produits importés mais les Martiniquais l'apprécient. Toutefois, les faibles volumes commercialisés indiquent qu'il pourrait s'agir d'une consommation festive, de volume limité ; la consommation quotidienne, qui représente l'essentiel des volumes étant guidée par le critère de prix.

Sur l'ensemble des productions, les circuits courts sont relativement bien développés sur le territoire de la Martinique puisque 71% des exploitants agricoles pratiquent le circuit court et 53% en font même plus de la moitié de leur chiffre d'affaires.

Historique de l'agriculture et des jardins créoles

Le *bocage* agricole martiniquais, qui se distingue des zones de cultures planes et dégagées en *plein champs*, s'est dessiné avec la distribution de petites parcelles aux anciens esclaves au moment de leur libération, en 1848. Cela a conduit à la constitution d'un mode d'exploitation de petites parcelles : le *jardin créole*, en pleine propriété, sous le statut du *fermage* ou du *colonat* partiaire

qui a prévalu jusqu'en 2011. La loi de janvier 2011 a mis définitivement fin au *colonat* partiaire dans les DOM (il était supprimé en métropole depuis 2006). Ce dernier a été remplacé obligatoirement par le statut du *fermage*. Mais si, sur l'île de la Réunion, les 2/3 des terres en *colonat* ont été mises à ferme ; on ne sait pas ce qu'il est advenu des 4% de la SAU toujours sous *colonat* en 2000 en Martinique (RA 2000), soit environ 1000 hectares.

Les origines du *jardin* créole remontent, selon V. Huygues Belrose, aux années 1770 et ce type de pratique se serait éteint, toujours selon cet auteur, dans les années 1990, soit après plus de deux siècles de survivance.

Avant la colonisation, les amérindiens pratiquaient la culture sur brûlis (les abattis ou ichalis) de manière itinérante jusqu'à leur extinction. Cette agriculture n'est plus du tout pratiquée en Martinique.

Au 17^{ème} et au 18^{ème} siècle, les Habitations étaient soit des sucreries, soit des caféières soit des vivrières et, autour des parcelles de monoculture, on trouvait des *jardins* de case (*jardin* Kaz ou *jardin* Kay) minuscules autour de la case plutôt l'affaire des femmes et un *jardin* commun ou « *vivres* communs » que les esclaves devaient cultiver pour fournir des *vivres* à la communauté. Mais ni l'un ni l'autre ne peut être considéré, selon l'auteur, comme l'ancêtre des *jardins* créoles. Au début du 18^{ème} siècle, l'agriculture est le moteur de l'économie. Des parcelles de 25 à 26 hectares sont attribuées à des colons et sont plantées en indigotiers, tabac, cacaoyers (1,1 millions de plants) et caféiers (14 millions de plants). Ces quatre cultures sont les quatre premières cultures traditionnelles de l'île dans le cadre d'une agriculture non itinérante.

Il faut attendre les années 1770 à partir desquelles on ajouta aux *vivres* communs des *jardins* agrandis attribués à chaque esclave auxquels on a donné le nom de « *vivres* particuliers » ou « *jardins* à nègres » ou « *jardins* particuliers » ou encore enfin « Petite Guinée ». Il n'était pas possible de cultiver entre les cabanes serrées du hameau servile organisé en camp ou rue ; les *jardins* furent ainsi déplacés à côté des pièces de *vivres* communs, aux lisières de l'habitation ou sur une parcelle spéciale avec des superficies minimum de 300 à 600 m²³. Les esclaves ont ainsi reconstitué des *jardins* individuels ou familiaux. La législation avait contraint tous les esclaves d'atelier (des champs, des parcelles de monoculture de l'Habitation) à se faire jardiniers ; certains continuant à relever de la distribution de *vivres* communs. Sur les habitations sucrières en particuliers, la production des *jardins* commença à apporter non seulement les suppléments aux *vivres* de distribution prescrits par l'administration, mais bien souvent la totalité de l'alimentation des esclaves. La pratique du samedi libre se généralisa avec pour objectif la production de nourriture par les esclaves. Les maîtres obligèrent d'abord les esclaves hommes à travailler aux *vivres* communs, ce qui leur apprit les techniques agricoles. Ensuite, ils prirent l'habitude d'acheter à leurs esclaves l'excédent de production de leurs *jardins* particuliers pour compléter les *vivres* communs de distribution et s'ils ne le faisaient pas, de laisser les esclaves le vendre au marché du dimanche.

L'attribution aux esclaves de *jardins* particuliers agrandis est institutionnalisée par l'ordonnance du 15 octobre 1786, qui stipule « qu'il fut distribué à chaque nègre ou négresse une petite portion de l'habitation pour être par eux cultivée à leur profit sans que les *vivres* recueillis dans ce *jardin* pussent entrer en compensation de ce qui était dû à chacun pour sa nourriture » (dans les *Vivres* communs).

Selon l'auteur, « Le *jardin* particulier est plus varié que la place à *vivres* communs ou que les *jardins* de case, plus varié encore que l'ichali ou « jardin caraïbe » avec lequel certains ont voulu le confondre, plus diversifié que le loutan (africain) et plus riche surtout que le « plantage » des

³ François-Haugrin A., 1984, L'économie agricole de la Martinique : ses structures et ses problèmes entre 1845 et 1885, Paris, Université de Paris I.

premiers colons ». Le *jardin* particulier offre le désordre des lougans d'Afrique, désordre qu'ignorait le *jardin* de case de l'engagé et que rejetaient les places à vivre. Le *jardin* particulier agrandi confirme la destruction du cadre social de l'agriculture vivrière africaine : déjà la majorité des « esclaves de terre » était féminine, les femmes seules cultivaient pendant le samedi nègre ; désormais la femme prend possession du *jardin* de case et du *jardin* agrandi, en tout cas elle contrôle sa gestion. Les hommes en groupe défrichent, nettoient, préparent le sol, mais c'est la femme esclave qui plante, sarcle et récolte. C'est aussi elle qui, désormais porte la vente au marché et cela lui donne une indépendance qui peut aller jusqu'au rachat de sa liberté. « C'est le ***jardin particulier agrandi qui est l'ancêtre le plus direct de ce que l'on appelle aujourd'hui jardin créole***, tant par ses façons culturelles et sa composition floristique que par sa symbolique culturelle sociale et même politique ».

Le *jardin* particulier apparaît comme une sorte de *tenure*, une parcelle dont la propriété demeure au propriétaire foncier et dont il n'a que la jouissance alors que les engagés du 17^{ème} siècle sortaient de leur servitude temporaire et devenaient petits « habitants » libres en obtenant une censive (parcelle concédée par le propriétaire foncier contre divers droits). Les parcelles concédées aux esclaves ne pouvaient devenir au mieux que des *tenures* : le maître d'habitation en conservait la propriété et l'esclave n'en avait que l'usage.

L'occupation des *mornes* et des lisières de la forêt par des *jardins*, des « *dégras* » ou des « habitués » est occasionnellement le fait de marrons (esclaves qui s'étaient enfuis) ; elle est plus durablement le fait des libres de savane (personne que, pendant l'esclavage, l'on voulait rendre libre, mais qui, pour ne pas payer de taxe à l'Administration, n'était pas déclarée comme affranchie, à qui on octroyait la jouissance d'une terre même en limite extrême du domaine du maître d'habitation, sans pour autant qu'il n'en ait la propriété) et des mulâtres officiellement libérés par actes d'affranchissement et pouvant posséder des biens, mais aussi de tous les déserteurs blancs (marins et soldats).

Avec la loi Mackau du 18 juillet 1845, l'esclave accède à la propriété ; il peut légalement laisser une hérédité et une succession ; il peut avec le pécule racheter sa liberté et acheter une terre. La loi lui donne alors le droit de propriété et le moyen d'y accéder mais pas la propriété du bout de terre qu'il regardait comme lui appartenant : son *jardin* particulier et sa case non attenante.

Avec la loi d'émancipation de 1848 et la fin de l'esclavage, dans les contrats d'association passés entre le propriétaire de l'habitation et les nouveaux libres qui veulent se maintenir sur l'habitation, un article prévoit la conservation de la case et du *jardin*. Mais chaque fois qu'un accord entre le propriétaire légal et son occupant émancipé ne peut être conclu, l'homme libre doit déguerpir. Des hommes ont revendiqué la propriété pleine et entière de la case et du *jardin*. Dans les régions du Centre et du Sud, les esclaves libérés ne trouvent pas le moyen de se rendre acquéreur d'un lopin de terre soit par manque de pécule soit par faute de terrains à vendre. Des révoltes surviennent en 1848 et en 1870. Les révoltés ne réclamaient que le droit à une micropropriété (la case et le *jardin* que les esclaves occupaient sur les habitations).

Le développement des *cultures vivrières* a coïncidé avec le développement du nombre des affranchissements pendant la Révolution, l'Empire et la Restauration et, après l'abolition de l'esclavage, le nombre des petites exploitations vivrières a été multiplié par huit jusqu'en 1888 date de stabilisation.

Les plantations cannières se développent surtout dans le nord-Atlantique et le nord-Caraïbe. Jusqu'en 1850, l'alcool de canne (tafia) ne jouait qu'un rôle secondaire. Ce sont 564 sucreries qui jalonnent l'île en 1863. L'industrie du rhum s'est développée après le phylloxéra dans les vignobles français et surtout les trois crises de surproduction sucrière de 1884 à 1902. Au recensement agricole de 1935, 18 000 hectares étaient plantés en canne.

De 1946 à 2000, de nouvelles cultures d'exportations prennent de l'ampleur, la banane et l'ananas.

Pour plusieurs raisons liées à la départementalisation, à l'augmentation du niveau de vie et des salaires, la plupart des distilleries ferment. La culture de la canne est remplacée par celle de la banane. En 10 ans (1950 à 1960), la superficie en banane passe de 3 500 à 8 000 hectares (11 200 hectares aujourd'hui en progression par rapport à 2000 et 1989). A partir de 1960, l'emploi d'engrais et d'intrants chimiques devient important.

Une loi du 6 août 1961 va tenter de mettre en place en Martinique une réforme foncière. Les conditions de la réforme sont propices avec la crise de la canne et la fermeture de plusieurs usines. De nombreux propriétaires sont prêts à vendre leurs terres et les pouvoirs publics veulent multiplier les exploitations familiales et limiter la grande propriété. Pour permettre aux familles rurales de pouvoir accéder à la propriété foncière, La SATEC⁴ est introduite en Martinique en 1957 sous le nom de CREDITAG. Son rôle consiste dans un premier temps à diffuser l'assistance technique puis être un instrument de crédit pour ceux qui ne peuvent accéder aux formes traditionnelles de crédit. La SATEC sera alors désignée pour mener à bien la réforme foncière de Martinique.

Le terme de réforme agraire recouvre en fait le lotissement de terres agricoles issues d'habitations et de terres non exploitées - 2 000 hectares en tout - et leur vente à des exploitants contre 20% en apport personnel et le reste sous forme de prêts du Crédit Agricole. Seuls ceux qui ont les moyens financiers peuvent donc accéder à la propriété. La SATEC va ainsi créer de petites exploitations agricoles orientées vers la culture de la canne et de la banane. De 1960 à fin 1967, La SATEC a ainsi lotis près de 2 000 hectares de terres issues d'anciennes Habitations réparties en près de 500 lots⁵ (certaines sources avancent le nombre de 3 000 hectares). La priorité est donnée aux ouvriers ayant travaillé sur les domaines agricoles, ceux au chômage, les petits cultivateurs des *mornes* ainsi qu'aux ouvriers agricoles des centres urbains (Lamentin, Ducos) en sous-emploi. L'attributaire ne peut ni morceler, ni mettre en location ou en *colonat* pendant 15 ans et il s'engage à cultiver son lot en *faire-valoir* direct.

La SATEC avait envisagé d'accorder aux attributaires un lot composé de deux parcelles : une sur les *mornes* où l'on pouvait pratiquer d'autres cultures que canne et banane et une dans la plaine exclusivement plantée en canne. Cette dernière devait être en *indivision* sous forme de coopérative. Mais cette solution est refusée. Et finalement, il est proposé aux attributaires d'échanger tout ou partie des terres à acquérir en plaine contre des terres dans les *mornes*. La SICCAP (Société d'Intérêt Collectif Agricole d'Accession à la Propriété) mise en place par la SATEC adopte ce principe en juillet 1966.

En 1968, la SATEC est remplacée par la SAFER. Elle devait continuer l'action entreprise. De 1968 à 1972, elle réussit à acquérir à l'amiable (pas encore de préemption) 1 200 ha de terrains et à les rétrocéder. Mais devant l'incapacité des exploitants à rembourser leurs prêts, l'action de la SAFER est stoppée de 1972 à 1978. De 1968 à 2000, la SAFER aura réussi à acquérir 1 600 hectares de terrains et à en rétrocéder 1 800 (la SAFER avait un petit capital foncier de départ). Elle a ainsi permis à environ 100 jeunes agriculteurs de s'installer. Mais l'ensemble des agriculteurs attendaient beaucoup d'une véritable réforme foncière qui n'a pu se faire par manque de moyens financiers des exploitants pour acquérir les terres, manque d'implication de l'Etat et d'autre part par la non-application en Martinique du principe de récupération des terres inexploitées codifiées depuis la loi de 1983 dans le Code Rural⁶.

En 2001, l'île fait face à la première crise en lien avec le développement de cultures intensives et

⁴ Société d'Assistance Technique et de Coopération.

⁵ « La gestion du foncier dans le cadre d'une démarche de développement durable de l'espace martiniquais », Thèse 2011 d'Arlette Constant-Pujar et « l'Habitation/plantation, héritages et mutations », Maurice Burac et Danielle Begot, 2011.

⁶ Voir les démêlés juridique sur le domaine de Providence au Morne Rouge de 1983 à 2000 où de jeunes agriculteurs, après avoir obtenu un Brevet Agricole et n'ayant pas de terres, sont venus exploités sans droit les terres d'une habitation. Certaines familles installées là depuis 20 ans exploitent toujours les terres agricoles).

notamment de la banane avec la pollution à la *chlordécone*. L'impact sur la santé et l'exploitation des terres agricoles est important. Le développement d'une *agriculture biologique* ou encore de l'agroécologie est alors facilité et une certaine remise en cause des systèmes de productions en monoculture émerge. Les systèmes de cultures plus traditionnels semblent répondre à de nombreux enjeux de société et environnementaux.

1.2 Cadre de l'étude

Outre l'épisode *chlordécone* qui a particulièrement marqué l'agriculture antillaise, la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires devient un enjeu majeur, de plus en plus partagé, ne serait-ce que pour répondre aux attentes du programme Eco-phyto 2018. Plus globalement, les pratiques agricoles économes en intrants, le maintien de la biodiversité, les systèmes agricoles à plus forte valeur ajoutée et la commercialisation de proximité ancrée au territoire font l'objet d'une attention croissante, pour des raisons environnementales mais également sociales.

En Martinique, les systèmes de culture traditionnels qui répondent à ces enjeux gagnent à être mieux valorisés mais également mieux décrits pour faciliter leur accompagnement. En effet, ces systèmes tendent à diminuer au profit d'une agriculture plus intensive, largement développée sur le reste du territoire français alors même que les préoccupations environnementales et sociales se développent.

Les aides, notamment de l'Europe, ne prennent que trop peu en considération ces systèmes traditionnels. Au vu de la conjoncture favorable à la prise en compte de ces systèmes de cultures traditionnels, et du fait notamment de la construction de la nouvelle programmation du FEADER, il semble pertinent d'avancer sur le sujet. Leur description, leur référencement et la retranscription de ces systèmes au travers d'un cahier des charges constitueraient un premier cadre et cela pourrait permettre aux agriculteurs concernés de se regrouper, de s'organiser et éventuellement d'être mieux intégrés aux dispositifs d'aides (européennes notamment). Il serait intéressant d'étudier les opportunités qui s'offrent au travers des Mesures Agro-environnementales (MAE) et des Groupements d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE) à titre d'exemple. Les aides POSEI sont mobilisables mais plus particulièrement au travers d'aides à la commercialisation gérés par les organisations de producteurs. La question de l'évolution de ce cadre d'intervention du POSEI reste entière.

Les hypothèses précédentes sont une préoccupation pour la Chambre d'Agriculture qui s'intéresse à cette agriculture marginalisée et qui souhaite disposer d'outils pour mieux l'apprécier et la développer. Une meilleure connaissance de cette agriculture traditionnelle est le premier objectif de cette étude dont elle assure la maîtrise d'œuvre.

Elle le fait au travers du Contrat d'Objectifs de la Chambre d'agriculture de la Martinique, mesure du Conseil interministériel de l'Outre-Mer (CIOM), qui est le cadre de la conduite d'études complémentaires :

- Etude préalable en vue du développement de circuits courts et de proximité de commercialisation ;
- Evaluation des potentialités des unités de productions agricoles en *diversification* ;
- Etude préalable en vue de la valorisation des pratiques et des productions traditionnelles ;
- Etude préalable à la mise en valeur des Zones Agricoles Protégées ;
- Etude de faisabilité préalable à la mise en place d'une structure fédératrice pour la promotion de l'ensemble des productions agricoles de *diversification*.

L'étude sur les pratiques traditionnelles a pour objectifs :

- d'identifier et caractériser les pratiques traditionnelles en culture et élevage en Martinique ;

- de proposer un cahier des charges relatif à ces modes de production qui permette d'en ouvrir l'accès aux dispositifs réglementaires d'aide.
- d'identifier et formaliser les différents moyens (techniques, organisationnels, commerciaux et financiers) permettant de promouvoir une agriculture durable mobilisant ces pratiques à l'avenir par une juste valorisation de la production qui en est issue.

1.3 Méthodologie

Une première phase d'étude bibliographique a permis de replacer l'étude dans son contexte, tant sur les aspects historiques que culturels de la Martinique. Les études et travaux effectués par des structures tierces ont pu être analysés et servir par la suite dans l'analyse des systèmes mais elles ont également été utiles durant la phase d'entretiens pour faciliter les échanges avec les agriculteurs rencontrés.

Une liste d'agriculteurs pouvant correspondre aux critères de l'agriculture traditionnelle a été fournie par la Chambre d'agriculture. Dans le cahier des charges, il était prévu des entretiens qualitatifs auprès d'une trentaine d'exploitations. Parmi la liste des agriculteurs mise à disposition par la Chambre d'agriculture, 33 agriculteurs ont pu être rencontrés sur leur exploitation (la liste figure en annexe 2), faire l'objet d'un entretien approfondi et d'une visite d'exploitation. Ces agriculteurs ont été rencontrés le 14 et 16 avril et du 12 mai au 28 mai 2014 :

- 7 au Sud : 3 au Vauclin, 1 au François, 2 à Ducos, 1 à St-Esprit
- 22 au Nord-Atlantique : 10 à Sainte-Marie (3 Morne-des-Esses, 3 Pérou, 3 Bezaudin, 1 Reculée), 2 à Trinité, 4 au Lorrain, 1 à Basse-Pointe, 1 à Macouba, 1 à Grand-Rivière, 1 au Gros-Morne et 2 à Ajoupa-Bouillon
- 4 au Nord-Centre et Nord-Caraïbe : 2 au Morne-Rouge, 1 à Bellefontaine (Verrier) et 1 à Fort-de-France (Balata)

Par ailleurs, 27 autres personnes ont été contactées sans qu'il ne soit possible de les rencontrer (numéro de téléphone erroné, indisponibilité, problème de santé ou encore rendez-vous annulés), ce qui porte à 60 le nombre de personnes contactées pour l'étude.

Le choix de l'échantillon a permis d'orienter l'étude vers un groupe d'agriculteurs « traditionnels » particulier puisqu'il ne s'agissait que d'agriculteurs professionnels affiliés à l'AMEXA. Le champ de cette étude porte donc sur ces agriculteurs et exclut de facto des producteurs en activité plus informelle, des producteurs à la retraite ainsi que des « agriculteurs » inscrits dans des systèmes du type jardin Bôkay, exclusivement liés à l'autoconsommation. Par ailleurs les *systèmes agricoles non intégrés*, ne correspondant donc pas à ce que nous définissons comme agriculture traditionnelle, sont exclus du champ de l'étude.

Le questionnaire, en 70 questions, porte sur les aspects suivants (le détail figure en Annexe 1) :

- **Profil de l'exploitation et de l'enquêté** : activité principale ou non, main d'œuvre mobilisée sur l'exploitation (familiale et/ou extérieure), surface, nombre de parcelles, dispersion à travers le territoire, investissements effectués sur l'exploitation, mécanisation, activité associée, succession assurée ou non, formation de l'exploitant, histoire de l'exploitant, ...
- **Caractéristiques agronomiques** : itinéraires techniques, productions cultivées sur l'exploitation (racines, fruits, produits maraîchers, plantes aromatiques, médicinales et protectrices, plantes ornementales, ...), rendement, gestion de l'espace et *association de cultures*, *rotation*, *jachère*, méthode de plantation, *irrigation*, association maraîchage/élevage, *lutte* phytosanitaire, pratiques de désherbage, fertilisation/*compostage*, état sanitaire des cultures et du cheptel, méthode de récolte, ...
- **Valorisation économique** : circuit de distribution, adhésion ou non à un groupement de

producteurs, transformation associée, revenu émanant de l'exploitation agricole, part de la production autoconsommée, ...

- **Contexte culturel** : représentation cognitive du jardin créole, questions ouvertes sur le passé du producteur, la raison de ses choix, historique de la démarche, inscription dans un réseau pour les échanges informels sur les pratiques, pratiques traditionnelles perçues ou non comme étant innovantes dans le contexte martiniquais, ...

Les enquêteurs, après avoir pris rendez-vous avec les producteurs concernés, se sont rendus sur chacune des exploitations de manière individuelle. Le questionnaire a permis d'amorcer la discussion et de cadrer l'échange. Cependant, le contenu de la discussion a été largement enrichi lors de la visite de l'exploitation. Des prises de vue ont été effectuées.

A la suite de chacun des entretiens, un compte rendu a été rédigé. Puis une grille d'analyse par item a permis de rassembler l'ensemble des données au sein d'un seul et même document et de faciliter ainsi l'analyse. Le travail d'analyse a permis de faire ressortir une description des systèmes des cultures (chapitre 2) ainsi que les caractéristiques des pratiques agricoles traditionnelles (chapitre 3).

Dans un second temps, le 11 et le 15 juillet 2014, des groupes focus ont été organisés, un premier avec les conseillers de la Chambre d'agriculture et un second avec les agriculteurs rencontrés lors de l'étude. Ces deux rencontres ont permis à la fois de s'assurer que les caractéristiques définies dans le cadre de l'étude sur l'agriculture traditionnelle étaient bien partagées à la fois par les techniciens et les agriculteurs et d'autre part d'étayer les premières pistes de valorisation et points d'actions pour l'accompagnement de ces systèmes (chapitre 4). Les comptes rendus de ces journées ainsi que le power point élaboré sont présentés en annexes 3, 4 et 5.

2 Description des systèmes agricoles traditionnels

2.1 La notion de système agricole traditionnel

L'agriculture traditionnelle serait l'héritière du jardin créole, notion bien connue en Martinique bien que galvaudée, mais elle s'en démarque. En effet, le jardin créole devait permettre, comme il a été montré au chapitre 1, l'autosubsistance de la famille, seul le surplus étant vendu, alors qu'en 2014 ces systèmes ont évolué vers des exploitations agricoles en tant qu'entités économiques viables, mais dont les pratiques agricoles sont issues du jardin créole. Les agriculteurs actuels en agriculture traditionnelle, qui est un sous-ensemble de l'agriculture de *diversification* (hors canne et banane d'export), ont créé leur propre système en passant du système vivrier familial au vivrier professionnel. Bien souvent leurs parents étaient ouvriers agricoles dans la banane ou la canne ou cultivaient ces deux productions, et avaient en sus un jardin créole dont ils tiraient des *cultures vivrières* essentiellement pour leurs besoins propres. Pour connaître l'historique des pratiques traditionnelles, voire des productions traditionnelles, il convient de se référer à l'historique des jardins créoles (chapitre 1).

Il est extrêmement difficile de chiffrer les agriculteurs concernés par cette agriculture dite traditionnelle. Au dernier recensement agricole de 2010, 3307 exploitations agricoles martiniquaises étaient recensées et l'étude sur les petits agriculteurs de la DAAF met en lumière que 750 exploitations seraient non professionnelles (les non assujettis et les non « assujettissables » à l'AMEXA), toutes productions confondues. Élément plus intéressant pour essayer de comptabiliser les exploitations en agriculture traditionnelle, 662 hectares sont cultivés en tubercules (sur 25 000 hectares de SAU en Martinique) dans 940 exploitations - soit $\frac{1}{4}$ des exploitations existantes. Ce nombre comprend des agriculteurs professionnels ou non mais faisant à priori partie de l'agriculture traditionnelle (sauf à considérer que des exploitations cultivant des tubercules n'en fassent pas partie). Ces chiffres, bien que restant une porte d'entrée intéressante à une étude statistique plus poussée, si tant est qu'elle soit réalisable (on ne peut pas définir l'agriculture professionnelle par la seule entrée des cultures cultivées ou des superficies exploitées), ne permettent pas de quantifier le champ de l'étude parmi l'agriculture martiniquaise.

Les producteurs, tout en suivant des pratiques traditionnelles, ont pu développer des systèmes de culture bien différents et viables. Il s'agit bien de systèmes de cultures intégrés dans leur *écosystème*. Du modèle le plus classique structuré autour de la production de tubercules (igname, dachine ou manioc), se sont développés des modèles structurés autour du maraîchage, de la production de plantes aromatiques et médicinales, de fleurs, d'arbres fruitiers, de bananes créoles ou encore de l'élevage.

Ce sont donc différents systèmes de productions qui constituent le cœur de l'agriculture traditionnelle. Il est nécessaire à présent de décrire les différents systèmes de culture de cette agriculture dite traditionnelle. Il s'agit d'une description théorique. Une exploitation agricole peut être constituée de plusieurs systèmes de culture, d'importance variable. D'autre part, un système de culture peut éventuellement se situer à l'interface entre différents systèmes théoriques. Chaque exploitation est unique et de nombreux facteurs externes liés à l'histoire du producteur, au foncier et aux stratégies individuelles, peuvent entraîner des variations mineures avec les différents systèmes décrits.

2.2 ST : Système de culture structuré autour de la production de tubercule

Au sein du Système Tubercule, se déclinent STI, STD et STM avec respectivement l'igname, la dachine et le manioc en tubercule structurant.

Le système est totalement intégré à son milieu. Les *rotations* sont suffisamment importantes pour limiter un appauvrissement de la terre, et l'enrichir lors de la phase de *jachère* mais sont également menées pour des raisons de *lutte* phytosanitaire.

Les associations de cultures sont nombreuses. L'agriculteur associe la culture du tubercule à une autre culture de manière à rentabiliser l'espace et exploiter au maximum le foncier disponible avec des espèces complémentaires en termes de besoins nutritifs, pour limiter *l'enherbement* et également mettre en place une *lutte* phytosanitaire intégrée.

L'élevage est associé au système de culture et joue un rôle primordial dans *l'amendement* que ce soit par l'intermédiaire de la *jachère* pâturée, par l'utilisation du *fumier* des bêtes en pâturage ou parquées ou de manière plus indirecte et moins intégrée par l'utilisation de *fumier* importé sur l'exploitation. L'élevage joue également un rôle primordial dans la *lutte* contre *l'enherbement*, toujours de manière intégrée sur le système et plus particulièrement sur les *jachères* pâturées sur lesquelles les animaux au piquet (la plupart du temps) permettent le maintien d'un couvert végétal minimal.

Le système de *rotation* permet, une fois la *jachère* terminée (d'une durée de 1 à 3 ans) de remettre en culture les différentes parcelles du système de culture tubercule de manière successive. La terre est parfois labourée mécaniquement alors que certains agriculteurs, de façon plus traditionnelle, continuent à retourner la terre manuellement, que ce soit par choix ou pour répondre à des contraintes de fonciers pentus voire de sol très pauvre.

2.2.1 STI : Système de culture structuré autour de la production d'igname

Les systèmes tubercules ignames se retrouvent souvent sur des terres sur lesquels le même type de pratiques agricoles est mis en place depuis plusieurs générations. Il s'agit d'un foncier relativement enclavé et/ou relativement pentu, sur lequel la culture de *plein champs* n'a jamais été pratiquée. Toutefois, le sol doit être de bonne qualité avec une bonne teneur en humus, ce qui implique de l'entretenir avec les associations de culture ainsi que des apports en matière organique.

La dachine est très souvent associée à la culture de l'igname, en culture dite « intercalaire ». Certaines études ont pu mettre en avant des rendements nettement plus élevés lors de l'association de ces deux cultures tubercules en comparaison au rendement de l'une et de l'autre. Les choux durs, choux « mols » ou encore la culture du giraumon peuvent être pratiqués entre les plants d'ignames. Dans certains systèmes tubercule igname apparaissent également des cultures de solanacées, de cucurbitacées, de plantes condimentaires ou de haricots. Ces cultures secondaires ont la plupart du temps un cycle plus court et peuvent ainsi se succéder.

L'igname est cultivée selon des pratiques ancestrales avec une prise en compte importante de la phase de la lune. Des fosses sont creusées manuellement, la profondeur dépend de la qualité du sol, voire de l'espèce d'igname concernée. La terre issue de ces fosses prend la forme de buttes sur lesquelles sont plantées les ignames.

Au fond de la fosse, un *amendement* est apporté, il s'agit d'un mélange de terre et d'herbe provenant du *sarclage*; *fumier* ou engrais chimiques peuvent être ajoutés. Les engrais peuvent également être apportés en amont et associés à la phase de labour. Lorsque des dachines sont associées en inter-culture à la culture de l'igname, *l'amendement* qui leur est apporté est jugé comme bénéfique pour la culture de l'igname, les racines des ignames pouvant atteindre les fosses de dachines en fin de cycle dans certains cas (rapprochement très important). Les dachines jouent à

minima le rôle de couverture de sol et de culture dessaisonnée par rapport à l'igname (croissance plus rapide).

L'utilisation de produits chimiques phytosanitaires est proscrite et la *lutte* intégrée ou l'utilisation de purin est privilégiée.

Les variétés d'ignames sont souvent mélangées au sein du même système de culture voire au sein de la même parcelle. Les producteurs d'ignames sont attachés au patrimoine génétique de leurs *cultivars*, au fait de préserver des variétés « héritées » des parents, et d'expérimenter de nouvelles variétés.

L'accès à l'eau ne pose pas de problème. La localisation en zone plus ou moins pluvieuse va déterminer le choix des variétés, et dans tous les cas, il sera important d'avoir un sol correctement drainé. Les *billons* sont constitués dans le sens de la pente en zone plus humide pour favoriser l'écoulement, et perpendiculaire dans les zones plus sèches. Un *paillage* peut être pratiqué en complément.

Figure 3 : Systèmes de culture structurés autour de la production d'ignames



Source : Pollen Conseil

Il n'existe pas de voie de commercialisation spécifique, le circuit court est cependant souvent privilégié dans le cas des plus faibles productions mais l'inscription dans un groupement d'agriculteurs ou réseau d'échange n'est pas rare.

Ce système de culture est le système « de base » de l'agriculture traditionnelle, dans les *mornes* du Nord-Atlantique notamment, et plus précisément pour de nombreux agriculteurs de Sainte Marie et des environs (quartiers reculés par rapport à la côte). Cette zone de production aurait à une certaine époque été qualifiée de « moderne », il s'agissait du grenier de la Martinique, et c'est ce système de culture que nous qualifions à présent d'exemplaire en tant que système de culture

traditionnel.

2.2.2 STD : Système de culture structuré autour de la production de dachine

Contrairement au système tubercule igname, le système tubercule dachine peut être pratiqué selon des pratiques traditionnelles en monoculture, bien que la plupart du temps en association à un système de culture maraîchage. Il existe également des systèmes dachine en *association de cultures* (à distinguer des systèmes igname dans lesquels la dachine apparaît également sans être la plante structurante). Les associations sont diverses et peuvent concerner la culture de haricots ou d'autres plantes maraîchères. Dans le cas de monoculture, on constate alors des *rotations* avec une longue *jachère*.

Le dachine demande plus d'eau que l'igname, et aime tout particulièrement les parcelles humides et ombragées. Néanmoins la terre doit être relativement riche.

Figure 4 : Systèmes de culture structurés autour de la production de dachines



Source : Pollen Conseil

2.2.3 STM : Système de culture structuré autour de la production de manioc

Contrairement au système tubercule igname, le système tubercule manioc privilégie une association avec des plantes dites de couverture de type cucurbitacées ou patate douce. Du manioc peut également être planté en bordure de parcelle en association à un autre système de culture.

Une activité de transformation est souvent associée à la production de manioc (en farine) qu'elle soit ou non pratiquée par le producteur lui-même.

2.3 SM : Système de culture structuré autour de la production maraîchère

Les exploitations dites en agriculture traditionnelle composées d'un système de culture maraîchage sont souvent également concernées par un système de culture tubercule. Il semble en effet que les exploitations spécialisées uniquement sur la culture maraîchère s'écartent des systèmes traditionnels. Dès lors qu'il ne s'agit plus de *système intégré*; apparaissent des systèmes de type intensif de *plein champs*, probablement issus des systèmes dits importés et relativement peu intégrés de type banane/canne et étendus à la monoculture du concombre, du melon, ou encore de la patate douce.

Figure 5 : Systèmes de culture structurés autour de la production maraîchère



Source : Pollen Conseil

Les systèmes traditionnels de culture maraîchère sont des systèmes relativement innovants (en comparaison aux systèmes tubercules) au sein desquels sont cultivées des plantes telles que le giraumon, les piments, mais également des cultures que l'on pourrait qualifier d'espèces importées (tomate, persil, céleri, etc.).

Les cultures sont pratiquées en association. La gestion de l'espace diffère selon les stratégies de l'agriculteur : il apparaît aussi bien des parcelles contenant une grande diversité de cultures (jusqu'à une vingtaine) que des micro-parcelles juxtaposées de quelques mètres carrés avec 2 ou 3 plantes différentes, voir une parcelle unique dans certains cas, ou encore une juxtaposition de bandes de cultures différentes. Les associations permettent d'optimiser l'espace en fonction de la

saisonnalité des cultures avec une gestion des cycles échelonnés sur les fonciers modestes.

Les systèmes peuvent se structurer autour d'un nombre limité de cultures sur lesquelles l'agriculteur fait le choix de se spécialiser tandis que d'autres systèmes restent diversifiés à un point où aucune culture principale ne prédomine. Le choix de l'*assolement* dans certains systèmes innovants est lié au marché et à la demande, certaines stratégies pouvant être qualifiées de « coup de poker ». L'*assolement* diffère en fonction des saisons et du lieu de production (la pluviométrie étant un facteur important de prise de décision). Les stratégies sont en permanente évolution et les producteurs testent régulièrement de nouvelles associations voire la culture de nouvelles espèces.

Figure 6 : Maraîchage *plein champs*, exclu des systèmes traditionnels



Source : Pollen Conseil

Le matériel génétique est rarement « hérité des parents » sauf par exemple pour certaines cucurbitacées, tomates, haricots, et à contrario il est fréquent que le producteur teste la production d'espèces très récemment importées et donc innovantes.

Le recours à l'*irrigation* est plus important que dans les systèmes tubercule; le système est alors plus ou moins modernisé (de l'arrosage au seau au système de goutte à goutte).

2.4 SF : Système de culture structuré autour de la culture de fleur

La structuration du système traditionnel fleur se fait autour d'une production horticole intégrée. Il s'agit la plupart du temps d'exploitation avec un foncier de petite taille, d'un ancien jardin créole familial, avec une très grande diversité de plantes à fleurs comprenant des espèces endémiques et d'autres importées, et une adaptation rapide à la demande.

L'association verger/horticulture, intéressante, n'est pas rare. Les arbres fruitiers existaient pour la plupart avant l'exploitation horticole ; ils ont été plantés par les grands-parents ou parents. Aujourd'hui, ils permettent une exploitation de type *agroforesterie*. La partie horticole est en effet d'existence récente, il s'agit d'une innovation pour le producteur.

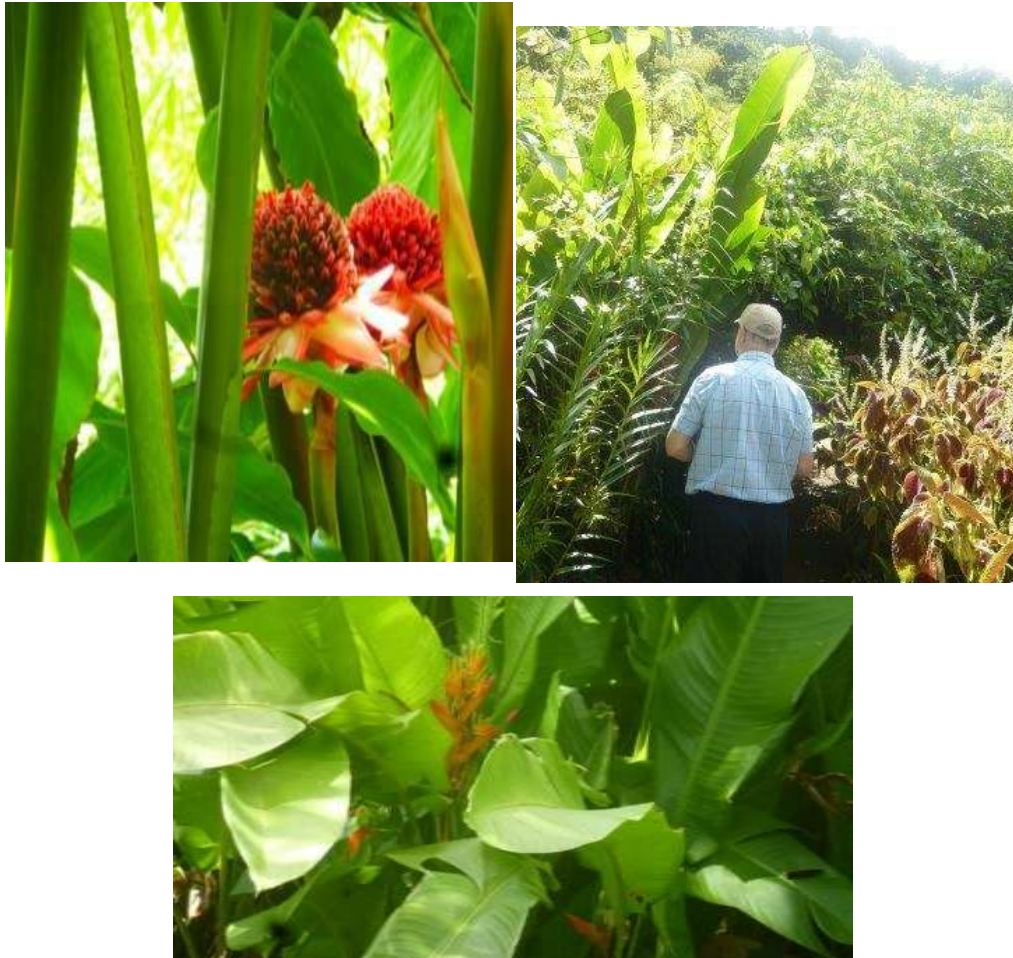
Un enchevêtrement raisonné d'arbres et d'arbustes, notamment fruitiers, apporte de l'ombre aux productions florales ou jouent le rôle de tuteurs (par exemple pour la vanille). Par ailleurs, les feuilles des arbres apportent un *amendement* intéressant pour la production horticole. Aucun désherbant ou produits phytosanitaire chimique n'est utilisé.

Ce système de culture peut être adapté pour un accueil à la ferme du fait de la beauté des lieux et de la très grande variété culturelle (dont des espèces uniques par mutations naturelles d'espèces présentes sur l'exploitation).

La plus grande partie de la production est commercialisée en vente directe et/ou sur des marchés « innovants » comme par exemple en ciblant les hôtels et sites touristiques, fleuristes, ou encore

par la vente directe aux touristes avec compositions d'emballage-avions. La vente à l'export est également possible.

Figure 7 : Systèmes de culture structurés autour de la culture de fleurs



Source : Pollen Conseil

2.5 SPAM : Système de culture structuré autour de la culture de plantes aromatiques et médicinales

Il s'agit d'un système particulièrement innovant puisque les *PAM* ne sont traditionnellement cultivées qu'en très faibles quantités et de manière associée aux *cultures vivrières* et/ou maraîchères. Les plants sont traditionnellement cultivés de manière plus éparse alors que les systèmes traditionnels *PAM* se structurent autour de ces cultures.

Le SPAM peut être associé à un autre système de culture traditionnel sur l'exploitation. Cependant, la stratégie de l'agriculteur est différente de celle des agriculteurs en système tubercule, il s'agit d'un système où l'agriculteur se spécialise sur des cultures non vivrières, de la même manière que sur les cultures florales et avec un système de culture se rapprochant du maraîchage. L'association SPAM et SM n'est pas rare et, dans ce cas, les deux systèmes peuvent se chevaucher sur le même espace.

La différence principale de ce système par rapport aux autres se situe dans la mise sur le marché. En effet le recours à un partenariat avec un client de type pharmacie ou laboratoire de recherche

s'avère nécessaire, à moins de vouloir distiller sur place pour faire de l'huile essentielle.

Figure 8 : Systèmes de culture structurés autour de la production de plantes aromatiques et médicinales



Source : Pollen Conseil

2.6 SV : Système de culture structuré autour de la production de verger

De nombreux systèmes de culture traditionnels en Martinique sont concernés par la présence de fruitiers, la plupart du temps en bordure de parcelle ; les fruits font l'objet d'une cueillette et peuvent soit être autoconsommés soit commercialisés sans pour autant qu'il ne s'agisse d'un système de culture verger. Dans le système de culture verger, sur une ou plusieurs parcelles de l'exploitation, la culture des fruitiers est prédominante.

Des cultures maraîchères, des cultures de fleurs, voire des cultures de tubercules, peuvent être pratiquées en dessous des arbres, parfois de manière plus importante les premières années pendant la croissance des arbres fruitiers.

Le système est un minimum intégré même si, de par la spécificité de la culture de l'arbre fruitier, les *rotations* sont largement limitées. La règle de la *jachère* avec pâturage est dès lors largement limitée et le système de culture nécessite ainsi un *amendement* d'autant plus important en compensation.

Figure 9 : Systèmes de culture structurés autour de la production de verger



Source : Pollen Conseil

Bien que la culture fruitière ait un cycle particulièrement long et qu'il ne soit pas possible comme en maraîchage d'adapter au fur et à mesure l'*assolement* au marché, les systèmes n'en demeurent pas moins innovants. Les agriculteurs peuvent faire le choix de se spécialiser sur certaines productions, toujours en « misant » sur le long terme mais ont une forte tendance à diversifier les espèces pour limiter les risques (et de la même manière que dans les autres systèmes dans le cadre d'une *lutte* phytosanitaire intégrée).

2.7 SBC : Système de culture structuré autour de la production de banane créole

Il s'agit de la culture de banane hors banane export, que ce soit de la banane plantain et/ou de la banane fruit. La banane créole en système traditionnel est cultivée en association avec d'autres espèces.

Les plantes de couvertures de type cucurbitacées sont privilégiées et permettent de limiter l'herbement sous les plants de banane.

Figure 9 : Systèmes de culture structurés autour de la production de banane créole



Source : Pollen Conseil

Une *rotation* est pratiquée avec parfois une phase de *jachère* pâturée. Elle permet comme dans les autres systèmes de limiter l'épuisement du sol mais aussi et surtout de limiter les risques de propagation de maladies sur les plants de bananiers, plus particulièrement vulnérables lorsqu'ils sont cultivés de manière resserrée. Dans ce système, une attention particulière est portée à l'*amendement* organique et à la *lutte* biologique.

2.8 SE : Système structuré autour de l'élevage

Ce système relativement rare mais qui pourrait tout à fait trouver sa place dans les systèmes d'exploitations est traité de manière commune pour les différents élevages (bovin, caprin, ovin, voire porcine, avicole ou encore de lapins de chair) dès lors qu'il s'agit d'un *système intégré*.

Il s'agit d'un système dans lequel la production animale, plus importante ? qu'en système végétal, permet de dégager un revenu suffisant. Il s'agit d'une production de viande (et non laitière en

Martinique). L'activité d'élevage est économiquement viable et n'apparaît pas uniquement pour le maintien d'un *enherbement* minimum et d'un *amendement* organique des terres, bien que ce rôle puisse être conservé et faciliter le fonctionnement d'un système de production végétal complémentaire. Ainsi, le *fumier* est valorisé sur l'exploitation pour la production de produits végétaux.

De manière à ce que l'élevage soit intégré et pour permettre au bétail de se nourrir uniquement du pâturage ou d'aliments provenant de l'exploitation, le système doit être relativement extensif et le foncier important.

Les races sont des races locales, ce qui permet une plus grande résistance tant aux maladies qu'aux conditions *pédoclimatiques*. Pour les bovins, les croisements avec des races françaises allaitantes sont fréquents, surtout dans le nord de l'île.

La commercialisation est plus contraignante que sur des produits végétaux puisque le passage en abattoir est obligatoire. La vente peut se faire sur pied ou la viande peut être vendue après prestation de service de l'abattoir.

3 Analyse des caractéristiques de l'agriculture traditionnelle

3.1 Recensement des caractéristiques

Certaines caractéristiques sont véritablement constitutives de l'agriculture traditionnelle : les *rotations*, les *jachères*, les associations de culture, l'utilisation d'*amendement* organique, l'utilisation limitée de produits chimiques, la *lutte* phytosanitaire intégrée, le désherbage manuel ou mécanique, l'ancrage à la terre, la prise en compte de la lune, le choix des espèces/variétés et *cultivars*, la passion pour le métier d'agriculteur, la restriction sur les intrants, la mécanisation limitée et raisonnée, la main d'œuvre extérieure limitée et réservée aux gros travaux et pointes d'activité ou la pratique du koudmen et enfin la capacité de réactivité et d'adaptabilité.

D'autres sont des caractéristiques qui ne sont pas jugées comme structurantes mais sur lesquelles l'agriculture traditionnelle affiche des points communs d'un système à l'autre : surface minimum d'un hectare pour être viable en mono-activité mais sans limite maximale, difficile accès à la terre, commercialisation favorisant le circuit court, capacité à saisir les opportunités.

Le parallèle avec les caractéristiques du jardin créole et des « jardins contemporains » en Martinique est intéressant et les caractéristiques relativement proches (se référer en annexe à un extrait de l'ouvrage collectif rédigé sous la direction de P. Saffache).

L'agriculture traditionnelle en Martinique est un **système de production viable de diversification** (hors canne et banane d'export), **de polyculture majoritairement vivrière, à destination d'une économie locale**. Au moins un emploi équivalent temps plein et pratiquant l'agriculture à titre principal est présent sur l'exploitation. Il s'agit d'un exploitant à titre professionnel, déclaré à l'AMEXA sans pour autant qu'une activité annexe ou complémentaire soit impossible. Sa famille ou son conjoint peut participer aux travaux mais il reste relativement peu fréquent qu'il s'agisse d'une véritable agriculture familiale dans le sens où les deux conjoints travaillent à temps plein sur l'exploitation. L'exploitant n'est pas nécessairement issu du milieu agricole mais les pratiques sont tout de même souvent héritées de l'environnement proche.

Le besoin en main d'œuvre est important par nature mais très limité dans les faits (de par la taille des exploitations, les moyens financiers et les pratiques culturelles ancestrales), le *Koudmen* organisé est parfois mis en place. **Le recours à la mécanisation est très varié tout en restant limité** : du refus total d'avoir recours à la mécanisation pour des raisons diverses (nature du sol, qualité des cultures, nature des cultures, topographie, accessibilité, coût, main d'œuvre, rendement, rentabilité) au travail de préparation du sol totalement mécanisé (roto-herse et billonneuse) mais avec une caractéristique commune de fort recours au travail manuel (pour planter, sarcler et récolter). Les investissements effectués sur l'exploitation (bâtiment, mécanisation,... autres) restent très faibles voire inexistantes.

Selon les critères spécifiques de l'agriculture tropicale humide, le foncier correspond majoritairement à celui des **petites exploitations** (jusqu'à deux hectares) ou des **exploitations de taille moyenne** (entre 2 et 4 hectares) et exceptionnellement de plus grandes superficies exploitées (de 5 à 20 hectares), avec **tout type de faire-valoir** (pleine propriété, *indivision*, statut du *fermage*, survivance du *colonat* paritaire, occupation gratuite). L'agriculture traditionnelle est présente sur l'ensemble de la Martinique même si des communes ou des microrégions agricoles sont plus concernées que d'autres (autour de Sainte Marie et du Gros Morne dans le nord atlantique ainsi que le triangle constitué par les communes de Ducos, Vauclin, Saint Esprit et Rivière Pilote dans le sud atlantique mais également et à moindre échelle Morne Vert et Fonds Saint Denis dans le nord-Caraïbe).

Les **ateliers d'élevage** font partie intégrante de l'agriculture traditionnelle. Les productions culturales sont très diversifiées avec un système de *rotation* et des associations de cultures

fréquentes. Certaines productions sont en partie autoconsommées et la production de tubercules est une culture vivrière très fréquente. Les besoins en *amendement* importants sont comblés par la pratique de la *jachère* pâturée ou le recours à du *fumier* organique importé sur l'exploitation. Ces agriculteurs montrent une forte volonté de produire de bons produits sains et sans recours aux produits phytosanitaires (ou de façon très raisonnée).

L'agriculture dite traditionnelle est finalement **une création récente**, la génération précédente étant celle des jardins créoles. Elle reste relativement fragile, relativement peu prise en compte dans les différentes instances et avec des moyens financiers limités. Cette agriculture rencontre des facteurs limitants en termes de foncier (accès et accessibilité), de pollution des sols martiniquais, éventuellement de main d'œuvre et de commercialisation.

Les différents éléments constitutifs de l'agriculture traditionnelle sont analysés ci-dessous item par item et à partir des informations recueillies chez les exploitants en agriculture traditionnelle en mai 2014. Les caractéristiques de 31 exploitations sur les 33 visitées, correspondant aux critères de l'agriculture traditionnelle, ont ainsi été déterminées.

3.2 Les producteurs

3.2.1 Identité

Le cas le plus fréquent est un homme seul sur l'exploitation, qu'il ait ou non une femme et des enfants (21/31). On rencontre aussi des femmes travaillant seules (4/31), très peu de cas de fratries (2/31) et d'exploitation familiale où l'homme et la femme dans un même couple travaillent sur l'exploitation (4/31).

L'âge des agriculteurs est assez échelonné, de 35 à 65 ans, avec la moitié des cas entre 40 et 50 ans. Trois ont entre 35 et 40 ans, quatre entre 60 et 65 ans et onze entre 50 et 60 ans.

Plus de la moitié des agriculteurs rencontrés habitent sur les *mornes* du Nord-Atlantique (Sainte-Marie, Gros-Morne, Trinité et Lorrain) et sept habitent dans un triangle situé au sud de l'île et délimité par les villes de Ducos, Vauclin, Saint-Esprit et François. Quatre agriculteurs habitent dans une des trois communes du Nord-Atlantique suivantes : Macouba, Grand-Rivière, Basse-Pointe et Ajoupa-Bouillon et trois dans une des communes du Centre-Nord-Caraïbe : Fort-de-France (Balata), Morne-Rouge et Case-Pilote.

Ainsi, le cas le plus fréquent (sur les 31 agriculteurs) est un homme d'une quarantaine d'année, travaillant seul sur son exploitation située dans les *mornes* du Nord Atlantique.

3.2.2 Activités complémentaires

L'ensemble des agriculteurs rencontrés pratiquent l'agriculture à titre principal. Un seul d'entre eux est en période de transition, il vient de quitter son emploi salarié et monte un dossier *DJA*⁷.

Ils cotisent tous à l'AMEXA⁸ (certains depuis peu alors qu'ils exploitent depuis plus longtemps) et travaillent à temps plein sur l'exploitation (le temps plein pouvant correspondre à une activité comprise entre 5h30 à 12h00 tous les jours).

Les agriculteurs rencontrés n'ont pas d'activités annexes sans lien avec l'agriculture, à l'exception d'un seul agriculteur qui exerce aussi comme paysagiste et loue des gîtes ruraux. Un certain nombre pratique les *koudmen* sur d'autres exploitations un jour par semaine et la vente de leur production au marché un autre jour. Ces deux activités (travaux agricoles d'entraide non rémunérés et vente directe) sont considérées comme faisant partie de l'activité agricole.

Peu d'agriculteurs ont finalement développé des activités complémentaires à l'activité

⁷ Dotation Jeune Agriculteur

⁸ Assurance Maladie des Exploitants Agricoles

agricole (8/31) et (2/31) ont des projets dans ce sens :

- activité de production de charbon ou travaux de jardinage à l'extérieur (2)
- activité d'accueil à la ferme rémunérée (4)
- activité de transformation du manioc (2)
- projets de culture de *PAM* et de transformation en huile essentielle (2)

Les activités de transformation autres que pour une autoconsommation restent rares, exception faite du manioc. Les producteurs dont la culture principale est le manioc transforment sur l'exploitation en farine (avec projet de « Kaz' à manioc » pour pouvoir transformer pour d'autres producteurs) ou font transformer par un meunier.

Des agriculteurs, dans une logique de tirer le maximum de leur exploitation et pour un complément de revenu indispensable, peuvent pratiquer des travaux de jardinage chez des particuliers (tonte, débroussaillage) pour l'un d'entre eux ou faire du charbon sur leur exploitation pour un autre.

D'autres (6/31) développent des activités d'écotourisme ou d'accueil à la ferme. En dehors du militantisme très souvent présent et du désir de transfert de savoir, l'accueil à la ferme apporte un complément de revenu à 4 d'entre eux. Une autre productrice souhaite, si elle arrive à devenir propriétaire de la terre qu'elle exploite, développer un projet d'éco-tourisme.

Certains producteurs peuvent avoir un conjoint, travaillant à l'extérieur ou pas, qui s'investit sur l'exploitation en pratiquant des activités annexes de transformation. C'est le cas d'une femme de producteur, ayant une activité par ailleurs, qui dans le cadre de visites pédagogiques à la ferme, conçoit des supports pédagogiques en lien avec le métier d'agriculteur et propose des repas à la ferme. C'est aussi le cas d'une autre femme, qui en plus de son activité salariée, transforme les produits de l'exploitation pour la fabrication de tartes et de pâtés.

La plupart des agriculteurs (28/31) vivent de leur métier de producteur (plus ou moins bien, l'équivalent d'un SMIC pour la plupart). L'exploitation fait vivre une seule personne généralement ; le conjoint travaille à l'extérieur dans la plupart des cas. A l'exception d'un exploitant qui ne peut plus exploiter que 1.500 m² et qui vit de sa pension d'invalidité, et de deux autres qui, anciens salariés (un d'une exploitation cultivant la banane en liquidation), essaient de développer une activité agricole mais n'en retirent pas encore un salaire et vivent des allocations chômage. Certains reconnaissent que la clé du succès est de ne pas investir et de ne pas avoir d'endettement. C'est en tout cas ce que la majorité des producteurs rencontrés pratiquent.

L'agriculteur « traditionnel » type n'a donc pas d'activité annexe, ni d'activité complémentaire ; si ce n'est l'agrotourisme qui se développe et qui peut constituer un complément de revenu. Travaillant bien souvent seul sur l'exploitation, il n'a pas le temps de développer des activités de transformation.

3.2.3 Histoire de l'agriculteur

La majorité des agriculteurs sont soit issus du milieu paysan (parents exploitants agricoles) soit ont « pratiqué le jardin créole » avec leur père le plus souvent ou leur mère ou leur grand-mère chez qui ils pouvaient être élevés (dans ce cas se disent non issus du milieu agricole). C'est auprès d'eux qu'ils ont appris leur métier.

La moitié des agriculteurs sont issus de parents, de beaux-parents ou grands-parents exploitants agricoles en agriculture traditionnelle (dans 5 cas c'est la mère ou la grand-mère qui était exploitante agricole), c'est-à-dire qu'il s'agissait de leur activité principale et sur une superficie en générale plus importante que dans le jardin créole.

Dans 5 cas, les parents étaient exploitants agricoles mais avec comme culture principale la canne à sucre ou l'ananas en monoculture : 4/31 cultivaient la canne à sucre à livrer à l'usine sucrière et 1/31 l'ananas pour la conserverie de Morne-des-Esses. Dans ces 5 cas, une petite partie seulement

de l'exploitation était cultivée en « jardin créole ». Ces 5/31 sont alors à rapprocher du segment suivant : producteurs issus de parents cultivant un jardin créole.

Sept sont issus de parents ou grands-parents cultivant un jardin créole. On relève le cas d'un agriculteur dont le père était ouvrier agricole et qui a bénéficié de la transmission du savoir par son grand-père, possédant un jardin créole et étant aussi musicien (cultive les Calebasses).

Un seul des agriculteurs n'est pas issu d'une famille d'exploitant agricole ni « pratiquant » le jardin créole et c'est une des plus diplômées avec un BTS agricole et diplômée de l'IHEDREA⁹, venue à la terre par goût personnel. Pour trois des agriculteurs rencontrés, nous ne connaissons pas l'historique.

L'ensemble des agriculteurs sont issus du milieu paysan. La moitié avait des parents ou grands-parents exploitants en agriculture traditionnelle, et près d'une autre moitié disposant d'un jardin créole tout en ayant une autre activité ou une exploitation agricole orientée vers la canne à sucre ou l'ananas. C'est sur ces exploitations en « agriculture traditionnelle » ou dans les jardins créoles que les producteurs actuels ont appris leur métier.

La moitié des agriculteurs ont une formation initiale en agriculture, majoritairement de niveau BPA¹⁰. Il peut s'agir de l'obtention des diplômes suivant : brevet agricole, CAP Agricole, VAE BEP responsable d'exploitation, BTS agricole puis IHEDREA, BPREA, BPA, ingénieur IT.

Douze n'ont pas de formation agricole initiale. Un se dit autodidacte mais a aussi suivi de nombreuses formations à l'étranger et à la Chambre d'agriculture de Martinique en *agrobiologie*. C'est aussi le cas d'un autre qui a visité des exploitations dans la Caraïbe avec des programmes de la Région. Les autres ont appris sur le tas, comme précisé précédemment, avec les parents ou les grands-parents. Ce sont les plus âgés principalement qui n'ont pas de formation agricole initiale (autre que le stage d'installation) bien que nous rencontrons aussi quelques jeunes de moins de quarante ans dans ce cas-là. Certains ont des formations non agricoles (un de boulanger par exemple).

Et pour trois, la formation initiale n'est pas connue (dont une famille haïtienne).

Dix ont exercé un autre métier auparavant. Un a travaillé 17 ans en tant qu'entrepreneur dans le bâtiment, un maçon, un ouvrier agricole en horticulture, un ouvrier agricole dans la banane, un qui a exercé différents métiers, un boulanger, un responsable agricole, un guide dans un jardin botanique et un paysagiste.

Deux sont proches de l'âge de la retraite mais affirment qu'ils continueront de la même manière leur activité une fois l'âge de la retraite atteint.

L'agriculteur type n'a pas forcément une formation initiale en agriculture. Il a appris les pratiques traditionnelles et la culture de produits traditionnels auprès de ses parents et grands-parents. Un agriculteur soulignait qu'il y a 20 ans, dans les années 90, l'installation en « agriculture traditionnelle » n'était pas prise au sérieux par les responsables agricoles.

Le difficile accès à la terre fait que certains se sont tout d'abord orientés vers une autre formation ou même ont exercé précédemment d'autres métiers (pour un tiers d'entre eux). La moitié d'entre eux ont une formation agricole, principalement du type BPA. D'autres bénéficient de formations continues voire de visites d'exploitations dans d'autres pays de la Caraïbe avec des programmes de la Région (projet Interreg Devag). Ceux proches de l'âge de la retraite souhaitent continuer leur activité.

Concernant la transmission de savoir, peu d'agriculteurs ont le temps de former des stagiaires.

Certains ont développé ou participé à l'émergence de marchés de consommateurs à tendance plus ou moins engagée : *Orgapeyi* dans le Sud, le Mana dans le Nord-atlantique, Bokodji à Ducos. Ces

⁹ Institut des Hautes Etudes de Droit Rural et d'Economie Agricole (IHEDREA), Paris

¹⁰ Brevet Professionnel Agricole (BPA)

regroupements peuvent éventuellement leur donner du poids face aux pouvoirs publics et leur permettent de bénéficier d'aides.

3.2.4 Représentation de l'agriculture traditionnelle

Tous les agriculteurs rencontrés sont fiers de pratiquer une agriculture traditionnelle. Ils expriment aussi leurs difficultés :

- d'accès au foncier ou à son aménagement,
- d'indemnisation après des catastrophes naturelles telles que la tempête tropicale Chantal de 2013 (certains non assurés ont tout perdu après Dean en 2007 et ne cultivent plus)
- d'une manière générale de reconnaissance
- de commercialisation avec les difficultés des coopératives locales

Certains se dirigent vers la labellisation en *agriculture biologique* (3/31) ; d'autres la pratiquent mais ne veulent pas de label (cas en particulier d'un agriculteur qui aimerait développer un « marché rasta » sur l'exemple du grand marché agricole itinérant).

Enfin, voici ce que signifie l'agriculture traditionnelle pour les producteurs (retranscription littérale des définitions données par les producteurs enquêtés) :

Des produits locaux de qualité, sains, plus naturels

- Avoir des produits de qualité et une autonomie alimentaire
- Des produits de qualité, une méthode de travail plus propre et saine, une terre de qualité qui constitue un patrimoine à préserver et enrichir, proche du bio sans labellisation
- Produits de qualité, sans produits chimiques
- C'est bien. On produit de belles choses, de vieilles espèces
- Produits variés et endémiques, *agriculture extensive*
- Produits du terroir
- Agriculture traditionnelle, c'est faire une culture naturelle
- Utiliser moins de produit chimique, moins de désherbant, moins de produits phytosanitaires et plus de *fumier*
- Agriculture organisée, raisonnée, sur de petites surfaces (3 hectares) avec une certaine qualité de vie et qui doit répondre aux enjeux suivants : produits sains, livrés régulièrement, à des prix compétitifs, entretien d'un art culinaire
- L'inverse de la culture intensive

Mécanisation absente ou peu présente, peu ou pas d'intrants chimiques

- Peu de mécanisation, beaucoup de *fumure* naturelle, acheter le moins possible d'intrants
- C'est bien mais cela prend du temps, il faut de la patience. Produits chimiques responsables de cancer. Souhaite rester « au naturel »
- On peut être mécanisé pour ne pas avoir à faire le travail pénible du sol mais produire des produits du terroir et *amendement* organique important et planter selon des méthodes traditionnelles
- Pas de mécanisation, tout faire à la main (travailler la terre, planter, entretenir, récolter)
- Travail à la houe, beaucoup d'*amendement* organique, sans traitement

Une dimension patrimoniale

- Héritage des « grandes personnes » (personnes âgées), agriculture qui utilise moins de matériel, moins de produits chimiques, plus de manuel
- Utiliser les méthodes ancestrales mais en tenant compte de son environnement et de la

taille de sa parcelle

- A l'ancienne, sans produits chimiques, naturellement, agriculture normale
- L'agriculture traditionnelle c'est un label, pas de produits chimiques, utilisation de *fumier* et très peu d'engrais, travail à la main
- Proche du jardin créole tout en dégagant un revenu, très diversifié, aspect social des *Koudmen*
- Le jardin créole a évolué : d'une agriculture de subsistance à une agriculture où l'on vend les produits
- C'est ce que faisaient les parents
- Cultiver comme le faisaient ses grands-parents
- Correspond à ce que les gens faisaient. Aujourd'hui se perd

Une forte dimension culturelle et sociale

- Sert le peuple
- Très beau métier mais il faut avoir du courage
- Amour de sa culture. Il faut produire des produits sains pour avoir des clients. Faire des *cultures vivrières* et maraîchères pour donner à manger au peuple
- Jardin de repos et de retrouvaille avec les produits traditionnels et sa culture, jardin de bien-être, donner à manger aux autres
- Répond aux attentes et aux habitudes alimentaires des Martiniquais

Notons l'association qui est faite entre production extensive et agriculture traditionnelle. Elle peut être considérée comme impropre car à l'évidence l'agriculture traditionnelle est intensive en travail (environ 1 *UTA* par hectare) et souvent intensive en production par hectare, grâce notamment aux associations et successions de culture. On peut néanmoins souligner que l'agriculture traditionnelle n'utilise que très peu, voire aucun intrant industriel. C'est donc en comparaison avec l'agriculture conventionnelle utilisant des engrais chimiques et des produits phytosanitaires industriels, dans le but d'augmenter le rendement, que l'on peut qualifier l'agriculture utilisant des pratiques traditionnelles comme moins intensive, voire comme extensive. C'est également parce que l'on n'utilise pas d'intrants industriels, que l'on peut qualifier de « culture naturelle ».

Tous les agriculteurs rencontrés sont fiers de pratiquer une agriculture traditionnelle bien qu'ils soient en manque de reconnaissance. Une des définitions proposée est « utiliser les méthodes ancestrales mais en tenant compte de son environnement et de la taille de sa parcelle ». Certains se sont dirigés vers l'*agriculture biologique*. D'autres disent pratiquer une « agriculture naturelle » mais ne veulent pas de label et de ses contraintes ou ne se reconnaissent pas dans les méthodes culturelles qu'elle prône. Ils ont appris à se « débrouiller » sans beaucoup d'aides extérieures. Mais beaucoup surtout pensent qu'il n'y aura pas de succession possible de ce type d'agriculture pour diverses raisons : main d'œuvre plus difficile à contenter (financièrement), commercialisation plus aléatoire sur les marchés qu'autrefois, vols de légumes et attaque du cheptel par chiens errants, difficiles accès et accessibilité au foncier.

3.3 L'exploitation

3.3.1 Le foncier

a) La *tenure* et l'accès à la terre

Les deux tiers des exploitants disposent de foncier exploitable dans une superficie comprise entre 1 et 4 hectares. Un tiers des exploitants rencontrés ne dispose que de 1 à 2 hectares cultivables et un autre tiers entre 2 et 4 hectares. Ils sont 7 sur les 31 à disposer de plus de 4 hectares. Deux disposent de moins de 1 hectare. Un ne dispose que de 8 000 m², reconnaît que ce n'est pas viable et a un projet de location de 2 hectares à très court terme. Un autre qui n'exploite que 3 000 m², est en recherche de foncier mais à titre gratuit. Les terrains acquis ont une superficie d'au moins 2,5 hectares. Les terrains loués peuvent avoir des superficies plus petites (à partir de 1,1 hectare dans les exploitations visitées).

Nous rencontrons une très grande diversité de régimes juridiques, certains n'offrant aucune sécurité sur la pérennité de l'occupation et pouvant limiter les producteurs dans le choix des cultures et du mode cultural :

- **En pleine propriété (ou assimilé) pour la totalité du foncier**, héritage des parents ou acquisition par le biais de la *SAFER* ou de particuliers ou encore *indivision* « sans problème » avec le droit d'exploiter dans la moitié des exploitations visitées. Dans seulement la moitié des cas, l'occupation du foncier est donc sécurisée. Un cas est en *indivision* et a dû aller en justice pour qu'on lui reconnaisse le droit d'exploiter les terres familiales.
- **En location pour la totalité du foncier (8/31)** de 500 €/hectare pour les plus petites superficies jusqu'à 300 €/hectare pour les plus grandes, avec le statut du *fermage* et location auprès de particuliers, le plus souvent. Un certain nombre de locataires aimeraient acheter le foncier et n'arrivent pas à trouver de vendeurs. Certains ont eu des expériences malheureuses en location avec des propriétaires qui ont repris leurs terrains. Certains n'osent pas planter d'arbres ou s'investir dans des cultures pérennes. Un agriculteur est en location avec un tarif très attractif par le Conservatoire du littoral. Un autre est en location, le propriétaire étant la Région après acquisition des terres par le biais de la *SAFER*, avec un loyer de marché. Un autre encore est sur des terres actuellement louées qui vont être acquises par la *SAFER* pour pouvoir les lui louer à nouveau.
- **En occupation gratuite sur une partie ou la totalité des terres (6/31)** : « terres du gouvernement » attribuées par la commune de Sainte Marie dans deux des cas et anciens *colonats* dans trois cas ou encore mise à disposition provisoire par une commune. Les occupations gratuites dont les statuts sont très variés (héritage historique) sont encore moins sécurisantes que le statut du *fermage* (qui est censé protéger le preneur) mais sont parfois bien perçues, permettant d'exploiter le sol avec ou sans contrepartie en nature (partie de la production) à verser.

Il est à noter que pour quatre des cas d'exploitations bénéficiant de « terres du gouvernement » ou de *colonat*, l'exploitant est obligé de louer ailleurs sur la commune d'autres terres ; les superficies allouées étant trop faibles.

Dans certaines zones de la côte Nord-Atlantique, les occupations gratuites sont le cas le plus fréquent (dans le quartier Pérou à Sainte-Marie, 90% des terres seraient l'héritage du *colonat* avec un foncier appartenant à des propriétaires békés et route du Calvaire à Sainte-Marie, « terres du gouvernement » plantées anciennement en ananas pour la conserverie de Morne-des-Esses. Un agriculteur qui occupait gratuitement un terrain communal depuis 17 ans, qui a été reconnu chlordéconé par un usage antérieur à son occupation, a perdu le droit d'exploiter cette terre et a reçu l'usage d'un terrain communal beaucoup plus petit. Un autre agriculteur

exploite un foncier mixte, partie en pleine propriété et partie en location sous le statut du *fermage*.

Dans la majorité des cas, les exploitants ont hérité de l'usage du foncier de leurs parents (18 sur 31). Dans quatre cas, le foncier a pu être acquis autrement. Dans d'autres enfin, la location du foncier ou la mise à disposition gratuite est plutôt subie (9/31).

Lorsque l'usage du foncier est hérité des parents, les superficies peuvent permettre une exploitation sans recherche d'autres fonciers (2 hectares et plus) pour un tiers d'entre eux mais ce n'était parfois que d'anciens jardins créoles d'environ 1 hectare (8/31) et les agriculteurs peuvent alors être contraints de louer en plus des terres ailleurs. C'est le cas de six exploitants. Les exploitations sont alors morcelées et les parcelles parfois distantes de plusieurs kilomètres.

Dans un grand nombre de cas (12/31), les parents n'avaient qu'un jardin créole en plus de leur métier (ouvrier salarié dans la banane ou la canne ou autre métier). Et l'agriculteur ne pouvant, aujourd'hui, dans une entité professionnelle viable, se contenter de cette superficie réduite, est contraint en plus des anciennes terres familiales d'en louer d'autres dans 6 des cas ou de les « laisser » pour acheter ailleurs plus grand (4 cas) ou encore s'en contenter (2 cas). Un exploitant qui ne dispose actuellement que de 8.000 m² de terrain familial cherche absolument à louer 2 hectares en plus. Un seul exploitant qui dispose d'1 hectare de SAU en pleine propriété, ancien jardin créole de ses parents, dont le père était ouvrier agricole dans la banane et la canne, s'en « contente » et ne dispose pas d'autres terres mais cette superficie lui suffit parce qu'il a une orientation horticole ; un autre n'a la possibilité d'exploiter que 1,1 hectare des terres familiales en *indivision* ; son frère exploitant le reste.

Le problème de *l'indivision* des terres est aussi sous-jacent : un certain nombre d'agriculteurs disent exploiter les terres familiales mais celles-ci peuvent être en indivision et non en pleine propriété. D'autres enfin souffrent d'un manque de terre alors même qu'il existe des terres agricoles familiales mais *l'indivision* et la non-entente entre les indivisaires empêchent l'exploitation par des membres de la famille. Le cas de l'agriculteur qui souffre le plus du manque de terre, n'ayant en occupation gratuite que 1 500 m² de terre communale et 1 500 m² à côté de chez lui en occupation gratuite en échange de la fourniture de légumes, est symptomatique : il dispose lui-même en *indivision* de quelques terres familiales mais ne peut les occuper et les donne à bail car les indivisaires ne s'entendent pas sur la destination des terres.

Peu d'exploitants habitent finalement sur le lieu de leur exploitation (8 sur 31) : élément à rapprocher du fait que ce ne sont pas des exploitations dans lesquelles les deux conjoints travaillent et que l'exploitation est souvent éclatée entre plusieurs sites.

Le foncier d'une exploitation en agriculture traditionnelle résulte donc à part égale :

- soit de l'héritage d'un jardin créole d'une superficie d'environ 1 hectare (en occupation gratuite non « sécurisée » ou en pleine propriété) avec la location ou non de terres ailleurs dans la même commune ou dans une commune limitrophe ;
- soit de l'héritage d'une exploitation agricole déjà constituée par les parents ou grands-parents de 2 à 4 hectares d'un seul tenant en pleine propriété. Et dans ce cas l'exploitation antérieure pouvait déjà être en vivrier ou exploitée en canne à sucre principalement ;
- soit de la location de terres non familiales ou mises à disposition gratuitement.

Le sol des *mornes* du Nord-Atlantique est reconnu comme riche par les exploitants. Il n'était pas cultivé en bananes pour l'exportation et par conséquent non chlordéconé. Les terrains loués aux abords de terres « familiales » étaient soit des terres en friche non exploitées de grosses exploitations de banane soit des espaces boisés soit d'anciennes terres cultivées en ananas. Ces terrains en location souffrent d'enclavement. Certains agriculteurs sont obligés de porter leur production sur la tête ; d'autres parcourent plusieurs kilomètres à pied pour atteindre une parcelle et ce sont des mulets qui portent les cultures ; d'autres ont fait de lourds investissements pour

construire des traces ; d'autres enfin ont acheté en commun un véhicule à n'utiliser que sur les traces difficilement carrossables. L'accessibilité des lieux pose particulièrement problème en saison des pluies. La topographie est souvent très accidentée. Le climat est humide dans le Nord, voire très humide et les fosses d'ignames sont disposées dans le sens de la pente pour permettre un meilleur écoulement de l'eau. L'environnement de ces exploitations est constitué d'autres exploitations agricoles, de jardins créoles ou d'espaces forestiers.

b) L'accessibilité des parcelles cultivées

Sur l'ensemble du territoire étudié, un tiers des exploitants souffre de problèmes importants d'accessibilité à leur terrain, ce qui constitue un facteur limitant de leur activité. Ces exploitations se situent à Sainte-Marie principalement autour de Morne-des-Esses (8 cas) mais aussi à Morne-Rouge et à Grand-Rivière. Le cas de Grand-Rivière est symptomatique d'une agriculture très difficile quant à la situation et la topographie des lieux mais historique et même encouragée maintenant par le Conservatoire du Littoral. L'exploitant en agriculture traditionnelle de Grand-Rivière cultive des terres déjà excentrées par rapport au reste de l'île (Grand-Rivière commune de l'extrême nord-atlantique sans route de contournement pour rejoindre la Côte Caraïbe). Ces terrains sont d'anciens terrains communaux mis à disposition gratuite des habitants du village et cultivés comme jardin créole dans un massif boisé et très difficile d'accès. Ce foncier se situe sur le chemin de randonnée Prêcheur-Grand Rivière et est entretenu par l'ONF et le Conservatoire du Littoral. Cet agriculteur est le seul à essayer de développer à cet endroit une vraie activité agricole sur 2,9 hectares dont 1,5 hectare cultivable. Ancien ouvrier agricole dans la banane, il voulait s'installer en agriculture traditionnelle mais n'avait pas de terres et a demandé à utiliser d'anciennes terres communales exploitées par ses parents. Toutes les occupations étaient anarchiques et le Conservatoire du Littoral y a remis bon ordre en octroyant des droits d'usage en jardin créole à d'anciens bénéficiaires et une superficie plus conséquente à cet agriculteur. Le loyer est symbolique et faible au regard du prix du marché. Le Conservatoire a tout intérêt à ce que les terres soient entretenues. Malgré tout, alors que les terrains sont situés dans l'endroit le plus excentré de Martinique certainement, une partie des terres est polluée par la *chlordécone* (un ancien occupant faisait des bananes à l'export et avait utilisé des produits contenant de la *chlordécone*) et cette partie est maintenue en culture de bananes créoles plantain par l'exploitant actuel.

Les problèmes d'accessibilité correspondent le plus souvent à un difficile accès sur la parcelle en véhicule motorisé et l'obligation de porter sa production sur la tête (contrainte signalée par 5 des 31 exploitants) ou d'utiliser un mulet. Dans 2 de ces cas, les terrains sont loués et les propriétaires ne veulent pas supporter les frais de réalisation de traces. Dans 1 cas, l'agriculteur est propriétaire mais il doit passer sur d'autres terrains ; il ne croit pas au projet en discussion de réalisation de traces par des privés. Un exploitant d'une importante superficie de Morne-des-Esses a réalisé à ses frais une trace d'accès de 1,4 km, ce qui lui a demandé de lourds investissements. Mais les agriculteurs pouvant être désenclavés n'ayant pas eu les moyens ou la volonté de participer financièrement à cette réalisation, se voient refuser l'accès. Pour d'autres, cela engendre des frais (achat de véhicules adaptés) et du temps perdu sur leur activité (temps d'accès). Deux exploitants rencontrés ont acheté en commun avec un troisième un véhicule « bâchée » qui ne sert qu'à circuler sur des traces très difficilement carrossables et qui est garé en permanence lorsque non utilisé au début de cette piste difficile. En saison des pluies, les exploitations sont parfois inaccessibles. Très peu ont les moyens de réaliser à leurs propres frais des routes d'accès. Trois seulement l'ont fait. Dans le cas de la location d'un terrain à Grand-Rivière sur des terres publiques, c'est le Conservatoire du Littoral qui a aménagé des ponts et des marches en bois pour accéder au terrain et au chemin de randonnée.

D'autres agriculteurs, enfin, abandonnent l'exploitation des terrains les plus difficiles au profit

d'autres terrains. C'est le cas, en particulier, d'un exploitant du François qui, ayant hérité des terres fortement pentues de son grand-père sur le Vauclin, les laisse en friche et a acheté, sur une autre commune limitrophe, 1,4 hectare de terrain.

c) La qualité des sols

La nature des sols est bien sûr hétérogène d'une exploitation à l'autre et sur une même exploitation, d'une parcelle à l'autre. Mais les agriculteurs savent adapter l'*assolement* à la nature de leur terrain et même à la pollution éventuelle (pollution au *chlordécone* relevée dans 5 des 31 exploitations). Si l'analyse sur la détermination de pollution au *chlordécone* s'est avérée positive, ils adaptent l'*assolement* à cette pollution et peuvent par exemple produire des bananes plantain ou du maraîchage sur la partie polluée et non des tubercules : cas d'une exploitation à Morne-Rouge tout en maraîchage, cas d'une exploitation au Lorrain en partie en maraîchage et ananas et en partie en tubercules, cas à Grand Rivière sur des terrains communaux où l'usage précédent étant la banane à l'export, le producteur actuel réserve ce lot à la banane plantain. Dans ces trois cas, il s'agit d'un bail des terres auparavant cultivées en bananes. Un agriculteur a des terres en pleine propriété où la *chlordécone* est présente à très faible dose (0,033 mg) ; il continue donc à produire de la dachine. Un agriculteur a dû quitter les terres communales chlordéconées (par pollution due à un autre exploitant, 17 années auparavant avant que lui-même n'exploite en « traditionnel »). Après la découverte de la pollution des sols, la commune en a interdit l'exploitation et l'agriculteur ne dispose plus que de 1 500 m² sur un autre terrain au lieu des 1,2 hectares initiaux.

Figure 10 : Illustration d'un terrain relativement enclavé et pentu dans la région de Sainte-Marie



Source : Pollen Conseil

Dans quatre exploitations « constituées » par les parents ou les grands-parents de 3 à 4 hectares, les terres étaient cultivées antérieurement en canne à sucre livrée aux usines sucrières (Vauclin, Ducos, et Trinité). Dans ces cas, les exploitants actuels en agriculture traditionnelle notent la qualité de la terre autrefois cultivée en canne (reconnue pour être riche).

L'exploitation en agriculture traditionnelle peut connaître des problèmes d'enclavement important. C'est le cas en particulier des agriculteurs de Morne-des-Esses mais aussi de Grand-Rivière ou de Ducos par exemple, là où il n'y avait pas d'agriculture au sens économique du terme mais seulement des jardins créoles. Des investissements conséquents sont nécessaires pour réaliser des

traces d'accès ou même l'accessibilité dans la parcelle. Les propriétaires, exploitants ou non, n'ont bien souvent pas les moyens de les réaliser et il s'ensuit des freins limitant l'activité agricole.

Les agriculteurs adaptent leur *assolement*, *amendement* et mécanisation, à la nature de leurs terrains et aux pollutions éventuelles (au *chlordécone*).

L'historique de l'exploitation agricole d'une terre semble avoir une influence sur sa qualité agronomique. L'ancienne exploitation de canne à sucre de 3 à 4 hectares héritée des parents ou grands-parents semble particulièrement productive ; mais ce n'est pas le cas le plus fréquent des exploitations rencontrées.

3.3.2 Structuration de l'exploitation

a) Orientation principale du système de production

On rencontre de très nombreuses orientations culturelles dans les exploitations. Une même exploitation peut aussi associer différents systèmes cultureux selon la qualité des sols (si terre trop « grasse », argileuse : dachine en monoculture et non plus igname/dachine), selon que la mécanisation soit ou non possible, selon la taille des parcelles, le climat (si trop humide : dachine uniquement et non plus dachine/igname), le choix des méthodes culturelles, ou encore la présence ou non d'animaux sur des *jachères* pâturées.

Le cas le plus fréquent est la culture d'igname avec dachine associée et *jachère* pâturée. Il s'agit du système de base de l'agriculture traditionnelle. Elle a été rencontrée 12 fois dans les *mornes* du Nord-Atlantique mais également 1 fois à Morne-Rouge et au Vauclin. Ce cas concerne ainsi la moitié des exploitants rencontrés. Par ailleurs, 8 agriculteurs cultivent la dachine en monoculture sur l'ensemble de l'exploitation ou sur une partie seulement, 3 cultivent la dachine avec association de maraîchage, 4 cultivent l'igname avec uniquement une association de plantes dites de couvertures, 3 cultivent le manioc avec association plantes de couverture/maraîchage. Certains agriculteurs (5) cultivent de nombreuses espèces à la fois de tubercule et de culture maraîchères, avec un système de rang en association, et beaucoup de *rotation* sans que la *jachère* pâturée soient toujours pratiquée. On retrouve également dans 6 cas des cultures de verger en association avec du maraîchage/des tubercules/des cultures de fleurs, sans *jachère* mais avec un *amendement* important. Par ailleurs dans 9 autres cas, il s'agit d'un « verger » disséminé sur l'ensemble de l'exploitation. Le maraîchage peut également être pratiqué sur une succession de *sillons*/micro-parcelles en monoculture (9 cas sur 31). Trois agriculteurs « exploitent » leur bois par la cueillette de plantes médicinales ou d'ignames plantées dans les bois.

L'exploitation traditionnelle type est concernée par la culture de tubercules avec *rotation* de *jachère* pâturée. On retrouve principalement des exploitations avec une orientation igname/dachine ou dachine/maraîchage ou manioc/plantes de couverture ou ignames/plantes de couverture voire dachine en monoculture (26 sur 31). Des exploitations de vergers, en *agroforesterie*, associent la culture de maraîchage, de tubercule ou de fleurs (6 sur 31). La *jachère* n'est pas toujours pratiquée mais elle est dans ce cas compensée par une forte *rotation* et *association de cultures* (maraîchage avec ou sans tubercules).

Les différents systèmes de cultures font l'objet d'une description dans le chapitre 2.

b) Présence de l'élevage

Des animaux sont présents dans 23/31 des exploitations. L'élevage fait partie de l'agriculture traditionnelle, principalement pour l'apport de *fumure* naturelle ainsi que pour la maîtrise de l'*enherbement* :

- La moitié des agriculteurs (15/31) possèdent des bovins, de 1 à 10 bêtes adultes (vaches allaitantes ou bœufs ou taureaux), au piquet ou à la corde pour apport de *fumure* dans le

cadre de *jachères* pâturées. Ils apportent aussi aux agriculteurs un complément de revenu en plus de la vente de la viande, avec l'octroi de primes à la vache allaitante pour les vaches et génisses ou prime à l'abattage pour les bœufs. Neuf agriculteurs n'ont que des bovins et six possèdent des bovins et d'autres animaux.

- Certains agriculteurs (9/31) possèdent des ovins et/ou caprins (de 1 à 30 bêtes selon les exploitations), qui sont une partie du temps en enclos et une autre en pâturage pour le débroussaillage.

Les animaux en enclos permanent et les animaux servant traditionnellement au transport de la production ne sont présents que chez une minorité d'exploitants :

- porcs dans enclos chez 4/31 des exploitations
- volailles dans poulailler chez 2/31 des exploitations (ainsi qu'un atelier non spécifiquement traditionnel)
- abeilles (apiculture) chez 2/31 des exploitations
- ânes pour agrotourisme ou transport des productions chez 2/31 des exploitations
- chevaux pour agrotourisme chez 1/31 des exploitations

Trois agriculteurs ont des animaux, appartenant à d'autres membres de la famille, au piquet sur leur terrain pour le pâturage de leur *jachère*.

Huit agriculteurs n'ont pas ou plus de bêtes sur l'exploitation. Trois exploitants ont eu des troupeaux d'ovins dévorés par les chiens alors qu'ils trouvaient que c'était la meilleure façon de nettoyer l'herbe sous les arbres. Un n'a plus une superficie lui permettant de garder son troupeau d'ovins. Deux ne veulent pas s'encombrer d'animaux (en cas d'absence) et préfèrent acheter des engrais bio. Parmi ceux possédant un troupeau de caprins, un a fait construire un enclos depuis que son troupeau a été décimé par des chiens errants.

L'atelier élevage type d'une exploitation en agriculture traditionnelle est donc composé d'environ cinq bovins au piquet (vaches allaitantes ou bœufs) pour apport de *fumure* naturelle, vente de la viande en boucherie et éventuellement octroi de primes. Un quart des exploitations accueillent des ovins et/ou des caprins en partie en enclos et en partie en liberté ou au piquet pour débroussaillage et apport de *fumure*. La présence d'autres animaux est anecdotique.

Un quart des exploitations ne possède aucun cheptel mais le regrette pour un certain nombre (problème des chiens errants ou trop faible foncier).

Par contre, tous utilisent de façon très importante la *fumure* naturelle ; s'il n'y a pas d'animaux sur l'exploitation, ils achètent ou peuvent se procurer du *fumier* de poules, de porc ou encore de cheval.

3.3.3 Cultures exclusivement destinées à l'autoconsommation

Il n'y a en général pas de distinction claire pour les cultures entre la partie réservée à l'autoconsommation et la partie destinée à la vente. Même les ateliers de plantes médicinales et aromatiques de petite taille ou des fruits particuliers peuvent faire l'objet de commercialisation.

Aussi, on trouve une grande variété de situations qui correspondent à autant de cas particulier :

- une petite partie plane de quelques rangs est réservée à une « grande personne » de la famille pour qu'elle puisse encore cultiver (plus pour des raisons de bien-être et de nécessité d'une activité physique, l'exploitant pouvant par ailleurs la fournir en légumes)
- certaines cultures faites en petites quantités sont réservées à l'autoconsommation, comme par exemple dans les cas rencontrés suivants :
 - laitue, tomate, patate douce, haricot, Ka'manioc
 - la noix de coco

- les haricots cultivés en association avec l'igname
- les groseilles pays et le Ka'manioc
- les pois d'Angole, la prune de Cythère, la pomme cannelle et le fruit à pain
- la banane légume et les oranges
- la production de ses arbres fruitiers.

Par contre, l'atelier porc est réservé à l'autoconsommation dans tous les cas (fonction aussi de « bas de laine »), pour la cuisine de plat typique des fêtes de Noël en particulier.

Une petite partie de l'ensemble de la production est en général autoconsommée. Les agriculteurs souhaitent également produire tout ce qu'ils consomment et ne pas avoir à acheter certaines productions. Dans une exploitation traditionnelle type, à part le cochon quand il y en a, aucune production n'est réservée exclusivement à l'usage d'autoconsommation.

3.3.4 Mécanisation

On peut distinguer quatre grands types d'exploitations selon que l'agriculteur ne fait pas appel à la mécanisation (14/31), fait appel à la mécanisation pour le travail du sol de façon ponctuelle et dans ce cas avec le recours à un prestataire extérieur (5 cas) ou ne fait appel à la mécanisation que sur une partie de l'exploitation (3 cas) et enfin que son exploitation est mécanisée (9 cas). Un des exploitants, qui produit majoritairement des tubercules dachines/ignames, préfère travailler son sol à la main mais faute de main-d'œuvre, il mécanise les deux-tiers de son exploitation. Deux autres exploitants ne font labourer que la partie banane créole et non les tubercules.

Les outils traditionnels sont la houe, la fourche (dont le trident, la fourche à trois dents), la barre à mine ou le bâton pour planter, le coutelas, la bêche, la binette, le râteau et le « crochet » (la liste n'est pas limitative). A ce matériel peuvent s'ajouter la débroussailleuse, la perche munie d'une scie mécanisée pour les branches, les bois de bambous pour les tuteurs, et un véhicule de type bâchée.

Par ailleurs, dans les outils mécanisés, nous retrouvons le motoculteur, la rotobêche, la motobineuse, la billonneuse, la herse avec tracteur, la roto-herse ou encore la pelle mécanique (plus particulièrement avec prestataire extérieur).

Parmi les 14 exploitants ne faisant pas appel à la mécanisation, deux ont un terrain trop pentu ou trop enclavé, un a une nature de sol qui ne le permet pas (il considère en effet que son sol est trop pauvre pour être mécanisé et que le travail à la main augmente la rentabilité de son sol), un considère que le labour dénature de façon générale le sol et son *écosystème* s'il est fait sur plusieurs dizaines de centimètres et enfin pour trois autres producteurs la mécanisation n'est pas adaptée aux cultures traditionnelles de tubercules (ignames et dachines et en particulier ignames jaunes).

Même ceux qui font appel à la mécanisation l'utilisent de façon raisonnée, avec un usage modéré pour ne pas appauvrir le sol, après une *jachère* pâturée pour la culture de tubercules par exemple, et dans tous les cas ils font appel fortement au travail manuel. La plantation et la récolte se font toujours de façon manuelle.

Les recherches en matière de mécanisation n'étaient pas orientées jusqu'à présent vers la production de tubercules ou en tout cas n'ont pas donné entière satisfaction. Un exploitant avait testé une machine développée par l'INRA pour faire les fosses à igname mais estimait qu'elle ne faisait pas de *billons* assez pointus et n'était adaptée qu'à une seule sorte de variété (igname blanche Alata) et non à toutes celles développées sur son exploitation.

Les agriculteurs rencontrés n'ont pas recours aux CUMA (qui semblent plus spécialisées dans les monocultures). Cependant, un agriculteur échange du matériel avec un voisin.

Figure 11 : Labourage manuel d'une parcelle en *jachère* avant mise en culture



Source : Pollen Conseil

Figure 13 : bâton servant à creuser des trous de plantation et outil traditionnel



Source : Pollen Conseil

Figure 14 : Exploitation traditionnelle mécanisée sur les hauteurs de Bellefontaine



Source : Pollen Conseil

L'agriculture traditionnelle ne peut être définie selon le critère de mécanisation puisque la moitié des exploitants ne font pas appel à la mécanisation et l'autre moitié y font appel à des degrés plus ou moins importants. Élément contradictoire, parmi ceux ne pratiquant pas la mécanisation, la raison la plus généralement avancée est que c'est la nature même des cultures traditionnelles de tubercules qui est mal adaptée à la mécanisation.

Il est aussi intéressant de noter que certains exploitants relèvent qu'ils préfèrent le travail du sol non mécanisé pour la qualité de la production mais, qu'étant la plupart du temps seuls sur l'exploitation, ils y ont recours pour diminuer la charge de travail (plus d'accès comme par le passé à une main d'œuvre importante bon marché). Le recours à la mécanisation est dans tous les cas raisonné.

3.3.5 Main d'œuvre

Dans 6 des 31 exploitations, l'agriculteur travaille seul. Dans 6 des 31 exploitations seulement, l'agriculteur est « associé » avec une autre personne : dans 4 cas, il travaille en couple (avec l'aide occasionnelle des enfants), dans 1 cas avec une personne de la fratrie et dans 1 cas avec ses parents. Dans 3 des 31 des exploitations seulement, il utilise une main d'œuvre salariée. Le faible accès à une main d'œuvre salariée peut s'expliquer par des raisons financières et de taille d'exploitation. Un des agriculteurs emploie une main d'œuvre salariée pour l'équivalent de 3 mois dans l'année. Les deux exploitations avec main d'œuvre salariée permanente sont : une exploitation qui, en dehors de l'activité d'agriculture traditionnelle possède un atelier d'élevage de volailles hors sol, et une exploitation qui est des plus modernes, avec culture de dachine principalement, sur cinq hectares d'un seul tenant. Ces deux dernières exploitations emploient trois salariés chacune.

En fait, dans la moitié des cas (17 sur 31), l'agriculteur se fait aider de façon informelle. Il fait appel à un *koudmen* régulier organisé dans 6 des exploitations. Les *Koudmen* sont organisés entre deux ou trois agriculteurs un jour par semaine de façon régulière à tour de rôle pour tous les travaux agricoles du moment (dont planter). Pour certains, ces *koudmen* fonctionnent depuis au moins une décennie. Dans un cas, une femme exploitante travaillant seule se fait aider par un autre exploitant pour les gros travaux de préparation de sol en échange de la cession des cocos secs de son exploitation. Dans 3 cas, l'exploitant n'hésite pas à faire appel à des services extérieurs ponctuels (pour la réalisation de fosses à igname par exemple ou le travail du sol). Dans 5 cas, il reçoit l'aide plus ou moins occasionnelle d'un membre de la famille (frère, cousin retraité, belle-sœur, concubin, sœur ou père) et dans 2 cas, l'aide d'ami ou de voisin.

Figure 12 : Recours à de la main d'œuvre extérieure pour un travail manuel sur de la culture de dachine



Source : Pollen Conseil

Les *Koudmen* informels, organisés entre exploitants pour six d'entre eux, sont le reflet d'une pratique d'entraide remontant aux pratiques de l'agriculture des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles encore très active dans de nombreuses microrégions (Morne-des-Esses et la commune de Sainte-Marie dans le Nord-Atlantique, le Vauclin au sud ou encore Bellefontaine dans le nord caraïbe). Ces agriculteurs « traditionnels » pratiquent bien souvent les *koudmen* depuis qu'ils sont enfants.

Parfois, les besoins en main d'œuvre ne sont pas couverts et l'agriculteur ne peut y remédier pour des raisons financières ou par manque de main d'œuvre adaptée (4 cas).

L'agriculteur « traditionnel » type est donc un homme travaillant seul sans l'aide d'un autre membre de sa famille, sans association de type GAEC, sans emploi de main d'œuvre salariée mais en se faisant aider soit par un membre de sa famille soit en ayant recours à un *koudmen* organisé avec un ou plusieurs autres agriculteurs (travail chez un agriculteur à tour de rôle à plusieurs). C'est une survivance du passé (organisation des *Lasoté* ou « aller à l'assaut d'une terre ») qui correspond bien aux besoins liés aux pratiques de l'agriculture traditionnelle.

3.4 Les systèmes de cultures et itinéraires techniques

3.4.1 Cultures

Les cultures que l'on retrouve sur les exploitations sont particulièrement diversifiées :

- Tubercules : igname (22 des 31 exploitations), dachine (21), manioc (8), patate douce (12), chou dur/chou caraïbe (9), chou mol (2), topinambour (2), baliri, maranta, pomme de terre

Sur les 31 agriculteurs, seuls 3 ne cultivent pas du tout de tubercules sur leur exploitation.

- Produits maraîchers : piment (15 des 31 exploitations), laitue (7), chou chinois (2), oignon pays/cive (8), tomate (8), navet (10), chou pommé (10), concombre (16), haricot rouge/vert (13), pois (2), betterave, cristophine, maïs (4), giraumon (18), aubergine (4), gombo (5), ananas (5), pastèque (1), carotte (7) céleri (3), poivron, radis (2), radis noir, arachide, amarante/épinard (4), courgette, ail, fraise (2)
- Fleurs : alpinia, balisier, héliconia, rose de porcelaine ou encore orchidées

Un agriculteur cultive une grande diversité de fleurs, au moins deux autres en cultivent sans pour autant que la production soit structurante, un agriculteur qui était spécialisé dans la culture de fleurs en association avec des vergers a préféré mettre fin à sa production horticole face au déclin du marché.

- Plantes aromatiques, médicinales et protectrices : persil (4 des 31 exploitations), basilic (5), thym (3), romarin, origan, véronique, verveine, patchouli, ortosiphon, souci, mélisse, coriandre, menthe, citronnelle, herbe amère

Les PAM se retrouvent généralement en très faibles quantités dans les exploitations.

- Arboriculture/fruitier/arbre à épice : cerise pays (2 des 31 exploitations), cédrat, mandarine (9), orange (7), avocat (9), pomme d'eau (2), mangue (11), sapotille (2) tamarin (2), abricot pays (3), corossol (4), néflier, châtaigne pays (2), citron (11), papaye (5) prune de Cythère (4), fruit à pain (7), goyave (5), icaquier (2), kumquat, grenade (2), pamplemousse(4), pomme cannelle, cachiman (3), caïmite (3), atemoya, ramboutan (3), surette, noix d'arec, thym bois, cola (2), cajou (3) muscade, café (2), cacao (4), cannelle (2), bois bandé, bois d'inde, rocou ou roucou (3), coco (5), arbre à cornichons, aki¹¹, neem, calebassier

Les essences d'arbres hors fruitiers se retrouvent très rarement dans les exploitations traditionnelles et en petite quantité.

Mais également : maracuja (3), pomme liane (3), vanille, curcuma (2), gingembre (6), groseille pays (4), poivre (2)

- La banane créole est cultivée dans au moins 18 des 31 exploitations et la canne dans 5 d'entre elles.

¹¹ Ackee dans les pays anglophones. Nom latin : *blighia sapida*

Le nombre d'exploitations recensées pour chacune des espèces de plantes est sans aucun doute à revoir à la hausse pour chacune des espèces. En effet, il s'agit uniquement des espèces citées par l'agriculteur auxquelles ont été ajoutées certaines aperçues lors de la visite.

Les cultures que l'on retrouve dans les exploitations traditionnelles sont particulièrement diversifiées d'une exploitation à l'autre et au sein même d'une exploitation. La culture des tubercules reste prépondérante et relativement structurante. Les cultures maraîchères sont également très variées et il n'est pas rare de retrouver des espèces dites européennes dans les systèmes de cultures. Les fruitiers quand ils ne structurent pas le système de production restent très fréquemment présents sur l'exploitation de manière éparse ou en bordure de parcelle.

3.4.2 Semences

Les informations recueillies concernant la provenance des semences restent assez limitées. On note cependant que les semences ont des origines diverses. Il peut s'agir de variétés dites « endémiques », présentes sur le terrain depuis longtemps, qui peuvent éventuellement avoir subi des mutations ou de plants dits « des parents » (13 cas sur 31). Ainsi certaines variétés sont assez résistantes puisqu'adaptées aux conditions *pédoclimatiques* locales. Le cas est particulièrement marqué pour les fruitiers. D'autres agriculteurs qui n'ont pas de variétés anciennes, sont partis uniquement de semences du commerce (1 cas minimum).

Certaines variétés sont « maintenues » sur le terrain même si elles sont peu productives ou moins intéressantes d'un point de vue commercial, dans le but uniquement de préserver la diversité (au moins deux agriculteurs).

Les agriculteurs rencontrés montrent souvent un goût prononcé pour tester du nouveau matériel génétique, nouvelles espèces ou nouvelles variétés (au moins 9 cas). Des échanges de plants peuvent être pratiqués. Le matériel génétique circule ainsi relativement facilement.

Lorsqu'il y a culture de dachine, il arrive fréquemment que plusieurs variétés soient mélangées (9 cas): la soufrée, la bariolée, la verte et la violette. Les ignames sont également souvent d'espèces et de variétés différentes sur une même exploitation (14 cas).

Six espèces d'ignames et une quinzaine de variétés ont été citées comme cultivées par les agriculteurs rencontrés¹² :

- Igame cousse-couche (*Dioscorea trifida*), ancienne espèce américaine cultivée déjà par les Caraïbes, toutes les autres espèces ayant été importées d'Afrique ou d'Asie
- Ignames blanches (*Dioscorea alata* L.)
- Var. Belep
- Var. Pacala
- Var. Saint-Vincent (ou Serpent)
- Var. Tahiti
- Var. Pyramide
- Var. Kinabayo
- Var. Télémaque
- Var. de Noël ou Sassa ou Bokodji
- Hybrides de l'INRA : var. Boutou et var. INRA 15
- Ignames jaunes (*Dioscorea cayenensis*)
- Var. Poule

¹² Dans le monde, il existe de très nombreuses espèces d'ignames et plus de 1000 variétés. Pour celles rencontrées, voir chapitre 6 - Glossaire botanique.

- Var. Guinée
- Var. Grosse-Caille
- Ignames portugaises (*Dioscorea rotundata*)
- Ignames douces (*Dioscorea esculenta*)
- Ignames bulbifera (*Dioscorea bulbifera*)
- Var. Coco-bourrique

Les bananiers, lorsqu'ils sont cultivés, sont également souvent représentés par des variétés dites anciennes de type cancabou, macandja, banane plantain, frécinette, figue pomme, ti nain, pistache, rose, créole¹³.

Un agriculteur possède 6 variétés de canne.

Le concombre Malavoi est une ancienne variété, très grosse, que l'on retrouve chez certains producteurs (au moins 3).

La diversité de cultures pratiquée porte aussi sur les fruitiers, où l'agriculteur cherche à maintenir diverses variétés de mangues, d'avocats, d'agrumes ou encore de papayes.

Un coin de parcelle peut être réservé pour former une pépinière de plants notamment pour les diverses variétés de patate douce (jusqu'à 5 différentes), qui sont facilement multipliées par la suite. On note aussi dans certains cas une volonté des agriculteurs de mettre en place sur l'exploitation une petite pépinière plus ou moins structurée pour créer leurs propres plants et notamment pour limiter les coûts (un tiers des exploitations). Parfois les plants sont achetés en pépinière, surtout pour le maraîchage, mais pas nécessairement pour l'ensemble des espèces maraîchères cultivées (5 cas). Certains plants se ressemment seuls sur le terrain d'une année sur l'autre, après être « montés en graine ».

Les ignames sont replantées d'une année sur l'autre (récupération des petits tubercules dans les fosses, utilisation de la tête des ignames récoltées ou ignames invendues) ; certains les mettent à sécher dans de petits bâtiments en bois. Les dachines sont replantés d'une année sur l'autre, il peut cependant arriver que le producteur s'approvisionne en pépinière sur de nouvelles variétés.

Figure 13 : Petites pépinières mises en place sur l'exploitation



Source : Pollen Conseil

¹³ Voir chapitre 6 - Glossaire botanique.

Figure 14 : Semis d'ignames et semis de laitue



Source : Pollen Conseil

Figure 15 : Technique du *marcottage* aérien sur arbre fruitier



Source : Philippe Villard Consultant

Les fruitiers sont parfois obtenus à base de graine (7 cas) ; de greffe (3 cas), de bouture ou de marcotte (2 cas) ou encore achetés sous forme de jeune plant (3 cas). Pour certains, la greffe « dénature » le plant, ils privilégient alors le *marcottage*.

Les semences ont des origines diverses. De nombreuses variétés sont cultivées depuis plusieurs générations. Si la culture est effectuée sur le même terrain ou à proximité, elles peuvent dès lors montrer des qualités intéressantes en termes d'adaptation aux conditions *pédoclimatiques*. Il s'agit également pour un grand nombre de producteurs de préserver une biodiversité qui leur est chère. Par ailleurs les agriculteurs en agriculture traditionnelle montrent fréquemment un fort intérêt pour la diversité des *cultivars* et mêmes des espèces produites, ils peuvent ainsi cultiver des plantes récupérées de diverses manières sans qu'il n'y ait le moindre caractère endémique (au contraire, certains importent des variétés d'origines géographiques diverses).

Les espèces et variétés d'ignames cultivées sont la plupart du temps diversifiées au sein d'une même exploitation (pouvant aller jusqu'à une dizaine de *cultivars*), les dachines et patates douces également. Cela permet à l'agriculteur à la fois de diversifier les dates de récoltes et limiter les risques. Les plantes à racines et tubercules sont multipliées d'une année sur l'autre et l'agriculteur conserve ainsi ses propres semences. Dans le cas des productions maraîchères, les cas de figure sont

différents : De nombreux producteurs s'approvisionnent en plants, ou à minima en graines (NB : la réglementation en vigueur pousse à aller dans ce sens). Ils restent nombreux à produire leurs propres plants dans des pépinières plus ou moins improvisées, pour des raisons financières.

Les fruitiers, possèdent également un caractère « endémique » dans de nombreux cas et dans la mesure où des arbres peuvent être présents sur une exploitation depuis plusieurs décennies. Pour l'obtention de jeunes plants, des graines peuvent être achetées, ou récupérées chez une connaissance ; les greffes ne sont pas rares non plus.

3.4.3 Associations de cultures

Les associations sont nombreuses et prennent différentes formes (association au sein de la même parcelle, juxtaposition de micro-parcelles de quelques mètres carrés pour 4 des 31 agriculteurs (de laitue, de piment, de groseille pays, de patate douce, d'ananas, etc.) ou encore système de bande pour 3 des agriculteurs. Il peut s'agir d'associations de 2 ou 3 espèces et des associations d'une multitude d'espèces de plantes sur une même parcelle. Sur une même exploitation il est fréquent de retrouver à la fois des associations sous la forme de juxtaposition de micro-parcelles (par exemple en maraîchage) et des parcelles avec association rapprochée (tubercule/maraîchage).

On retrouve différents types d'associations : verger/fleur (2 cas), verger/maraîchage (2 cas), verger/tubercule (1 cas), tubercule/tubercule (14 cas), tubercule/maraîchage (13 cas), maraîchage/maraîchage (6 cas), verger/maraîchage/tubercule (1 cas).

Figure 16 : Association sous forme de bandes : Cives/laitue/cucurbitacée et fraises/chou/patates douces



Source : Pollen Conseil

L'association tubercule/tubercule est majoritairement concernée par la production de dachine entre les rangs d'igname (également appelés les « distances »), l'igname constituant la culture structurante. L'association igname/chou dur peut permettre d'apporter un certain ombrage appréciable pour la culture du chou dur. La présence de quelques plants de culture maraîchère (par exemple, giraumon) n'est pas exclue et l'on se rapproche ainsi d'une parcelle du type tubercule/tubercule/maraîchage.

Dans l'association tubercule/maraîchage on retrouve des cucurbitacées, des solanacées, des fabacées ou encore des chénopodes. Le nombre d'espèces maraîchères est alors souvent limité à une ou deux, mais peut différer d'une petite parcelle à l'autre. A titre d'exemple, on peut trouver des associations patate douce/chou ou encore dachine/haricot. Le cycle de culture de l'igname étant plus long que la plupart des cultures maraîchères, il est également possible pour le producteur de modifier les cultures associées à l'igname au sein d'un même cycle (concombre puis navet puis carotte par exemple). Les giraumons associés à la culture de l'igname peuvent être cultivés en culture dérobée et en décalé dans le temps. L'association igname/haricot est rencontrée une fois pour permettre de maximiser l'utilisation des tuteurs. Un agriculteur cultive

dachine et haricot rouge dans les mêmes trous et un autre des ignames et haricots verts dans les mêmes fosses. La dachine, hormis le cas des parcelles où elle est cultivée en inter-rang de l'igname, peut être cultivée en monoculture ou associée à une diversité de plantes maraîchères (de couverture ou non) et même de bananier. L'association dachine/concombre n'est pas rare. La cucurbitacée est installée en inter-rang et couvre le sol pendant la croissance de la dachine. Aux dires des agriculteurs qui la pratiquent, il s'agit à la fois de maîtriser *l'enherbement* de la culture de dachine et de générer une trésorerie avec la récolte du concombre. Ce revenu secondaire a un rôle important : il permet à l'agriculteur de se « rembourser » des dépenses effectuées pour la dachine et ainsi de pouvoir attendre sa récolte et sa vente.

Figure 17 : Association igname/chou dur/culture maraîchère solanacée



Source : Pollen Conseil

L'association verger/tubercule/maraîchage rencontrée concerne une grande diversité de fruitiers associés à la culture du manioc et de plantes de couverture du type cucurbitacée. Il a également été rencontré une association verger/canne avec la culture de la canne dans le cadre d'une *lutte* phytosanitaire intégrée, ainsi qu'un rôle important en termes *d'amendement*. Le cas verger/tubercule concerne un verger constitué d'une multitude d'espèces fruitières, sur lequel l'espace est rentabilisé par la culture de topinambour. Les fruitiers sont également associés aux cultures en bord de parcelle lorsqu'il ne s'agit pas de verger. Dans le cas des véritables vergers, le choix peut porter, soit sur une large diversité d'espèces (une quinzaine), soit sur une spécialisation de 2 ou 3 espèces.

Les associations maraîchage/maraîchage peuvent concerner une multitude d'espèces différentes de plantes ou au contraire être composées d'un nombre très restreint d'espèces que l'agriculteur cherche à produire en quantité importante. Ces associations sont composées la plupart du temps de plantes de familles différentes (pour la complémentarité des besoins notamment). Le choix de *l'assolement* est alors fortement lié au marché ou du moins à l'interprétation que le producteur en fait.

La **banane plantain** est associée à des cultures aussi diverses que le chou pommé, l'aubergine, le piment ou encore la papaye.

L'élevage peut également être associé à certaines cultures mais plus rarement, lorsqu'il ne s'agit pas de *jachère* pâturée. Une association « mouton sous bananier » a par exemple été rencontrée.

L'ensemble de ces associations permet de lutter de manière intégrée contre certaines maladies.

L'intérêt porte également sur l'enrichissement du sol par *l'amendement* que constituent les espèces qui viennent en association à la culture principale. Il s'agit également pour l'agriculteur de maximiser la rentabilité du foncier disponible par *l'association de cultures* à cycles différents. Les arbres peuvent apporter aux cultures associées ombrage et *amendement* voire jouer le rôle de tuteur par exemple pour la culture de vanille. La patate douce, le giraumon et les autres espèces de cucurbitacées peuvent être associées à d'autres cultures pour lutter contre *l'enherbement*, que ce soit *l'enherbement* autour de la culture de tubercules, de bananes créoles, voire d'arbres fruitiers. Le giraumon serait, pour certains agriculteurs, plus difficile à associer car il appauvrirait le sol (1 cas). Certains agriculteurs préfèrent aussi cultiver ces plantes très couvrantes en monoculture sur de toutes petites parcelles du fait de leur caractéristique envahissante, c'est notamment le cas de la patate douce qui est citée à plusieurs reprises. Lorsque les associations sont moins importantes et la monoculture privilégiée, la raison invoquée est alors surtout la facilité de culture et d'entretien.

Figure 18 : Association dachine/haricot dans les mêmes trous et association igname/dachine/chou



Source : Pollen Conseil

L'étude de la FREDON¹⁴ confirme les éléments observés sur le terrain. Elle relate que « l'igname est souvent devenue la culture dominante : on plante d'abord des lignes ou rangs d'ignames tuteurées, puis on intercale entre les fosses des cultures secondaires à cycles échelonnés, le plus souvent des choux caraïbes ou des dachines, du giraumon, des gombos, du maïs et des haricots ». D'après les chercheurs de l'INRA qui ont travaillé sur des associations de cultures rencontrées dans le jardin créole, en les prenant deux à deux, 70% des associations culturelles affichent des rendements supérieurs aux cultures cultivées de manière individuelle. Autrement dit, la somme des rendements des deux cultures associées sur un espace donné dépasse le rendement que l'on aurait obtenu en ne mettant en culture qu'une espèce. En zone tropicale, l'association entre le maïs, le haricot et une cucurbitacée est un grand classique. Le maïs profite de l'azote fixé par les haricots et sert de tuteurs à ces derniers. La cucurbitacée permet d'obtenir une couverture complète du sol ; on rencontre aussi parfois dans ce rôle la patate douce. Cette association assure à la fois un gain de temps (tuteurage des haricots, maîtrise de l'enherbement), un moindre besoin de fertilisation et un échelonnement de la production. Selon la FREDON, le simple fait d'alterner des rangs de deux cultures

¹⁴ Revue Agro-écologie en Martinique - FREDON - N° 1 - sur le thème « quelles associations de culture en Martinique ? » - 2014

différentes peut freiner l'expansion d'une maladie ou d'un ravageur.

Les associations sont nombreuses et prennent différentes formes : association au sein de la même parcelle, juxtaposition de micro-parcelles ou encore système de bandes. Sur une même exploitation, il est fréquent de retrouver à la fois des associations sous la forme de juxtaposition de micro-parcelles (souvent en maraîchage) et des parcelles avec association rapprochée (tubercule/maraîchage). Il peut s'agir d'associations de 2 ou 3 espèces ou d'associations d'une multitude d'espèces de plantes sur une même parcelle.

Une multitude d'association est donc rencontrée. Une typologie d'*association de cultures* dans les systèmes traditionnels serait difficile à définir hormis l'association igname/dachine avec une ou deux espèces maraîchères associées que l'on retrouve dans les systèmes traditionnels structurés autour de l'igname ; les associations restant très variées d'une exploitation à l'autre. Elles restent pour autant très pragmatiques.

Les cycles de cultures sur une même parcelle sont différents et ainsi les cultures associées peuvent se succéder. Les cucurbitacées sont souvent cultivées en plantes de couvertures, seules ou en association pour limiter l'enherbement. Les associations permettent également de lutter de manière intégrée contre certaines maladies, et d'enrichir et/ou préserver la qualité du sol.

Les cultures maraîchères de différentes familles sont fréquemment associées et cultivées en toute complémentarité. Le choix de l'*assolement* peut être lié au marché et l'agriculteur se « spécialise » sur quelques cultures mais la stratégie de diversifier au maximum pour limiter les risques est également très fréquente.

3.4.4 *Rotation et jachère*

La *rotation* concerne l'ensemble de l'exploitation. La phase de *jachère* est quasiment toujours pratiquée ce qui permet à la fois d'enrichir le sol et de limiter les problèmes phytosanitaires. La durée varie : deux années de culture pour une de *jachère*, une année de culture pour une année de *jachère*, une année de culture pour deux de *jachère* (cas le plus fréquent) ou encore une année de culture pour trois (voire plus) de *jachère*. La *jachère* peut également être mise en place un *cycle cultural* sur deux.

Lorsque la durée de *jachère* et sa fréquence sont limitées, cela est généralement lié à un manque de foncier. Une exploitation en maraîchage visitée ne pratique pas la *jachère* mais une *rotation* très importante entre les cultures.

Certaines exploitations n'ont pas de véritable règle établie pour la succession des cultures hormis le fait d'alterner l'*assolement* et de laisser à un moment donné la terre en *jachère* (4 cas). D'autres agriculteurs ont des règles assez souples, comme par exemple celle d'inclure une phase de culture en légumineuse pour enrichir le sol en nitrate (3 cas) ou encore de toujours effectuer des *rotations* maraîchage/tubercule/*jachère* ou tubercule (dachine)/maraîchage/*jachère* ou tubercule/banane/*jachère* voire des *rotations* avec changement successif de famille de plantes. La préoccupation de l'agriculteur peut être de planter après la *jachère* en priorité de l'igname ou de mettre en *jachère* une terre qui vient d'être cultivée en dachine ou en patate douce de manière systématique ou encore d'effectuer une *jachère* plus longue après la culture de bananier et dans une optique de *lutte* phytosanitaire intégrée. Mise à part la *jachère*, lorsqu'une parcelle est cultivée successivement, il s'agit la plupart du temps pour le producteur d'effectuer une *rotation* sur l'*assolement*.

Figure 22 : Terre cultivées/terre en *jachère* pâturée/terre en sortie de *jachère*, labourée



Source : Pollen Conseil

La *rotation* des parcelles en *jachère* est fortement tributaire de la saison puisque les agriculteurs en zone trop pluvieuse vont parfois stopper la production maraîchère en saison des pluies et ceux en zone plus sèche au contraire vont suspendre la production maraîchère pendant le carême. Les parcelles sont alors la plupart du temps passées en *jachère*.

La *rotation* est largement limitée concernant la culture d'arbres fruitiers (4 cas) bien qu'il pourrait être envisagé d'effectuer une *rotation* élevage et cultures associées. Cela est compensé par un apport très important d'*amendement* extérieur et une *association de culture*.

La *rotation* concerne l'ensemble de l'exploitation, la phase de *jachère* (souvent pâturée) est presque systématiquement pratiquée ce qui permet à la fois d'enrichir le sol et de limiter les problèmes phytosanitaires. La fréquence et la durée de la *jachère* sont variables, autour d'un cycle sur deux et d'une année de culture pour trois de *jachère*. Il arrive que la *jachère* soit presque inexistante dans certains cas liés à un manque de foncier (avec volonté de maximiser la surface cultivée) ou dans le cas de verger. Un *amendement* d'autant plus important devient alors nécessaire.

De nombreuses exploitations n'ont pas de règle à proprement parler concernant le choix des *assolements* successifs hormis le fait d'alterner les espèces cultivées et d'intégrer la phase de *jachère* (pâturée ou non). Les *rotations* sur les cultures maraîchères peuvent également être dépendantes de la saisonnalité (excès ou manque d'eau selon la saison et la zone de production). La prise en compte d'un *assolement* en légumineuse est régulièrement retrouvée. Certaines cultures sont privilégiées sur les terres en sortie de *jachère* et d'autres en fin de cycle. Cela dépend de la stratégie de l'agriculteur et des espèces structurantes de l'exploitation.

3.4.5 Techniques culturales

Selon que l'on soit sur des exploitations mécanisées ou non, après la *jachère*, la terre peut être labourée et travaillée en superficie à l'aide d'une herse avant la mise en culture. La création de *sillons* peut également être mécanisée.

Les ignames sont cultivées en *billon*, des fosses de profondeur variable (de 50 cm à 1 m) sont creusées, de l'herbe avec de la terre est mise au fond (pour au moins 7 des 22 producteurs d'ignames), il s'agit d'ameublir la terre. Il arrive que l'agriculteur ne mette pas du tout d'herbe mais uniquement de l'engrais ou uniquement de la terre. De l'engrais peut être dispersé entre les rangs également. Certaines ignames ont besoin d'un sol plus dur, donc moins travaillé, exemple de la cousse-couche. L'espacement est de plus ou moins un mètre. Ce sont souvent 2 à 4 plants qui sont mis en terre par fosse. Le buttage se fait par la suite, la lune est quasiment systématiquement

prise en compte. Les ignames sont tuteurées sur des bambous la plupart du temps. L'igname cousse-couche peut être plantée sans fosse ni tuteur.

Les dachines sont cultivées sur *billon* ou *sillon* avec « rajout » de terre par la suite ; le travail de *sarclage* est souvent manuel mais les *sillons* peuvent éventuellement être conçus de manière mécanisée. Les trous sont régulièrement creusés à l'aide d'un piquet. Il est possible de planter sur les *sillons* et de réutiliser la terre des *billons* pour recouvrir le trou par la suite ou de planter sur les *billons* ou encore de planter « à plat ». Un agriculteur creuse des « trous carrés » peu profonds. Un *amendement* peut être apporté au fond des trous (de type *fumier* ou engrais) ou à côté. Les dachines sont espacées de 70 cm minimum en règle générale. Par la suite, de la terre est rajoutée dans les trous lors du buttage qui peut être effectué avec prise en compte de la lune. Certains producteurs n'effectuent pas l'étape de *sarclage* au bout des 4 mois.

Les cultures maraîchères peuvent être cultivées sur des *sillons* ou sur des petits carrés sur lesquels la terre peut éventuellement être préalablement retournée. Lorsque la culture maraîchère devient plus structurante, le recours à l'*irrigation* peut devenir nécessaire pour se détacher des contraintes de saisonnalité. Certaines plantes sont bouturées directement d'une parcelle à une autre. Il arrive que certaines espèces soient semées de manière assez aléatoire (exemple lors du semis de graines de carotte ou de cucurbitacée), voire même des cultures en place issues de plants qui se ressèment seuls d'une année sur l'autre. Une agricultrice cultive l'ensemble de son exploitation en cultures dérobées et sans désherber.

Figure 19- Paillage pratiqué sur les cultures entre les plants d'ignames



Source : Pollen Conseil

Les soins apportés aux arbres fruitiers sont souvent limités en dehors de la mise en culture et de l'élagage occasionnel. Ils bénéficient d'un *amendement* plus important au démarrage. Un agriculteur ajoute des pierres avec le *fumier* pour maintenir les racines « au chaud ». Les soins peuvent être plus importants (taille plus systématique notamment) lorsque la culture des arbres fruitiers devient une culture structurante pour l'exploitation (3 cas).

Les *sillons* sont souvent structurés perpendiculairement à la pente pour limiter le lessivage mais ils peuvent être parallèles pour au contraire faciliter l'écoulement de l'eau (au moins 4 cas) ce qui est plus fréquent dans le nord de l'île. La technique du *paillage* peut être utilisée (cf. désherbage, *amendement* et *irrigation*). Elle concerne 6 agriculteurs rencontrés et majoritairement situés au sud de l'île pour maintenir un niveau hydrique suffisant.

Selon que l'on est sur des exploitations mécanisées ou non, après la *jachère*, la terre peut être labourée et/ou travaillée en superficie à l'aide d'une herse avant la mise en culture. Des *sillons*

peuvent également être construits mécaniquement.

La culture des tubercules et plus particulièrement de l'igname reste usuellement manuelle. Les ignames sont plantées dans des fosses de profondeur variables au fond desquelles sont placées de l'herbe et de la terre. Des engrais peuvent être apportés. La terre est ainsi ameublie et amendée. Le buttage se fait par la suite après quelques mois. Les ignames sont tuteurées sur des bambous la plupart du temps. La lune est largement prise en compte pour les divers soins apportés.

Les dachines sont cultivées sur *billon* ou *sillon*. Il est possible de planter sur les *sillons* et de réutiliser la terre des *billons* pour recouvrir le trou par la suite ou de planter sur les *billons* ou encore de planter « à plat ». Un *amendement* peut être apporté au fond des trous ou à côté. Par la suite de la terre peut être ajoutée dans les trous lors du buttage/*sarclage*.

Les *sillons* sont structurés perpendiculairement à la pente pour limiter le lessivage ou au contraire parallèlement pour faciliter l'écoulement de l'eau. La technique du *paillage* peut être pratiquée (cf. désherbage, *amendement* et *irrigation*).

Les soins apportés aux arbres fruitiers sont souvent limités en dehors de la mise en culture et de l'élagage occasionnel. Les soins peuvent être plus importants (taille plus systématique notamment) lorsque la culture des arbres fruitiers devient une culture structurante pour l'exploitation.

3.4.6 Amendement et fertilisation

L'herbe coupée lors du désherbage permet d'enrichir le sol directement ou après *compostage* (chez plus de la moitié des producteurs rencontrés). Diverses feuilles et/ou déchets végétaux, peuvent, plus rarement, être ajoutés au compost. La présence de haies permet de faciliter l'*amendement* du sol sans qu'il n'y ait d'actions de *compostage* ou de ramassage à effectuer en particulier (2 cas) ou après broyage (1 cas). La pratique du *paillage*, permet également d'amender le sol et d'améliorer sa structuration (3 des 31 agriculteurs). Un agriculteur utilise la *bagasse* de canne à sucre.

La *jachère* pâturée permet d'apporter du *fumier* au sol (9 cas). Le *fumier* des animaux de l'exploitation élevés en box est réutilisé (12 cas). Enfin, du *fumier* est importé sur l'exploitation pour compléter cet *amendement* « intégré » ou dans les cas où l'activité d'élevage n'est pas suffisante. Dans 10 cas, il s'agit de *fumier* de poules achetées ou que le producteur se procure gratuitement. Il peut également s'agir de *fumier* de cheval (2 cas) ou de porc (1 cas). Pour un des agriculteurs, l'animal ne doit pas avoir consommé de complément alimentaire. Le fumier de poule utilisé trois semaines avant la récolte apporte une dernière stimulation intéressante pour le rendement (cas cité par un agriculteur). Le *fumier* permettrait également de « réchauffer » les plants dans les régions plus froides du type Ajoupa-Bouillon. Cependant, le *fumier* de poule peut également être un vecteur de propagation de l'escarbot (1 cas).

Le *fumier* est souvent mélangé à de l'herbe lorsqu'il est utilisé dans les fosses ou en superficie. Il peut également être mélangé à de l'algue de mer (1 cas). Aussi, il peut être enterré pour limiter le lessivage. Un agriculteur se sert de « lasagna bed », il s'agit de couches de feuilles et de fumier sur lesquelles il est possible de cultiver directement et des tests similaires sont effectués sur des couches successives de noix de coco séchées, de copeaux bois et d'herbe sèche ramassée.

Le fait de planter en *rotation* des légumineuses (haricots le plus souvent) permet également d'enrichir le sol en nitrate (cf. item précédent sur les *rotations*).

Figure 20 : Fumier en sac importé sur l'exploitation et broyat ligneux



Source : Pollen Conseil

On retrouve également une utilisation de cendres, mélangées ou non à du *fumier* (2 cas), un *amendement* de calcaire (3 cas), de potasse (1 cas), de phosphate (1 cas), ou d'urée (2 cas), voire de lithothamnium et d'une petite algue (1 cas). Un agriculteur utilise des décoctions avec des feuilles de glicéridia pour apporter du fer et du calcium à la terre, tous les deux mois et à la place d'engrais. Une agricultrice en *biodynamie* utilise de la silice et de la bouse de corne brassée une heure dans l'eau ; la silice pour la plante et la bouse de corne sur le sol en grosses gouttes pour activer la vie dans le sol. (NB : en *biodynamie* le plus important n'est pas la plante mais le sol).

Figure 21 : Paillage de l'igname et feuilles en *compostage*, sur lesquelles pourront être effectuées des replantations



Source : Pollen Conseil

Des engrais chimiques peuvent également être utilisés, souvent en petite quantité pour le maraîchage et la culture de tubercule (14 sur 31). Un seul agriculteur dit utiliser « beaucoup » d'engrais chimiques : des engrais de démarrage puis d'autres plus spécifiques à la croissance. L'engrais chimique ou le *fumier* apporté aux cultures maraîchères associées à la culture de tubercules bénéficie également aux tubercules. Un agriculteur n'utilise que des engrais bio, et d'autres n'ont jamais recours à ces engrais chimiques (3 cas). Le fait de ne pas utiliser de produits

chimiques est également cité comme moyen de préserver une terre de qualité, riche en micro-organismes et petite faune.

Les terres en Martinique, quelle que soit leur localisation, sont, du fait notamment du climat tropical, souvent lessivées et nécessitent un *amendement* organique dans tous les cas pour l'apport de minéraux essentiels mais également pour la structuration du sol. Certains agriculteurs estiment que les terres au nord sont encore plus pauvres et qu'elles nécessitent un *amendement* d'autant plus important, notamment en *fumier*. Par ailleurs, la culture de vergers nécessite un apport organique extérieur d'autant plus important que la *jachère* pâturée est limitée.

Les terres en Martinique nécessitent un *amendement* organique et/ou chimique pour l'apport de minéraux essentiels mais également pour la préservation de la structure du sol.

La source principale d'*amendement* est liée à la phase de *jachère* sur laquelle de la biomasse se reconstitue avant d'être intégrée au sol et sur laquelle, la plupart du temps, pâture du bétail qui apporte de la matière organique par déjection. Lorsque l'élevage n'est pas en *plein champs* sur l'exploitation, du *fumier* est réutilisé également en *amendement*. Même les systèmes les plus intégrés privilégient les apports extérieurs en sus et toujours dans une optique de lutte contre l'appauvrissement du sol. Le *fumier* peut être mélangé à de l'herbe. L'herbe issue du désherbage est valorisée et les arbres présents sur l'exploitation jouent également leur rôle d'apport en matière organique. Le fait de planter en *rotation* (se référer à l'item rotation) des légumineuses permet également d'enrichir le sol en nitrate.

Les engrais chimiques avec des dosages en azote, phosphore et potassium variables sont très régulièrement utilisés, et ce, même dans les systèmes particulièrement intégrés, que ce soit pour la culture de tubercule ou de maraîchage. Des cendres, *amendements* calcaires, potasse, urée, lithothamnium, phosphate ou encore silice peuvent être apportés plus spécifiquement mais de manière peu fréquente.

Enfin, le fait de ne pas utiliser du tout de produits chimiques est un moyen pour certains de préserver une terre riche et de qualité.

3.4.7 Enherbement et désherbage

Un agriculteur utilise du « glyfos jardin » en pulvérisation et un autre utilise également un herbicide chimique pour la préparation de sa parcelle. D'autres utilisent des herbicides chimiques uniquement dans les allées (4 cas).

Ils sont la moitié à n'utiliser aucun produit herbicide ; cette pratique n'ayant pour eux que très peu de sens (NB : il y aurait très peu de désherbant chimique dans les exploitations autour des parcelles visitées à Sainte Marie, ça serait surtout au Morne Rouge et vers Saint Pierre que les agriculteurs auraient pour habitude de désherber chimiquement une surface avant d'être retravaillée et mise en culture). Certains refusent d'en utiliser uniquement sur l'igname (1 cas) ou sur la dachine (1 cas) mais acceptent d'en utiliser en maraîchage en petite quantité.

De nombreux agriculteurs ont recours à l'utilisation d'une débrousaieuse, surtout pour limiter l'enherbement dans les allées (au moins 12 des 31 rencontrés).

Sur les parcelles cultivées, ils sont nombreux à effectuer un *sarclage* manuel avec l'utilisation de différents outils de type houe ou coutelas (28 sur 31), le *sarclage* étant effectué en fonction du cycle lunaire (se référer à l'item sur les pratiques ancestrales). Parmi les agriculteurs rencontrés, 5 n'ont pas recours de manière systématique au désherbage, même manuel.

Le *paillage* en amont pour limiter l'enherbement est pratiqué chez 4 des 31 agriculteurs. D'autres utilisent l'*association de cultures* avec des espèces formant un couvert végétal, souvent des cucurbitacées (au moins 3 cas).

La *jachère* pâturée est également, en amont, un moyen de limiter l'enherbement dans les *jachères* (12 cas). Et d'ailleurs, lorsqu'il n'y a pas ou peu de bêtes dans les *jachères*, leur durée est moindre pour limiter l'enherbement (1 cas). Des tests de pâturage associé à certaines cultures sont également effectués pour limiter l'enherbement et sont plus ou moins probants (3 cas).

Figure 22 : Culture de cucurbitacée pour limiter l'enherbement et exploitation très peu désherbée, même manuellement



Source : Pollen Consei

L'enherbement particulièrement rapide en zone tropicale nécessite la mise en place d'actions pour le limiter en amont ou pour l'arracher en aval (sauf dans certains cas où l'agriculteur ne considère pas l'enherbement comme un problème et où le désherbage est loin d'être systématique). Dans les allées, le recours à la débrousailluse est très fréquent mais il arrive que le désherbage se fasse complètement manuellement également.

Le recours au désherbage chimique est très rare et très mal perçu par la majorité des producteurs pour qui cela est associé à une destruction de la terre et à un danger. Lorsqu'il est pratiqué, les cultures de tubercules sont souvent préservées. Les cultures sont dans la plupart des cas désherbées à la main avec l'aide d'un outil notamment pendant le *sarclage*.

Certains agriculteurs pratiquent le *paillage* pour limiter l'enherbement ou encore privilégient des plantes couvrantes de type cucurbitacées. Enfin, la *jachère* pâturée joue un rôle important dans la limitation de l'enherbement.

3.4.8 Elevage

Des animaux sont présents dans 23 des 31 des exploitations visitées. L'élevage fait partie de l'agriculture traditionnelle ; principalement pour l'apport de *fumure* naturelle ainsi que pour le maintien d'un niveau d'enherbement moindre et le « nettoyage » des *jachères* (11 des 31 agriculteurs le citant comme tel).

La moitié des agriculteurs possèdent des bovins, au piquet ou à la corde pour apport de *fumure* dans le cadre de *jachère* pâturée. Parmi ces agriculteurs, 6 possèdent, en plus, d'autres animaux. Neuf agriculteurs élèvent des moutons ou des chèvres, avec un cheptel de 1 à 30 têtes. L'aviculture est parfois pratiquée (3 cas) ; dans un cas il s'agit d'une activité structurante, difficilement qualifiable d'élevage traditionnel. Des cochons sont parfois en bâtiments (4 cas) et ont principalement une vocation d'autoconsommation. Des ruches sont rencontrées sur deux des exploitations, des ânes sur deux exploitations et des chevaux sur une. Un élevage informel peut également être pratiqué sans qu'il n'y ait de déclaration de bêtes. Enfin, certains agriculteurs ne

souhaitent pas être contraints par la présence d'animaux sur leur terrain ou ont une trop petite superficie (4 cas).

Les bovins ne reçoivent en général aucun fourrage en plus du pâturage sauf pour les veaux récemment acquis ou à la rigueur des feuilles sans usage de l'exploitation (1 cas). Les cochons sont nourris avec de l'herbe, de la banane ou encore des dachines abimés (4 cas) auxquels parfois s'ajoute la présence de « purina » (3 cas). La volaille est nourrie avec de la patate douce et un éleveur de volaille à la limite du *système intégré* et donc du champ de notre étude achète ses aliments et y rajoute tout de même de l'herbe de son exploitation. Les moutons et chèvres ne consomment généralement que de l'herbe, soit en pâturage soit provenant de l'exploitation et apportée dans les box sous forme de fourrage. Le but est de limiter au maximum le coût des intrants.

Figure 23 : Cochon en box et vache au piquet



Source : Pollen Conseil

Figure 24 : Mouton en enclos et moutons sous bananier



Source : Pollen Conseil

Les bovins sont parfois issus de croisements entre des blondes d'Aquitaine (2 cas), charolaises (3 cas) ou encore limousines avec des races locales ou zébus. Les caprins et ovins sont de races locales, rustiques.

L'insémination peut être pratiquée de manière non systématique (3 cas) mais certains agriculteurs privilégient les méthodes plus naturelles pour des raisons éthiques et/ou financières.

L'état sanitaire des différents cheptels est considéré comme bon par les producteurs. Le recours au vermifuge tel que le Butox peut être effectué. Un agriculteur utilise le cœur de bananier pourri en anti-tiques. Enfin, des problèmes de chiens errants ayant décimé des troupeaux ont été relatés à plusieurs reprises (3 cas).

L'abattage est réalisé en général à une fréquence relativement faible, souvent annuelle. La vente pouvant être réalisée sur pied au boucher ou à la CODEM (7 cas) ou une fois découpée en tout venant à des particuliers (2 cas). Mais ils sont nombreux à considérer cette activité comme étant peu rentable. Un agriculteur vend sa viande de mouton et la transforme également en repas vendus avec des produits provenant exclusivement de son exploitation lors de foires agricoles.

Figure 25 : Elevage avicole intégré



Source : Pollen Conseil)

La présence de l'élevage en agriculture traditionnelle, sans devenir une activité structurante pour l'exploitation, est très fréquente. Dans le cas le plus répandu, il s'agit de bovin au piquet ou à la corde. Le cheptel reste relativement petit (4 à 5 bêtes en moyenne). La motivation principale est de permettre le maintien d'un enherbement minimum et l'apport de *fumier* à la terre. La vente de la viande n'arrive qu'en complément (voire la prime). L'élevage ovin et caprin est également présent et pour des raisons similaires. Cependant la mise en place d'un enclos est souvent nécessaire pour ce type d'élevage. L'élevage porcin, principalement à vocation d'autoconsommation, est toujours sous abri.

Les agriculteurs privilégient l'alimentation en provenance de l'exploitation et de manière intégrée. Les races sont la plupart du temps des races locales qui peuvent être croisées, avec des races plus « productives ». Le recours à l'insémination n'est pas exclu même si la fécondation « naturelle » reste la plus répandue.

Certaines exploitations n'ont plus d'élevage mais cela est lié à certaines contraintes (foncier) et/ou événements non prévisibles (chiens errants sur les moutons) plutôt qu'à un véritable choix. Cependant un faible nombre d'agriculteurs, même en exploitation intégrée, ne souhaitent pas du tout pratiquer l'élevage.

3.4.9 Lutte phytosanitaire

Le recours à l'utilisation de produits chimiques dans le cadre d'une *lutte* phytosanitaire est très rare, ils sont 18 sur les 31 agriculteurs rencontrés à refuser leur utilisation. L'utilisation de produits chimiques entraîne un appauvrissement de la terre (cité 5 fois) et est par ailleurs trop onéreuse (cité 1 fois) et dangereuse (cité 3 fois).

Dans les rares cas d'agriculteurs utilisant des produits chimiques, on relève l'utilisation d'un insecticide sur le chou et contre les chenilles (1 cas), l'utilisation de produits chimiques sur les différentes productions maraîchères (3 cas) et un cas de produit chimique contre l'antracnose sur l'igname. Un agriculteur utilise sur ses cultures, trois types de pesticides différents. Un agriculteur

utilise un fongicide uniquement sur un pied d'igname et pour sauvegarder la variété. Un agriculteur qui utilise des produits chimiques a également recours à la *lutte* alternative. Dans certains cas, les tubercules sont exempts d'office.

Des algues de type sargasse sont mises aux pieds des plants (1 cas), ou un autre produit importé à base d'algue également (1 cas). Du purin d'ortie est utilisé contre les cochenilles (1 cas), du purin de piment (2 cas), du purin d'ortie (2 cas), du purin de prêle ou de consoude (1 cas), du purin de glicéridia (1 cas), du purin d'orties pays/glicéridia/feuilles de tabac (1 cas), une décoction de noix d'abricot ou de tabac (1 cas), et une décoction à base de neem (1 cas). De la bouillie bordelaise importée est utilisée en maraîchage (4 cas). Un agriculteur effectue un test en mélangeant de l'huile essentielle d'ail, du savon noir et de l'huile de neem contre la cochenille ainsi que de l'huile de pépin de pamplemousse et propolis également contre la cochenille. Le bicarbonate est utilisé dans 1 cas contre la fumagine.

En préventif, les tuteurs d'igname peuvent être changés tous les ans pour limiter les risques de contamination. Des chats peuvent être élevés sur des parcelles pour lutter contre certains prédateurs, les rats plus particulièrement. Le *paillage* des ignames est effectué pour que les oiseaux ne les mangent pas (1 cas).

Concernant les fruitiers, les agriculteurs se tournent en amont vers des variétés plus résistantes (3 cas) ; un agriculteur limite la taille des fruitiers, qui serait vecteur de maladie. Certains agriculteurs n'utilisent aucun moyen de lutte contre les problèmes phytosanitaires (2 cas). Si un plant est attaqué, ils l'arrachent (tout ou partie atteinte) et le brûlent tout simplement, que ce soit pour l'ensemble des cultures ou uniquement contre la cercosporiose du bananier, voire la « tristezza » de l'oranger. Pour certains, si un fruitier est attaqué une année, ils se focalisent sur les autres productions grâce à une stratégie de *diversification* en amont.

Les associations de cultures jouent également un rôle important sans pour autant que cela ne soit cité. Certains agriculteurs citent les plantes de types *PAM* disséminées à travers les cultures pour lutter contre certains ravageurs (4 cas) ; il peut par exemple s'agir de la citronnelle ; la cive et le maïs sont également cités, le maïs plus particulièrement dans les tomates. On retrouve tous les 10 *sillons*, 1 *sillon* de cive en association avec de la carotte et du gingembre dans le cadre d'une lutte chez un agriculteur. Différents tests sont effectués, à titre d'exemple les feuilles de tabac dans les plants de papaye. Par ailleurs le *sarclage* permet de limiter les risques de contamination phytosanitaire et les *rotations* jouent leur rôle également.

Nombreux sont les producteurs qui ne sont pas du tout favorables à l'utilisation de produits phytosanitaires chimiques et qui ont d'ailleurs du mal à comprendre qu'il s'agisse de pratiques si répandues en « conventionnel ». L'appauvrissement de la terre, le danger pour l'agriculteur et le consommateur sont les principales explications. Le coût que cela représente en est une autre. Les avis restent divergents et certains en utilisent malgré tout, en maraîchage notamment.

Le purin, dont les recettes et espèces utilisées varient beaucoup, est largement utilisé en revanche. De la bouillie bordelaise est parfois également pulvérisée sur le maraîchage, ainsi que des produits à base d'algues voire des huiles essentielles. Certains agriculteurs expérimentent constamment de nouvelles solutions. D'autres agriculteurs ne se soucient pas des problèmes phytosanitaires et se « débarrassent » des plants contaminés, ce qui est plutôt le cas des exploitations avec *assolement* extrêmement diversifié.

En amont les agriculteurs peuvent se tourner vers des variétés qu'ils jugent plus résistantes. Par ailleurs, les associations de cultures et *rotations* permettent de lutter contre certaines maladies phytosanitaires de manière intégrée. La présence dans les parcelles de certaines plantes peut également avoir cette vocation.

3.4.10 Irrigation

De nombreux agriculteurs n'ont pas besoin d'arroser ou d'irriguer, leur terrain étant suffisamment humide (16 sur 31). Trois agriculteurs arrosent certaines espèces occasionnellement, un souhaiterait arroser mais attend une autorisation de la Chambre d'agriculture, deux arrosent les jeunes plants uniquement, le système *d'irrigation* étant trop onéreux, un possède un système *d'irrigation* hors service, un autre irrigue mais ne trouve pas normal qu'il faille payer un droit d'utilisation, un seul agriculteur possède un système de goutte à goutte sur maraîchage. On retrouve de *l'irrigation* en agriculture traditionnelle, sur les zones les plus sèches et uniquement sur les cultures maraîchères. Le *paillage* permet de limiter les besoins en eau (3 cas). (NB : Le fait que l'utilisation de l'eau soit payant n'a peut-être pas incité les agriculteurs à témoigner de l'utilisation de l'eau de source présente sur le terrain ou à proximité).

Lorsqu'il y a présence d'eau sur le terrain, elle peut à minima être utilisée pour le bétail. Le stockage de l'eau de manière à avoir des réserves pendant le Carême est pratiqué sur trois exploitations.

Un agriculteur en difficulté sur les hauteurs de Bellefontaine possède un terrain trop sec avec un accès à l'eau particulièrement difficile. Le manque d'eau est surtout important pendant la saison du carême pour trois agriculteurs qui peuvent être amenés à limiter la période de culture et/ou les surfaces cultivées.

L'irrigation est loin d'être systématique. De nombreuses exploitations sont suffisamment (voir excessivement) arrosées. Le manque d'eau concerne principalement les exploitations au sud de l'île et les cultures maraîchères, pendant le carême. Certains arrosent alors les plants et d'autres limitent les cultures à certaines périodes de l'année. Le *paillage* peut également être pratiqué.

3.4.11 Pratiques ancestrales

De nombreux agriculteurs prennent en compte le cycle lunaire dans leur itinéraire technique (28 sur les 31). La prise en compte de la lune permet notamment d'obtenir une meilleure récolte. Dans un cas, il n'est pas pris en compte par manque de temps ; des écarts peuvent être observés également par manque de temps et/ou nécessité de vendre avant la récolte en lune favorable (4 cas). Un agriculteur n'en tient pas compte car il ne produit pas de tubercule et un autre car ses surfaces sont trop grandes.

Certains plantent en fonction de la lune montante et descendante (comme en métropole et généralement dans l'hémisphère Nord et d'autres en fonction de la lune croissante et décroissante). Mais un amalgame sur la terminologie utilisée par les agriculteurs peut se produire. En effet, certains professionnels confondent souvent, à tort, lune montante et lune croissante. Il s'agit de deux phénomènes totalement distincts. La lune peut, par exemple, être en même temps croissante et descendante. Or les mouvements apparents de montée et de descente de la Lune et du Soleil ont une action de plus en plus faible lorsque nous nous rapprochons de l'Equateur. En effet, dans les régions équatoriales, c'est l'influence de la lune croissante-décroissante et des effets de marée qui prédomine. Ainsi, dans les hémisphères Nord et Sud et au-delà des tropiques, l'influence de la lune montante et descendante est très forte (position de lune à une même heure selon les points cardinaux et en hauteur par rapport à la Terre). En revanche dans les régions équatoriales, ce sont souvent la lune croissante-décroissante et les effets de la marée qui prédominent » (Source : Calendrier lunaire de Michel Gros).

Pour la plantation des ignames et le buttage/*sarclage*, la lune descendante est privilégiée (9 cas), certains ne touchent pas à l'igname pendant la pleine lune. Pour la récolte, la prise en compte de la lune peut être moindre (1 cas). Pour la plantation des dachines, la pleine lune est privilégiée (5 cas), dans 1 cas ils sont plantés et sarclés en lune descendante, dans un cas le *sarclage* à lieu en fin de lune. Globalement et en dehors de la spécificité igname/dachine, chaque culture doit être

plantée à un moment précis du calendrier lunaire (6 cas), le *sarclage* et l'ajout de terre ont également lieu à un moment précis (3 cas) et la récolte à un moment précis (2 cas). Le giraumon est planté la veille de la nouvelle lune (1 cas), le chou caraïbe et la patate douce plantés et sarclés en lune descendante (1 cas), la patate douce plantée dans le dernier quart de lune (1 cas). La taille des arbres est pratiquée pendant la pleine lune (1 cas) ou et pendant la nouvelle lune (1 cas). Le bambou tuteur est coupé en lune descendante pour éviter le développement de termites (2 cas).

La prise en compte des jours religieux (jours saints dont le Samedi Gloria) est plus rare. Elle semble moins rationnelle que la prise en compte du calendrier lunaire pour certains agriculteurs. Certains agriculteurs plantent les jours Saints notamment le Samedi Gloria (samedi de Pâques) par tradition, certains par pure superstition. NB : il s'avère qu'il existe aussi des raisons historiques ; les esclaves n'avaient le droit de cultiver leurs « jardins particuliers » que le samedi (Samedi nègre) et les jours Saints.

Un agriculteur « charge » ses quelques arbres fruitiers s'ils ne produisent pas (technique qui consiste à placer une grosse roche à l'embranchement des différentes branches) et lui donne « des coups », pratiques censées stresser l'arbre et faire monter la sève. Un autre « ferre » les cocotiers en faisant rentrer un clou dans le tronc ; technique qui « stresse l'arbre » et surtout lui apporte du fer. Une autre technique, qui consiste à laisser sur une branche un fer à cheval qui se retrouve pris dans le cœur de l'arbre, est pratiquée par un agriculteur. Un autre fait un petit feu au milieu de la parcelle : « feu escargot ». Les escargots présents sur la parcelle et qui passent sur la partie brûlée emmènent un peu de cendre ; ce qui permet de les éliminer. Pour planter les cocotiers, deux des agriculteurs s'assoient par terre de manière à ce que le plant reste plus bas par la suite. Sur la culture de l'ananas, un agriculteur jette de la terre dans le cœur de la plante, ramasse les lianes et les mauvaises herbes autour de la plante, les met dans le cœur de la plante et fait un petit « fumet » (feu) le soir près des plantes pour favoriser la production de fruits.

Il s'agit la plupart du temps de pratiques héritées des parents, de la famille ou du voisinage. Deux d'entre eux ont également appris grâce à un calendrier lunaire et de manière plus « standardisée » en utilisant les prescriptions de la *biodynamie* et/ou d'un cahier lunaire.

C'est dans le contexte du jardin de case ou « *jaden an piyon* » (jardin au pignon de la maison) ou « *jaden bo kay* » que s'exprime la pratique de culture de plantes magiques. Dans son ouvrage¹⁵, Vincent Huyghes-Belrose explique très bien que des plantes anodines avaient une fonction d'usage reconnue et des fonctions plus cachées, qu'il y a des plantes « contre » (le mauvais sort, mauvais esprit, les dorlis...) et des plantes « pour ». Chez un agriculteur rencontré, il nous avoue (les pratiques liées aux plantes magiques sont plutôt cachées et transmises aux initiés) avoir planté des plantes à épine (épine du christ et agave), plantes « contre », à l'entrée de la maison, et du jasmin du soir autour de la maison, plantes « pour », pour attirer le bon esprit. Il connaît aussi la pratique du croton « Qui vivra verra », utilisé par certaines vendeuses au marché. Il s'agit de frapper la production à vendre avec, pour commercialiser au mieux ses produits. D'autres plantes sont reconnues comme plantes « contre » : le citronnier par exemple. Mais ces plantes ne se retrouvent pas dans le jardin vivrier productif mais dans le petit jardin créole autour de la maison.

Le cycle lunaire est de manière quasiment systématique pris en compte par les agriculteurs. Certaines actions se font en lune montante/descendante ou croissante/décroissante (les subtilités n'étant pas évidentes à relever). Les phases de la lune intéressantes varient selon l'espèce cultivée et parfois selon le soin apporté. Les écarts sont assez rares pour les cultures de tubercules. En revanche, les autres cultures ne profitent pas de manière aussi systématique de la prise en compte de la lune (notamment les cultures maraîchères). Par ailleurs et plus rarement, certains agriculteurs prennent en considération les « jours saints » dans leur calendrier cultural. D'autres pratiques

¹⁵ Le jardin créole à la Martinique, une parcelle du jardin planétaire, Vincent Huygues-Belrose, 2010

ancestrales plus anecdotiques ont pu être relevées. Ces pratiques sont la plupart du temps héritées « des anciens ».

3.5 Commercialisation, viabilité et valorisation

3.5.1 Commercialisation

Différentes stratégies de commercialisation apparaissent. Un tiers des producteurs est adhérent à une coopérative/groupement de producteurs (12 sur 31) : 5 à la SOCOPMA (la liquidation est déjà survenue à ce jour), 3 à Caraïbe exotique à Ducos, 1 à Ananas Martinique, 1 à la SODIFEL, 2 à la Coop à l'export place d'Armes au Lamentin pour l'excédent uniquement ou pour le piment uniquement, 1 à Caraïbe Export à Bois Rouge et 1 à APVOFERM pour la volaille. Un même agriculteur peut rarement être affilié à deux coopératives ; c'est néanmoins le cas si certains produits ne sont pris en charge que par l'une ou l'autre de ces coopératives.

Les raisons invoquées pour l'adhésion à une coopérative : cela permet de structurer l'offre (1 cas), elle a permis à l'exploitant de se structurer d'un point de vue individuel et de se développer mais la qualité des services s'est largement dégradée du fait des paiements en décalé et en plusieurs fois (1 cas), la SOCOPMA accepte d'acheter des productions importantes et/ou toute la production (2 cas).

Mais ils sont aussi prêt de la moitié (14 sur 31) à être particulièrement réticents au fait d'adhérer à un groupement pour la commercialisation, n'y trouvant aucun intérêt, cela engendre « trop de problèmes », cela ne donne « aucunement envie », « les groupements ne payent pas » ou encore les « les prix sont trop bas ». La SOCOPMA est parfois citée en exemple. Deux agriculteurs estiment que leurs quantités produites sont trop faibles pour pouvoir y adhérer.

Les exploitants qui ne sont pas adhérents à un groupement de producteurs commercialisent la plus grande partie de leur production ou la totalité sur le marché, et certains adhèrent même à un groupement pour une partie seulement de leur production. La vente sur le marché de gros de Dillon est largement pratiquée (7 cas) ; mais on retrouve également le marché local du François (1 cas), le marché des Floralies (3 cas), un marché improvisé de deux producteurs devant un magasin Bio de Ducos (1 cas), le MANA (1 cas), le marché Bokodji (2 cas), *Orgapeyi* à Ducos, marché identitaire (2 cas), le marché local de Trinité (1 cas).

Plus rarement, certains agriculteurs sont amenés, pour une partie de leur production, à livrer à domicile (1 agriculteur pour certains produits, un autre dans son voisinage et deux auprès de restaurateurs), ou encore à participer à de la vente directe à la ferme (6 agriculteurs). Un agriculteur commercialise ses plantes médicinales à un laboratoire (société Fideline 2000). Un agriculteur organise lui-même des foires agricoles environ quatre fois par an. Des agriculteurs, par souci de gain de temps, ont fait le choix de faire appel à des revendeurs (7 cas). A noter que la commercialisation sur le marché de gros de Dillon est majoritairement une commercialisation dite de revendeur.

La vente sur les marchés est pratiquée sur un jour fixe de la semaine, ce qui a notamment comme avantage d'avoir une certaine régularité dans la clientèle. Il s'agit souvent d'une nuit complète passée sur place. La tâche peut éventuellement être déléguée à un membre de la famille le plus souvent ou un autre agriculteur, ou encore par l'intermédiaire de revendeurs ; cela permet à minima une mutualisation des trajets mais aussi et surtout un gain de temps. Il semble que cette pratique soit largement répandue, et que dans certains cas des agriculteurs se « spécialisent » plus sur la partie commercialisation en revendant les produits de nombreux producteurs au détriment de leur propre production.

Sans que cela ne soit un mode de commercialisation prédominant, de nombreuses manifestations permettent également à certains producteurs de commercialiser ponctuellement leur production (par exemple événements organisés par l'association Bokodji, foire agricole à l'initiative d'une

commune ou d'agriculteurs, ou encore au sein de l'association pour la promotion de l'igname Madin'Yam).

Un agriculteur a également participé à la mise en place de panier de fruits et légumes pour le compte d'une AMAP, et même si le projet a finalement échoué, ce mode de commercialisation lui semble toujours être une bonne formule dans le cas où les productions sont extrêmement variées. Un des agriculteurs rencontrés vient d'adhérer à l'AMAP de Sainte Marie et deux autres livrent des paniers de manière informelle (sans AMAP).

Il s'agit la plupart du temps pour le producteur de diversifier ses modes de commercialisation en utilisant des voies complémentaires : coopérative et marché en vente directe ou coopérative et revendeur ou encore marché et revendeur voire deux marchés différents (ils sont 14 dans ce cas). Les avantages ne sont pas les mêmes : paiement comptant en liquidité en vente directe d'un côté, et accès aux aides POSEI par l'intermédiaire des groupements de l'autre côté. La *diversification* des modes de commercialisation permet donc une certaine sécurisation du revenu.

Un agriculteur répond à des commandes (producteur de fleurs). Certains adaptent leur production à la demande, notamment sur les produits maraîchers tandis que d'autres produisent surtout en tenant compte des spécificités de leur exploitation et selon leurs habitudes sans adapter le choix de l'*assolement* au marché. De la même manière, certains récoltent lorsque la production est prête à être récoltée sans se soucier du prix de marché. On note une certaine périodicité (chou dur pendant les jours Saints, groseille pays à Noël, etc.) et pour certains, une volonté de proposer une gamme de produits très diversifiés. La viande est commercialisée par l'intermédiaire du boucher, directement sur pied ou une fois découpée. Cela reste très occasionnel, du fait des cheptels de petite taille. Un seul agriculteur possède une activité d'élevage dont la production représente 50% du chiffre d'affaire de l'exploitation mais il ne s'agit pas d'un élevage intégré.

Globalement, il ne ressort pas de réels problèmes de valorisation et de vente même si certains regrettent que l'écoulement via les marchés locaux soit de plus en plus difficile. Il semblerait que les consommateurs, ou du moins ceux qui se fournissent chez les agriculteurs en cultures traditionnelles, soient à la recherche de produits sains (sans utilisation de produits chimiques), de qualité et qu'ils soient déjà en mesure sur le marché de faire la différence, sans présence de label. Ainsi les agriculteurs ne ressentent pas un réel problème de commercialisation (13 agriculteurs sur 31 l'affirment). Les produits sont bien valorisés et l'agriculteur fait face à une demande qui couvre l'offre et qui est même jugée par certains, bien supérieure à l'offre. Dans ce cas les agriculteurs se permettent plus facilement de ne pas se préoccuper du marché dans le choix de leur *assolement*. Deux agriculteurs ont, eux, fait le choix de produire en dessaisonné pour se démarquer sur le marché. Les consommateurs resteraient néanmoins perçus comme exigeants, le prix serait pour la majorité d'entre eux le premier critère de choix. Pour certains agriculteurs, la valorisation par le prix reste insuffisante et largement limitée par les importations. Les prix en GMS (grande et moyenne surface) resteraient, selon certains agriculteurs, souvent plus élevés sur des produits importés que le prix de produits issus de l'agriculture traditionnelle. La perception sur la facilité de valorisation des produits traditionnels est donc bien différente d'un agriculteur à l'autre.

La production qui n'est pas commercialisée peut être autoconsommée, distribuée à l'entourage ou encore, dans les cas des tubercules, réutilisée en semence et plus rarement jetée.

Les stratégies de commercialisation sont très diverses. Un tiers des agriculteurs commercialise toute ou partie de leur production via un groupement de producteurs (SOCOPMA (liquidée depuis l'étude), Caraïbe Exotique ou autre). Un tiers des agriculteurs reste extrêmement réticent à l'idée d'adhérer à une coopérative ou un groupement de producteurs. Le principal avantage est l'accès aux aides POSEI.

La vente sur le marché est régulièrement pratiquée (pour plus de la moitié) que ce soit sur le marché de gros de Dillon ou des marchés plus caractéristiques de l'agriculture traditionnelle (ou

identitaire) du type *Orgapeyi*, MANA, Bokodji. Il peut s'agir de vente au détail ou de vente à des revendeurs et il arrive que ce soit un membre de la famille qui se charge du transport au marché. La vente directe chez le consommateur (ou autre client) est rarement pratiquée mais la vente à des revendeurs l'est plus régulièrement. La vente directe à l'avantage de se faire paiement comptant. Il s'agit pour l'agriculteur de faire un choix entre le temps passé à la commercialisation et le fait de vendre à un coût moindre en faisant appel à des intermédiaires. La plupart du temps, l'agriculteur diversifie ses modes de commercialisation.

L'écoulement de la production ne semble globalement pas poser de véritable problème. La plupart estiment que le client sait reconnaître la qualité des produits et les distinguer des produits importés. Cependant, les importations excessives à prix parfois cassés ont tendance à faire nettement diminuer les prix, ce qui devient préjudiciable pour les producteurs.

3.5.2 Viabilité économique de l'exploitation

Les producteurs en agriculture traditionnelle semblent vivre de leur activité, mais non sans difficulté. Certains s'en contentent, il s'agit d'un choix de vie, d'un mode de vie relié à un minimum de besoins. Certains agriculteurs ont une activité complémentaire, ponctuelle ou non, en lien ou non avec l'activité agricole, pour survivre ou améliorer leur train de vie, au travers notamment d'accueil à la ferme (cf.3.2. sur les activités complémentaires).

La perception de la viabilité de l'exploitation n'est pas évidente à retranscrire, il s'agit d'une réponse relativement subjective et qui dépend de ce à quoi un agriculteur se compare. Il a été relativement difficile d'obtenir des informations sur le revenu émanant de l'exploitation et de la vente des produits agricoles. Ils seraient 11 sur les 31 à n'avoir « aucun problème de viabilité », l'un parce qu'il occupe une niche et 7 autres du fait de leurs productions très diversifiées. Ils sont 14 à « en vivre », « en survivre », ou à en dégager un salaire proche d'un SMIC. Pour trois d'entre eux, le revenu dégagé ne serait pas du tout suffisant et la situation extrêmement difficile. Trois autres agriculteurs sont confrontés au facteur limitant du foncier, ayant de trop petites surfaces pour que leur activité soit suffisamment rentable. Par ailleurs, trois n'en vivent pas encore car ils n'ont démarré leur activité que récemment. Un autre éprouve des difficultés liées aux dépenses trop importantes (traitements, engrais et mécanisation), et c'est d'ailleurs également pour cette raison que la majorité des agriculteurs traditionnels minimisent l'utilisation d'intrants. Pour l'un deux, ce sont les rendements en agriculture traditionnelle qui ne sont pas suffisants et il souhaite ainsi maintenir une activité traditionnelle tout en développant une agriculture « plus conventionnelle ».

L'activité et la viabilité sont fortement liées aux prix de marché. Le prix de vente varie selon le cours du marché, donc des saisons et des variétés produites. A titre d'illustration, pour l'igname, on retrouve des prix pouvant aller de 3 à 5 euros le kilogramme, voire 7 dans certains cas rares (l'igname portugaise étant vendue bien moins chère que la jaune), entre 0,80 et 2 euros le kg pour le dachine (des prix plus bas en coopérative auxquels s'ajoutent les 6 centimes du POSEI) et des piments à 3 euros le kg. Les producteurs sont parfois contraints de « liquider » leur marchandise et de casser les prix. Les prix sont fortement impactés par la concurrence liée aux produits importés (se référer aux pistes d'action sur la valorisation des produits agricoles traditionnels), il s'agit d'un facteur limitant cité de manière très récurrente.

Les producteurs en agriculture traditionnelle semblent vivre de leur activité, non sans difficulté. Bien que certains se contentent de leur situation qu'ils qualifient de précaire ou de choix de vie « simple », d'autres pratiquent une activité parallèle en complément.

Il a été relativement difficile d'obtenir des informations sur le revenu émanant de l'exploitation et de la vente des produits agricoles. Globalement on retrouve des agriculteurs en situation très précaire qui ne vivent pas ou pas encore de leur activité, d'autres qui se contentent d'une situation modeste et enfin certains qui estiment en vivre très bien.

4 Conclusions et recommandations pour l'agriculture traditionnelle

4.1 Les enjeux qui pèsent sur l'agriculture traditionnelle

L'agriculture traditionnelle en Martinique telle qu'elle est décrite dans cette étude montre un certain nombre de caractéristiques qui la distinguent de l'agriculture plus conventionnelle, de *plein champs* et notamment des cultures canne et banane non intégrées.

La préservation de ces systèmes de cultures semble primordiale que ce soit dans une optique de préservation de la culture martiniquaise et la sauvegarde de pratiques et connaissances ancestrales mais également dans une optique plus environnementaliste et concernant la préservation de biodiversité agricole, la valorisation d'un foncier agricole pentu, constitué de parcelles éparses ou peu accessibles, et dans une optique de préservation (voire développement) de la production locale et donc de participation à l'autosuffisance alimentaire. Cette dernière notion semble essentielle dans un contexte d'avenir où le prix du carburant et des denrées importées mais également des intrants agricoles ne peut qu'augmenter.

On peut ajouter que cette agriculture basée sur les pratiques traditionnelles, renouvelées et professionnalisées, répond aussi à une demande des consommateurs et des citoyens, qui veulent de plus en plus pouvoir consommer des produits sains, locaux, sans présence de produits chimiques néfastes pour la santé.

Ces enjeux correspondent d'ailleurs complètement aux directives actuelles de la politique agricole commune et coïncide avec la remise en question tant au niveau national qu'europpéen, du système agricole intensif nuisant à la qualité de l'eau, des sols, de la biodiversité et de la santé du consommateur comme du producteur.

Pour autant, il s'agit de systèmes relativement vulnérables. Les intrants sont limités et les produits mis sur le marché relativement diversifiés ce qui limite en quelques sortes la prise de risque économique mais les revenus qui émanent de la vente des produits ne permettent que rarement de faire émerger un important revenu (notion qui reste cependant relativement subjective). L'intérêt de la préservation de cette agriculture est totalement justifié. Il s'agit en effet d'un modèle agricole à fort potentiel mais qui nécessite un accompagnement.

La terminologie même d'agriculture traditionnelle utilisée tout au long de cette étude est sujette à discussion et dans une optique de valorisation des pratiques il pourrait être intéressant de la qualifier d'*agriculture intégrée* voire d'agro-écologie. Cette agriculture ayant des caractéristiques très en lien avec une agriculture plus axée sur une intégration dans son environnement et une capacité de préservation du milieu, il semble pertinent de mettre cet élément en avant pour plus facilement l'inscrire par la suite dans des réseaux de type *GIEE*.

4.2 Les points d'action partagés

Les différents besoins identifiés sont :

- des produits agricoles locaux et de qualité largement concurrencés par des importations à bas prix plus ou moins facilement identifiables,
- des agriculteurs qui tirent de leurs activités des revenus relativement modestes,
- un métier peu attractif et de grandes difficultés à l'installation et plus particulièrement à l'accès au foncier,
- des risques qui pèsent sur un matériel végétal insuffisamment recensé et sauvegardé,
- une incitation à se tourner vers de la culture conventionnelle de *plein champs* dans une optique de rentabilité court terme,
- et plus généralement un manque de reconnaissance par les organisations professionnelles agricoles et les tutelles administratives.

Pour répondre à ces besoins, ces difficultés ou contraintes, il est envisagé des points d'action.

Il s'agit des différentes facettes de l'accompagnement au développement d'une agriculture basée sur les pratiques et produits traditionnels, dont la production est destinée à la commercialisation, permettant aux exploitations agricoles d'être viables et professionnelles.

Il a ainsi été défini et débattu avec les techniciens de la Chambre et un groupe de producteurs lors de deux groupes focus, les points d'actions envisageables suivants :

Point 1 Regroupement autour d'un label/charte

Point 2 Commercialisation et valorisation

Point 3 Installation des jeunes

Point 4 Foncier : accès et accessibilité

Point 5 Capitalisation des savoirs

Point 6 Recherche et développement

Point 7 Ressources génétiques - matériel végétal

Point 8 Promotion et reconnaissance

Point 9 Aide directe à la production.

(Se reporter en annexes 4 et 5 pour les comptes rendus des groupes focus)

En amont de la production ressortent les problématiques foncières, les aides à l'installation mais également le fait de préserver la matériel végétal tout en accompagnant les producteurs sur des espèces et variétés adaptées à leur milieu et à rendement intéressant. Les enjeux qui pèsent sur la préservation des pratiques en tant que telles et de leur éventuelle adaptation (pour faciliter les conditions de travail et rentabilité économique de l'exploitation) sont également importants. Il s'agit de capitaliser les savoirs et de faciliter les transmissions.

Au niveau de la production, il s'agit de mettre en œuvre le triptyque recherche, développement et formation, pour aider à l'installation et au développement des exploitations. Un accompagnement financier pour aider les agriculteurs dans leur production et sous réserve du respect d'un cahier des charges ou assimilé est également souhaitable, mais il est souligné que cela ne devait pas être la seule solution.

En aval de la filière, les besoins portent sur l'accompagnement à la commercialisation, à la promotion, à la reconnaissance et à la valorisation des produits issus de l'agriculture traditionnelle. La création d'un label ou d'une charte de producteur est une solution envisagée.

Cinq axes d'action peuvent être déclinés :

- Pour mieux valoriser et mieux vendre la production : points 1 et 2
- Pour favoriser l'installation et le développement de la production : points 3 et 4
- Pour développer les savoirs et améliorer les pratiques : points 5 et 6
- Pour préserver et améliorer le matériel végétal : point 7
- Pour faire reconnaître et soutenir la production traditionnelle vivrière : points 8 et 9

Ces axes d'action sont présentés en autant de recommandations pour le développement des productions issues de pratiques agricoles traditionnelles en Martinique.

Ne sont concernées que les seuls systèmes de production végétale.

4.3 Recommandations pour le développement des productions issues des pratiques traditionnelles agricoles en Martinique

4.3.1 Pour mieux valoriser et mieux vendre la production

a) L'éventuelle mise en place d'un label « produit issu de pratiques agricoles traditionnelles »

Ce qu'en disent les producteurs enquêtés

Lors des visites d'exploitations, certains agriculteurs ont pu s'exprimer sur le sujet. Six d'entre eux se montrent particulièrement intéressés par la création d'un label agriculture traditionnelle. L'un est pour un label sur les produits locaux, un uniquement sur les productions de café et cacao, un uniquement s'il y a un contrôle de la traçabilité, un avec une attribution producteur qui empêcherait notamment les revendeurs d'en bénéficier, un sur des pratiques bien définies avec un cahier des charges clair, un en impliquant les coopératives, un pour des produits plus sains, un pour un label Produit Martinique mais sans vendre les produits plus chers, un pour un label produit Martinique sur des produits sains (même si le consommateur fait déjà la différence), un favoriserait une IGP plutôt qu'un label et enfin un agriculteur souhaiterait la mise en place d'un label permettant de vendre les produits moins chers avec une aide compensatoire. A noter qu'en 2006, l'association « Madin'yam » avait proposé le label « Produits des Mornes » : itinéraire technique sans *pesticide*, utilisation de matières organiques, traçabilité. La création d'un *GIEE* est citée une fois pour faciliter la valorisation des produits issus de l'agriculture traditionnelle.

Les agriculteurs qui soutiennent l'idée d'un label mettent en avant, plus que l'aspect traditionnel, l'aspect local, avec pour certains une notion de produits de qualité sans utilisation de produits chimiques, donc plus sains, mais avec un label différent de celui de l'*agriculture biologique* (AB).

Enfin, plusieurs agriculteurs ne croient pas en l'opportunité de créer un label : car les gens ne seront pas prêts à payer plus cher ou car le consommateur est déjà conscient de la qualité des produits par rapport aux autres.

Définition d'un cahier des charges

La première difficulté est la définition d'un cahier des charges permettant de caractériser le système de production de façon explicite et spécifique.

L'analyse des caractéristiques menée au chapitre 3 de la présente étude donne évidemment de multiples éléments, mais elle montre aussi la complexité de définition des critères pour qu'ils soient clairement discriminants.

En particulier, les critères suivants sont à définir précisément :

- La surface et la typologie des parcelles ou encore leur localisation ne sont pas à considérer, sauf à préciser que la surface agricole utile doit être suffisante pour que l'exploitant puisse en vivre et maintenir le système de production de façon pérenne.
- Le recours à l'engrais chimique doit être très limité, et dans tous les cas, la gestion de la matière organique doit garantir un taux d'humus minimum, comprenant le recours à la *jachère* et à des *amendements* organiques, mais sans rendre obligatoire le fait d'avoir son propre élevage associé.
- Le recours aux produits phytosanitaires de synthèse doit être limité au maximum, selon les principes de la *lutte* intégrée.
- L'*association de cultures* peut être considérée comme un critère de base définissant les pratiques traditionnelles, mais il doit être possible d'intégrer le fait que le dachine peut être en monoculture, celle-ci s'intégrant dans une *rotation* et une gestion globale de la matière organique ainsi que le recours à la *lutte* intégrée.
- Le recours à la mécanisation est admissible, mais principalement pour la préparation des sols en tout début de mise en culture, pour les gros travaux comme la préparation des fosses à igname ou la plantation des vergers.
- Les espèces cultivées ne sont pas nécessairement traditionnelles, si tant est que l'on puisse définir les espèces véritablement indigènes, mais les variétés doivent avoir été acclimatées et adaptées aux systèmes de production (caractères de rusticité, de résistance aux maladies et aux parasites, d'intégration dans les associations de cultures).

Un cahier des charges peut servir principalement à deux usages :

- Pour définir un label pour les produits répondant strictement au cahier des charges
- Pour réunir des producteurs désireux de développer une production répondant au cahier des charges, éventuellement sans y répondre totalement mais tendant à le faire (voir axe 5)

b) Agir en collectif pour mieux vendre

Un label pour mieux vendre

Nous réservons ici le principe que le label sert à démarquer la production dans le but de mieux la vendre ou la valoriser.

Dans cette perspective, le cahier des charges doit être défini de façon à permettre un contrôle de la production. Les critères peuvent ne pas être très rigoureux mais ils doivent être clairs et limitatifs : la production répond oui ou non aux critères.

Dans ces conditions il est alors possible de faire valoir la spécificité du produit, auprès du consommateur (vente directe) ou de l'intermédiaire (coopérative ou distributeur). Il est également possible de faire de la promotion de la production, en se démarquant d'une part de la production importée et d'autre part de la production locale ne répondant pas au cahier des charges.

Action collective

Les produits issus des pratiques agricoles traditionnelles sont pour l'essentiel vendus en vente directe, à la ferme, en livraison directe au consommateur ou sur les marchés de producteurs. Quelques producteurs apportent à une coopérative qui peut vendre les produits (essentiellement les tubercules) sur le marché local ou à l'exportation (Rungis).

Certains producteurs ont des petits ateliers de transformation, qui peuvent être éventuellement leur cuisine personnelle.

Dans la perspective d'un développement de la production, accompagnée ou non de la mise en place

d'un label, il est envisagé par quelques producteurs d'augmenter leurs apports à la coopérative (dans la mesure où celle-ci est capable d'en assurer la commercialisation, auprès des grandes et moyennes surfaces ou de la restauration collective notamment). Dans cette hypothèse, ces producteurs pourraient alors bénéficier des aides à la commercialisation du *POSEI*.

Il serait également possible d'obtenir d'une aide spécifique pour promouvoir la production sous label.

On peut aussi envisager que des producteurs regroupés autour d'un label ou d'une association de producteurs, puissent rejoindre une organisation de producteurs agréée pour bénéficier d'un soutien à la commercialisation de leur production vendue dans le cadre d'un marché de producteurs. Cela permettrait de faire valoir la qualité des produits issus des pratiques agricoles traditionnelles auprès des consommateurs en bénéficiant des aides publiques (*POSEI* et *PDRM*) pour ce faire.

En ce qui concerne la limitation des importations des produits vivriers traditionnels des îles voisines, qui entraînent une baisse des prix, le label et la traçabilité des produits locaux devraient être une réponse permettant de se démarquer. Il serait aussi nécessaire que des contrôles soient effectués sur les produits non labellisés, importés en particulier, pour s'assurer qu'ils sont bien exempts de *chlordercone*.

Ces possibilités de se regrouper pour mieux vendre, se promouvoir mais aussi se défendre nécessitent sans doute une dynamique de regroupement, ou d'association, des producteurs (voir l'axe 5 ci-après).

La mise en place d'un GIEE, utilisé pour impulser des regroupements de taille réduite, et rassemblant des producteurs en agriculture traditionnelle pourrait permettre d'émarger aux dispositifs d'aides.

4.3.2 Pour favoriser l'installation et le développement de la production

a) Un premier problème : l'accès au foncier

La question de l'accès au foncier ne concerne pas que les jeunes qui veulent s'installer mais aussi des producteurs déjà installés mais dont la surface est insuffisante ou dont les parcelles sont en *tenure précaire*, ou encore qui s'avèrent non utilisables car polluées par exemple au *chlordercone*.

Il pourrait être envisagé de faciliter l'accès au foncier par la mise en place d'un accord avec la *SAFER* favorisant l'installation en agriculture traditionnelle. Cependant son impact reste relativement faible par rapport aux volumes de transactions foncières et en particulier aux déclassements de terres agricoles réalisées chaque année. La *SAFER* ne préempte que 10% des 450 notifications qui lui sont présentées chaque année (depuis 2003 la *SAFER* Martinique n'aurait acquis et rétrocédé que 130 hectares).

Il semble également nécessaire qu'un renforcement du rôle de la Commission départementale de consommation de terres agricoles et que des mesures fiscales soient opérés pour dissuader la spéculation foncière. La lutte contre tous les artifices juridiques mis en place par les notaires ou promoteurs pour déclasser des terres agricoles (distinguer nue-propriété et usufruit, division des terrains en parcelles d'un maximum de 1 500 m²...) et la culture locale qui fait qu'un propriétaire foncier préfère diviser les terres de son exploitation en 4 que de vendre l'ensemble de son exploitation agricole comme en Métropole sont à prendre en compte.

Des propositions concrètes sont exposées en annexe 6 dans le compte rendu de la délégation aux Outre-mer où les *SAFER* Martinique, Guadeloupe et EPAG sont interrogés sur la politique foncière agricole à mener dans le cadre du projet de loi agricole.

L'accès au foncier peut également correspondre à une amélioration de l'accessibilité des parcelles.

Les producteurs en traditionnel peuvent cultiver des parcelles difficilement accessible, car ils n'ont pas recours à la mécanisation.

Il s'agit de faire reconnaître la production issue des pratiques agricoles traditionnelles comme une production agroécologique :

- Mesure Agri Environnementale « système » pour les agriculteurs respectant un cahier des charges de type « *agroécologie* ou *agriculture intégrée* locale »
- Aide forfaitaire pour tout agriculteur s'installant en « agriculture traditionnelle » (sur le modèle de l'AB) selon cahier des charges
- Faire reconnaître une surface minimum d'installation spécifique à ce système de production qui pourrait être d'1 hectare
- Aide spécifique pour l'adhésion à un label ou charte

En outre, dans la mesure où pourraient se mettre en place des actions de recherche-développement-formation ainsi que des actions de multiplication de matériaux végétaux :

- Mettre en place un système de parrainage des jeunes par des plus anciens déjà installés dans le même système de production,
- Aider les plus jeunes à trouver les variétés les plus adaptées à leur *écosystème* auprès du réseau de préservation et de multiplication des espèces vivrières traditionnelles,
- Faire bénéficier les nouveaux installés (ou plus anciens en conversion) aux résultats des actions de recherche-développement.

4.3.3 Pour développer les savoirs et améliorer les pratiques

Au-delà des besoins de formation communs à tous les exploitants agricoles notamment en gestion, les systèmes de production issus des pratiques traditionnelles nécessitent des compétences techniques avancées en production et *lutte* intégrées, d'autant plus que les pratiques culturelles bien qu'inspirées des pratiques héritées des anciens, sont en fait fortement renouvelées, sujettes à réinterprétation.

En pratique chaque producteur est conduit à « inventer » son système de production sans avoir recours à des « recettes » héritées de ses parents, enseignées à l'école ou fournies par les fournisseurs des intrants comme c'est le cas pour l'agriculture conventionnelle.

Or les échanges de savoir entre les agriculteurs ne sont pas organisés. Pour développer les savoirs techniques, il s'agit avant tout d'organiser la mutualisation des expériences, des pratiques. On peut parler de capitalisation des savoirs.

Cet échange peut, même doit se concevoir dans une logique de recherche-développement. Les producteurs rencontrés sont d'ailleurs tous dans une logique d'expérimentation permanente. La capitalisation collective donc s'inscrire également dans cette logique d'expérimentation, de façon à améliorer les pratiques et les transmettre.

Les thématiques sont multiples de la gestion de la matière organique à la *lutte* phytosanitaire intégrée en passant par les différentes techniques culturales des différentes espèces et des associations entre les espèces.

Le travail mené avec la FREDON en particulier sur les techniques de *luttés* intégrées, s'inscrit dans cette dynamique de recherche-développement-formation.

Une piste de recherche-développement a été identifiée concernant la recherche de matériel performant permettant de travailler le sol de manière similaire à un travail manuel, dans le but de préserver la structure du sol.

4.3.4 Pour préserver et améliorer le matériel végétal

En matière de Recherche et Développement, outre l'intérêt de mieux connaître les pratiques en vigueur dans les différents terroirs, la question de l'acclimatation de variétés et *cultivars* pour les développer en Martinique a été souligné.

Les producteurs ont le plus souvent des collections variétales qui leur sont propres. Un premier travail collectif pourrait être d'organiser de travail de préservation des ressources génétiques dans les exploitations qui s'inscrivent alors dans un réseau organisé de préservation des ressources génétiques. Il s'agirait, pour aller plus loin, de mener un travail systématique de caractérisation agronomique des variétés détenues par les producteurs.

L'état sanitaire des collections détenues par les différents producteurs au sein du réseau peut également être contrôlé, de façon à éviter la multiplication de matériel végétal malade, notamment virosé.

Ce même travail de caractérisation des variétés déjà cultivées, peut être également envisagé pour des variétés nouvelles qu'il s'agit alors d'acclimater, de tester aux différents terroirs de Martinique, afin éventuellement de les multiplier auprès de producteurs prêts à les adopter.

4.3.5 Pour faire reconnaître et soutenir la production traditionnelle vivrière

Que cela soit pour éventuellement élaborer un label commercial, pour mener des actions de recherche-développement-formation, ou encore préserver et améliorer les ressources en matériel végétal, la clé pour initier les différentes actions, pour créer la dynamique de développement de cette agriculture certes issues des pratiques traditionnelles mais également en devenir et porteuse d'avenir, est de regrouper en nombre les producteurs susceptible de se reconnaître comme ayant des pratiques proches pour ne pas dire analogues.

On peut imaginer la création d'une association voir un *GIEE* (groupement d'intérêt économique environnemental) pour rassembler et plus facilement défendre les intérêts des producteurs en agriculture issue des pratiques traditionnelles.

Le cahier des charges (voir ci-dessus l'axe 1), même s'il n'y a pas de label commercial à la clé, peut devenir le dénominateur commun permettant de réunir les producteurs, comme une charte, la définition emblématique de l'agriculture vivrière issue des pratiques traditionnelles. Il doit pouvoir être reconnu comme répondant aux critères de l'*agroécologie*, telle que définit dans la loi d'avenir. Il sera alors possible pour les adhérents d'obtenir ainsi une reconnaissance auprès des services de l'Etat et de la Région, ouvrant l'accès des aides tant pour la production, les investissements, la commercialisation mais aussi l'animation, la recherche-développement ou la formation.

Les recommandations sont déclinées en fiches techniques en annexe 11

Annexe 1 : Lexique technique

Agriculture biologique : méthode de production agricole qui se caractérise par l'absence d'usage des produits de la chimie de synthèse ; prolongement d'une *agriculture extensive* datant de plusieurs millénaires qui a été presque totalement exempte d'intrants chimiques, à l'opposé de leur utilisation massive par l'agriculture industrielle et intensive ; gestion de façon globale de la production en favorisant l'agrosystème mais aussi la biodiversité, les activités biologiques des sols et les cycles biologiques

Agriculture extensive : système de production agricole qui ne maximise pas la productivité à court terme du sol en ne faisant pas appel à des intrants chimiques, à l'arrosage ou au drainage, mais plutôt aux ressources naturellement présentes sur place. Pratiquée généralement sur de vastes étendues, elle se caractérise par des rendements à l'hectare relativement faibles et par un plus grand nombre d'emploi par quantité produite

Agriculture intégrée : pratiques agricoles menant à des aliments de qualité en utilisant des moyens naturels et des mécanismes régulateurs proches de ceux qui existent dans la nature, pour remplacer les intrants polluants et coûteux, et pour assurer une agriculture visant le développement durable. Les systèmes traditionnelles agricole de Martinique sont qualifiés d'intégrés.

Agriculture intensive : système de production agricole fondé sur l'optimisation de la production par rapport à la surface cultivée, qui requiert des investissements importants et une utilisation accrue d'intrants agricoles (énergie, engrais, matériel)

Agrobiologie : synonyme d'*agriculture biologique*

Agroécologie : notion proche de l'*agriculture biologique*, système de production qui intègre dans sa pratique l'ensemble des paramètres de gestion écologique de l'espace cultivé, comme l'économie et la meilleure utilisation de l'eau, la lutte contre l'érosion, les haies, le reboisement...

Agroforesterie : association d'arbres et de cultures ou association d'arbres et de pâturage

AMAP : Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

Amendement : produit apporté au sol en vue d'améliorer sa structure et son acidité

Amendement organique : issu du *compostage* des déchets organiques

Association de culture ou compagnonnage de plante permet de minimiser les intrants (engrais, produits phytosanitaires *pesticides* ou herbicides, azote, eau) et d'obtenir une plus grande efficacité des systèmes de production dans une logique de développement durable

Assolement : division d'une zone en parties (nommées soles), en vue d'y exercer des cultures différentes. Une *rotation* peut avoir lieu d'une année, voire d'une saison sur l'autre, entre ces soles.

Bagasse : résidu fibreux de la canne à sucre après extraction du suc, composé principalement par la cellulose de la plante.

Biodynamie ou agriculture biodynamique : méthode de production très proche de l'*agriculture biologique* mais avec également l'utilisation de préparations reposant sur des principes ésotériques, et la prise en considération des rythmes lunaires et planétaires : elle s'attache tout particulièrement au fonctionnement biologique des sols et des végétaux et cherche avant tout l'amélioration de la qualité des produits.

Billons : petites buttes qui peuvent être construites dans le sens de la pente pour faciliter l'écoulement de l'eau ou perpendiculairement à la pente

Bocage : paysage agraire structuré par la présence de haies ou de rangées d'arbres qui marquent

les limites de parcelles de tailles inégales et de formes différentes.

Chlordécone : *pesticide* organochloré auparavant utilisé dans la lutte contre le charançon sur le bananier et dont l'utilisation massive a entraîné une pollution importante des terres et des eaux aux Antilles et a notamment rendu impossible certaines productions vivrières sur ces terres.

Colonat partiaire : statut hérité de la période post-esclavagiste, autorisé dans l'outre-mer français jusqu'en 2006 et codifié dans le Code rural mais supprimé par une loi de 2011. Le propriétaire foncier imposait en grande partie *l'assolement* au bénéficiaire des terres et se faisait rémunéré en nature (25% des récoltes) en contrepartie de la location des terres. Se distingue du métayage, mode de faire valoir dans lequel la rémunération se fait en argent (un pourcentage de la valeur de la récolte). Les baux à *colonat* doivent depuis le 27 janvier 2011 être transformés en baux à ferme.

Compostage : processus biologique de valorisation des matières organiques (herbe par exemple) en un produit stabilisé, riche en composés humiques et réutilisable en *amendement* pour le sol

Cycle culturel : période pendant laquelle est cultivée une espèce de plante

Cultivar : variété de plante obtenue en culture

Culture dérobée : culture que l'on plante entre des cultures principales, apparentée à la culture sous couvert

Cultures vivrières ou Vivres : ensemble de productions agricoles destinées à l'alimentation quotidienne de l'agriculteur et de sa famille. Les surplus éventuels sont commercialisés ; elle s'oppose à l'agriculture commerciale.

Dégra : mot créole dérivé du français « dégrad ». Désignait à l'origine une parcelle défrichée (dégradée) sur une forte pente.

Diversification : en agriculture il peut s'agir du fait de multiplier les espèces cultivées pour optimiser l'espace et diminuer les risques liées au marché mais il peut également s'agir d'une *diversification* par rapport à l'activité même de production agricole (vers de l'accueil à la ferme ou de la transformation par exemple)

DJA : Dotation Jeune Agriculteur

Ecosystème : unité dans laquelle les plantes, les animaux et l'habitat interagissent au sein du biotope. Dans *l'écosystème*, le rôle du sol est de fournir une diversité d'habitats, d'agir comme accumulateur, transformateur et milieu de transfert pour l'eau et les autres produits apportés

Enherbement : rôle principal de couverture du sol qui permet de limiter l'utilisation des herbicides

Espèce endémique : l'espèce est endémique d'une zone géographique lorsqu'elle n'existe que dans cette zone à l'état spontané

Fermage : type de bail rural dans lequel un propriétaire, le bailleur, confie à un preneur, le fermier, le soin de cultiver une terre en échange d'un loyer fixe

Faire-valoir des terres (mode de *faire-valoir*) : manière de mettre en valeur une terre, une exploitation agricole, caractérisée par les rapports existant entre le propriétaire foncier et l'exploitant ; on distingue le *faire-valoir* direct, où le propriétaire se confond avec l'exploitant, le *fermage* et le métayage

Fatrasage : accumulation de débris végétaux sur le sol. Par exemple, utilisation des branches de pois doux en *paillage* sur la culture d'igname.

Fosse à igname : trou creusé en profondeur dans lequel la terre retournée est réintroduite avec un éventuel mélange d'*amendement* (herbe la plupart du temps) ; cette *fosse* facilite le développement racinaire de l'igname en profondeur

Fôs : mot créole dérivé du français « fosse ». Désigne les *sillons* du jardin caraïbe qu'on retrouve

dans les façons culturales du jardin créole (à ne pas confondre avec *fosse à igname*)

Fumier : matière organique issue des déjections d'animaux mélangées à de la litière et qui, après *compostage*, est utilisée comme fertilisant

Fumure : *Amendement* d'une terre par enfouissement de *fumure* ou autres produits fertilisants

GIEE : groupement d'intérêt économique et écologique

IGP : indication géographique protégée, signe officiel de la Communauté européenne qui permet de préserver les dénominations géographiques et offre une possibilité de déterminer l'origine d'un produit agricole alimentaire quand il tire une partie de sa spécificité de cette origine

Indivision : le foncier en indivision est une situation juridique où les terres appartiennent à plusieurs personnes (souvent de la même famille, héritage non réglé), cela peut devenir un frein à l'exploitation des terres par les agriculteurs

Irrigation : apport artificiel d'eau à des cultures pour en augmenter la production ; le système de goutte à goutte est un système d'irrigation.

Jachère : terre cultivable laissée au repos ; la *jachère* est souvent opérée, pendant un temps, de manière régulière après un ou deux cycles culturaux ;

Jachère pâturée : *jachère* sur laquelle du bétail est placé et joue un rôle dans le maintien d'un *enherbement* minimum et l'apport d'*amendement* à la terre

Jardin : mot employé dès le 17^{ème} siècle en Martinique par les premiers chroniqueurs et administrateurs coloniaux, pour désigner les parcelles défichées et mises en culture par les Caraïbes, les colons et les esclaves. Le terme désigne indifféremment le jardin potager, médicinal ou d'agrément

Jardin à nègre : synonyme de « jardin particulier » attribué aux esclaves sur les Habitations pendant la période esclavagiste (voir chapitre 1 sur l'historique de l'agriculture traditionnelle). Il apparaît comme une sorte de *tenure*, une parcelle dont la propriété demeure au propriétaire foncier et dont il n'a que la jouissance alors que les engagés du XVII^{ème} siècle sortaient de leur servitude temporaire et devenaient petits « habitants » libres en obtenant une censive (parcelle concédée par le propriétaire foncier contre divers droits).

Jardin créole ou jardin de case (*jaden kaz*) ou *jaden an piyon* ou *jardin bô-kay* : jardin de subsistance qui garantit une autosuffisance alimentaire, même partielle, ainsi qu'un complément de revenu ; des pratiques traditionnelles y sont mises en place avec des associations de culture et la production agricole y est fortement intégrée. Selon le terme employé, la proximité du jardin avec la maison d'habitation et le caractère familial de l'exploitation sont clairement verbalisés. Le *jardin bô-kay* est en filiation directe avec le *jardin des esclaves* d'avant les remembrements des 'cases à nègres'.

Kaz'à manioc : lieu de transformation du manioc, en farine voire en galette

Koudmen : système d'entraide et d'échange de main d'œuvre traditionnel

Lasoté (à l'assaut de la terre) : chantier de gros travaux effectués en commun, de la même manière que dans le *koudmen*. Il peut s'agir de débroussailler une parcelle, de creuser des *sillons* ou encore de planter des ignames/dachines. Les travaux peuvent être rythmés par des sons traditionnels

Lutte phytosanitaire : contrôle de la santé des plantes. La lutte peut être chimique ou biologique dans les cas d'une lutte intégrée

Lutte biologique : méthode de lutte contre un ravageur au moyen d'organismes antagonistes : de manière plus intégrée, il peut s'agir non pas d'éliminer les ravageurs mais de maintenir leur population en dessous du seuil supportable économiquement parlant. Certaines associations de culture jouent un rôle dans la lutte biologique

- Orgapeyi** : groupement de producteur qui a pour objectifs de définir une stratégie de développement de l'agriculture organique et paysanne en Martinique
- MAE** : mesures agro-environnementales ou mesures, mises en place dans le cadre de la politique agricole, qui visent surtout à protéger des paysages ruraux, les cours d'eau, la faune et la flore
- Marcottage** : technique de reproduction de végétaux qui sur les arbres fruitiers est effectuée par contact d'une branche avec un support de culture, la branche émet alors de nouvelles racines à ce point de contact
- Morne** : désigne un relief d'une île ou d'un littoral, généralement une colline
- PAM** : Plantes aromatiques et médicinales
- Paillage** ou mulching : recouvrir le sol de matériaux organiques, minéraux ou plastiques pour le nourrir et/ou le protéger ; cela permet de limiter les besoins en arrosage, de limiter le désherbage chimique et améliore la structure du sol
- Pédoclimatique** : qui caractérise les conditions extérieures au niveau du sol affectant une plante
- Permaculture** : proche de l'agro-écologie, système qui cherche à recréer la grande diversité et l'interdépendance qui existent naturellement dans des *écosystèmes* naturels, afin d'assurer à chaque composante, et au système global, santé, efficacité et résilience. C'est un fonctionnement en boucle où chaque élément vient nourrir les autres, sans produire de déchets exportables. Dans son application agricole, la permaculture s'inspire beaucoup des forêts où le sol n'est pas travaillé.
- Pesticide** : substance répandue sur une culture pour lutter contre des organismes considérés comme nuisibles. Les produits utilisés peuvent être chimiques ou biologiques dans le cadre d'une lutte intégrée
- Plein champ** (cultures de) : les cultures de plein champs sont généralement opposées aux cultures hors sol mais ne signifient pas systématiquement que ces cultures soient intensives ni soient des monocultures
- Polyculture-élevage** (système) : il s'agit de l'association de plusieurs espèces de plantes et d'élevage au sein d'une même exploitation agricole. Les déchets des animaux sont utiles pour les cultures végétales et certaines cultures végétales peuvent servir d'aliment pour le bétail, le tout de manière plus ou moins intégrée
- POSEI** : Programme d'Options Spécifiques à l'Éloignement et l'Insularité
- Rotation culturale** : succession de cultures qui se reproduit dans le temps en cycles réguliers ; élément important du maintien ou de l'amélioration de la fertilité des sols et donc de l'augmentation des rendements.
- SAFER** : Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural
- Sarclage** : action qui permet de désherber le sol en superficie entre les cultures ; à distinguer du binage qui consiste à aérer le sol plus en profondeur
- Sillon** : un sillon est une tranchée creusée dans la terre, la plupart du temps par le soc de la charrue lors du labour
- Système agricole intégré** : caractérise des pratiques agricoles menant à des aliments de qualité en utilisant des moyens naturels et des mécanismes régulateurs proches de ceux qui existent dans la nature, pour remplacer les apports (intrants) polluants et coûteux, et pour assurer une agriculture visant le développement durable.
- Système banane créole** : système de culture traditionnel (donc intégré) structuré autour de la production de banane créole (donc banane plantain ou banane fruit hors banane d'exportation)

- Système élevage** : système de production traditionnel (donc intégré) structuré autour de la production animale
- Système fleur** : système de culture traditionnel (donc intégré) structuré autour de la culture de fleur
- Système maraîchage** : système de culture traditionnel (donc intégré) structuré autour de la production maraîchère
- Système plantes aromatiques et médicinales** : système de culture traditionnel (donc intégré) structuré autour de la culture de plantes aromatiques et médicinales
- Système tubercule** : système de culture traditionnel (donc intégré) dans lequel le tubercule est la plante structurante. Le système tubercule se décline en système igname, système dachine ou encore système manioc
- Système verger** : système de culture traditionnel (donc intégré) structuré autour de la production du verger
- Tenure** : parcelle sur laquelle le maître d'habitation conservait la propriété et l'esclave n'en avait que l'usage
- UTA** ou unité de travail annuel : unité de mesure utilisée en France en matière de statistique agricole pour mesurer la quantité de travail dans le secteur agricole. Cette unité équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année dans une exploitation agricole.
- Vivres communs** : parcelles qui étaient cultivées en commun pour fournir des produits agricoles à la communauté (dans les Habitations de la période esclavagiste aux Antilles)

Annexe 2 : Glossaire botanique

Il s'agit d'un recensement des espèces de plantes recensées lors des enquêtes chez les agriculteurs

Tubercules et autre amidonnées

- arbre à pain, *Artocarpus allitis*
- banane plantain, *Musa*
- chou caraïbe ou chou dur (malanga en Guadeloupe) (*Xanthosoma Sagittaefolium*)
- faux chou caraïbe ou chou mol (*Xanthosoma brasiliense*) appelé aussi Calalou (servant à confectionner la soupe au Calalou)
- dachine (ou chou de chine ou taro ou encore madère en Guadeloupe) (*Colocasia esculenta Schott*)
 - var. verte,
 - var. blanche,
 - var. violette,
 - var. fumée
- igname (*Dioscorea*) (six espèces d'ignames et une quinzaine de variétés ont été citées comme cultivées par les agriculteurs rencontrés)
- igname cousse-couche ou couche-couche (*Dioscorea trifida*), ancienne espèce américaine cultivée déjà par les Caraïbes, toutes les autres espèces ayant été importées d'Afrique ou d'Asie
- ignames blanches (*Dioscorea alata* L.)
 - variété Belep
 - var. Pacala
 - var. Saint-Vincent (ou Serpent)
 - var. Tahiti
 - var. Pyramide
 - var. Kinabayo
 - var. Télémaque
 - var. de Noël ou Sassa ou Bokodji
 - Hybrides de l'INRA : var. Boutou et var. INRA 15
- ignames jaunes (*Dioscorea cayenensis*)
 - var. Poule
 - var. Guinée
 - var. Grosse-Caille
- ignames portugaises (*Dioscorea rotundata*)
- ignames douces (*Dioscorea esculenta*)
- ignames bulbifera (*Dioscorea bulbifera*)
 - Var. Coco-bourrique
- manioc amer (*Manihot utilissima*)
- camanioc (*Manihot palmata, dulcis* ou *Manihot esculenta* Crantz)
- manioc doux (consommé en légume, feuilles et tubercules) (*Manihot opi*)

- maranta ou dictame ou arrow root: amorphophallus de la même famille que le dachine, cultivée également pour son tubercule (*Maranta arundinacea*)
- patate douce, Ipomea batatas
- pomme de terre
- toloman, *Canna edulis*
- topinambour (ou baliri terme utilisé pour topinambour dans le Nord de la Martinique cf. dictionnaire créole, *Calathea Allouia Aublet*)

Fleurs

- alpinia, herbacée de la famille des Zingibéracées cultivée pour sa fleur
- balisier, *Heliconia Caribaea*, herbacée de la famille des Héliconiacées cultivée pour sa fleur
- héliconia, herbacée cultivée pour sa fleur - Le balisier est une Heliconia
- orchidées
- rose de porcelaine, *Etilingera elatior*, de la famille des Zingibéracées

Maraîchage

- poivron
- ananas
- amarante
- arachide ou fèves ou cacahuète (*Arachis hypogea*)
- aubergine (*Solanum melongena*)
- betterave
- canne à sucre (*Saccharum officinalum*)
- carotte (*Daucus carota*)
- céleri (*Apium graveens*)
- chénopode
- chou chinois ou chou chine
- chou pommé (*Brassica oleraceae*)
- christophine (*Sechium edule Jac S.W.*)
- concombre dont espèce ancienne concombre Malavoi (*Cucumis sativus L*)
- courgette (*Cucurbita peto L.*)
- cucurbitacée : famille de plante à laquelle appartiennent giraumon, concombre, melon ou encore courgette - plantes généralement rampantes
- épinard
- fabacées
- fraise
- giraumon, *Curcubita moschata*
- gombo (*Hibiscus esculentus L.*)
- haricot rouge ou mange-tout, *Phaseolus vulgaris*
- haricot vert
- laitue (*Lacuta sativa*)

- maïs (*Zea mays*)
- navet
- oignon Peyi ou cive (*Allium schoenoprasum* ou *Allium fistulosum*)
- pastèque, *Citrullus lanatus*
- piment végétarien, *Capsicum*
- piment fort (*Capsicum*)
- pois de sept ans ou pois souche, *Phaseolus lunatus*
- pois d'Angole, *Cajanus cajan*
- pois doux, *Inga*
- pois yeux-noirs, *Vigna unguiculata*
- poivron, *Capsicum annum*
- radis
- radis noir
- solanacée : famille de plante à laquelle appartiennent tomate, piment, poivron, tabac, aubergine et pomme de terre
- tomate, *Lycopersicon esculentum*

Plantes aromatiques, médicinales, aromates, épices, café, colorant :

- ail, *Allium sativum*
- à-tous-maux, *Alpinia zerumbet*, plante médicinale
- basilic
- bois bandé
- bois d'Inde (*Pimenta racemosa* Mill)
- café (arabica) (*Coffea arabica* L)
- café (robusta)
- cannelle, *Cinnanomum zeylanicum* Blum)
- citronnelle
- coriandre
- curcuma
- gingembre, *Zingiber officinale*
- glicéridia, *Gliricidia sepium*, appelés aussi glicérias en créole
- groseille pays ou oseille de Guinée, plante cultivée pour sa fleur qui permet la production d'une boisson, appelée bissap - *Ibiscus Sabdariffa*
- herbe amère : plante cultivée pour ces feuilles en plante médicinale et alimentaire de la famille des Solanacées
- mélisse
- menthe
- muscade (*Myristica fragens* Houtt)
- neem, margousier : arbre de la famille des Méliacées cultivé pour ses propriétés phytosanitaires
- noix de cola

- noix de cajou
- noix d'arec : fruit du palmier à bétel *Areca catechu*
- origan
- ortosiphon, *Orthosiphon stamineus*, plante médicinale de la famille des Lamiacées
- patchouli
- persil
- poivre
- roucou ou rocou, *Bixa orrellana*, arbre cultivé pour son fruit utilisé en aromate
- romarin (*Rosmarinus officinalis* L.)
- souci
- thym (*Thymus vulgaris* L.)
- vanille
- véronique
- verveine

Fruitiers

- abricot pays (*Mammes americana*, famille des Clusiacées)
- aki ou akee : arbre fruitier de la famille des Sapindacées - *Blighia sapida*
- ananas (*Ananas sativa*)
- arachide (cacahouète appelé pistache en Martinique) (*Arachis hypogaea*)
- atemoya, hybride entre la pomme-cannelle et la cherimole, arbre fruitier de la famille des Annonacées
- avocat (*Persea americana*)
- banane créole : banane autre que banane à l'export (banane plantain pour une large part mais aussi frécinette, banane pomme, banane figue, macandia, cancambou, ti nain)
- cacao (*Theobroma cacao* L.)
- cachiman
- caïmite ou pomme de lait ou pomme étoile, *Chrysiophyllum Caimito* L.), famille des Sapotacées - *Chrysiophyllum cainito*
- calebasse (*Crecentia cujete* L.)
- carambole (*Avertoa carambola* L.)
- cédrat (*Citrus*)
- cerise pays ou acérola ou cerise Barbade, *Malpighia glabra*, famille des *Malpighiaceae*
- châtaigne pays
- cherimole, *Annona cherimola*
- citron (lime ou ...)
- coco (*Cocos nucifera* L.)
- corossol (*Annona muricata* L.)
- cornichon (de l'arbre à cornichon)
- fruit de la passion ou passiflore, *Passiflora edulis*
- goyave (*Psidium Gujava* L.)

- grenade (*Punica granatum L.*)
- icaque ou zicaque en créole, *Chrysobalanus Icaco*
- kumquat (*Fortunella margarita*)
- mandarine (*Citrus reticulata B*)
- mangue (*Mangifera indica L.*)
- maracuja (*Passiflora edulis L.*)
- nèfle
- orange (amer, ...) (*Citrus sinensis*)
- pamplemousse
- papaye (*Carica Papaya*)
- pomelo (*Citrus paradisi Macf*)
- pomme cannelle (*Annona squamosa*)
- pomme d'eau ou jambose rouge, fruit d'un arbre originaire du Sud Est asiatique, *Syzygium malaccense*
- pomme liane ou grenadille, *Passiflora Laurifolia*, plante grimpante de la famille des passiflores
- prune de Cythère (*Spondias lauriflora L.*)
- prune Mombin (*Spondias mombin L.*)
- quénette : fruit d'un arbre de la famille des Sapindacées -*Melicoccus bijugatus*
- ramboutan
- sapotille, *Calocarpum Sapota, Jacq.*) ou- *Manilkara zapota*
- surette ou jujube, *Ziziphus mauritiana Lam*, famille des Rhamnacées
- tabac, *Nicotiana tabacum*
- tamarin des Indes, *Vangueria madagascarensis*

Annexe 3 : Bibliographie

1. Agriculture biologique en Martinique, ouvrage collectif Pascal Saffache, dont chapitre 5 « systèmes de production agrobiologique, bases d'élaboration et perspectives de mise en place », 2005
2. La Martinique, Étude géographique et humaine, Eugène Revert, 1949
3. Le jardin créole à la Martinique, une parcelle du jardin planétaire, Vincent Huygues-Belrose, 2010
4. « Les modes de production agricole traditionnels en Martinique, levier de développement durable ? », Séminaire Chambre d'Agriculture et ARS, juin 2014,
5. Chiffres clés, recensement agricole 2000 (RGA, DAAF)
6. Chiffres clés, recensement agricole 2010 (RGA, DAAF)
7. Mémento Régionale pour la Martinique (RGA, DAAF)
8. « Typologie des exploitations agricoles » d'après RA 2010, publication DAAF, avril 2012
9. « Des changements dans les filières fruits et légumes », publication DAAF
10. « Le marché de Dillon essentiel pour l'écoulement des légumes », Agreste Martinique n°6, janvier 2014
11. « Les fruits et légumes en Martinique », Agreste Martinique n°1, janvier 2012
12. Petites exploitations en Martinique, Etudes et analyse, DAAF Martinique, n°1 octobre 2013
13. Bilan de conjoncture agricole 2013, AGRESTE Martinique (DAAF), avril 2014
14. Les aides mobilisables GIEE, Ministère de l'agriculture,
15. Programme de développement rural Martinique 2014-2020, Fonds européen agricole de développement rural, version 2, 12 mars 2014
16. Publications scientifiques du PARM et du CIRAD
17. « Quelles associations de cultures pour la Martinique », Bulletin d'information « Agro-écologie en Martinique » n°1, FREDON, septembre 2013,
18. « Qu'est-ce que l'agro-écologie ? », Bulletin d'information « Agro-écologie en Martinique » n°0, FREDON, novembre 2012
19. « La permaculture, une nouvelle révolution agricole ? », Pascal SAFFACHE et Vanessa Pavilla, revue Fey, 2013
20. « Calendrier lunaire », 2014, Michel Gros
21. Pour la reconquête des cultures vivrières dans les régions ultrapériphérique, quelles politiques agricoles ?, colloque de la FADEAR, 2006
22. Rapport Assemblée Nationale n°1510, Les agricultures des Outre-mer, Chantal Berthelot et Hervé Gaymard, novembre 2013.
23. Plan d'actions pour le développement de la Martinique, Atelier prospectif n°1 « Une autre agriculture », Région Martinique, juillet 2013
24. Compte-rendu de la délégation aux Outre-mer, Assemblée nationale, 17 septembre 2013, compte rendu n°26 sous la présidence de Jean-Claude FRUTEAU (SAFER Martinique et Guadeloupe interrogées sur la politique agricole foncière à mener dans le cadre du projet de loi agricole d'avenir).
25. « la gestion du foncier dans le cadre d'une démarche de développement durable de l'espace martiniquais », Thèse 2011 d'Arlette Constant-Pujar
26. « l'Habitation/plantation, héritages et mutations », Maurice Burac et Danielle Begot, 2011.
27. François-Haugrin A., 1984, L'économie agricole de la Martinique : ses structures et ses problèmes entre 1845 et 1885, Paris, Université de Paris I.

24 - Part en propriété, en *fermage* officiel (en location) ou en *fermage* d'usage (occupée à titre gratuit) :

25- Relation avec les exploitations voisines (échange travail, matériel, matériaux, mais aussi nuisances exemple : utilisation produits chimiques, *pesticides*...) :

26 - Présence d'animaux ayant un autre propriétaire ou détention d'animaux en pâturage sur une autre propriété :

27 - Investissements effectués sur l'exploitation (et par quel biais ? prêts ?...) :

28 - Bâtiments :

29 - Mécanisation, outils et équipement :

30 - Moyens de transport dont moyens de transport utilisés que sur l'exploitation :

31 - Aménagement du lieu (routes, traces, sentiers, eau potable, source, *irrigation*...) :

32 - Topographie (plateaux, pentes faibles ou fortes avec répartition en pourcentage) :

33 - Type de sol et ce qu'ils pensent de leur sol :

34 - Productions annuelles :

Par lots ou par parcelles

Lot 1

Plantes principales :

Plantes annexes :

Plantes associées ou dérobées :

Cueillette :

Lot 2

Plantes principales :

Plantes annexes :

Plantes associées ou dérobées :

Cueillette :

Lot 3

Plantes principales :

Plantes annexes :

Plantes associées ou dérobées :

Cueillette :

35 - Cheptels de l'exploitant

- Bovin Ovin Caprin Porcin Equin Volaille Lapin Ruches

Gestion de l'espace sur l'ensemble de l'exploitation :

36 - Répartition des cultures sur les différentes parcelles (culture permanente ; maraîchage de *plein champs* et éventuellement hors sol ; élevage ; *jachère* ; pâture) :

(Indiquer les rotations ou assolements)

37 - Le bétail pâture-t-il en dehors de l'exploitation ? Oui Non

Sur quel type de parcelle ?

38 - Présence d'arbres et de haie et rôle (logique productive ou non) :

Les différents « ateliers » de l'exploitation sont déterminés (atelier « jardin vivrier », atelier « verger », atelier « de cultures peu combinées et à plus faible rotation », atelier « élevage », etc.)

Il convient de se focaliser sur les ateliers dits d'agriculture traditionnelle

39 - Quels sont les espaces qui relèvent des pratiques et productions traditionnelles ?

40 - Remarque d'ordre général sur l'atelier avant de rentrer dans le détail, production par production :

3 - Valorisation économique/ commercialisation

41 - Adhésion à un groupement de producteurs (OP ou autre association ex MANA) : Oui Non
Lequel :

42 - Motivation de ce choix :

43 - Part de la production commercialisée via le groupement ou l'association :

44 - Part de la production commercialisée en bord de route ou sur les marchés et temps passé :

45 - Autre mode de commercialisation utilisé (vente en grandes surfaces...) :

46 - Revenu émanant de l'exploitation agricole (par an) :

47 - Part de la production autoconsommée (en %) :

48 - Quelles actions pourraient permettre de valoriser et mieux vendre leurs produits issus de pratiques traditionnelles ?

49 - Qu'attend le consommateur de ses «produits traditionnels» ?

50 - Remarques générales sur la commercialisation des produits de l'exploitation :

Il convient de faire émerger l'attente du producteur sur la labellisation de produits traditionnels

II - PAR ATELIER DE PRODUCTION DIT TRADITIONNEL : CARACTERISTIQUES AGRONOMIQUES

Il convient de relever ce qui motive les choix de l'exploitant (sur les ressources génétiques, l'itinéraire technique, etc.)

Sur les produits principaux par parcelle ou par lot:

1 - Quantité produite (par an) :

2 - Greffe (pour les arbres fruitiers) :

3 - Variété(s) cultivée(s) et provenance :

4 - Rendement (tonne/hectare):

5 - Gestion de l'espace et *association de culture*

6 - Méthode de plantation et *culture dérobée*

7 - Culture précédente et *rotation* envisagée

8 - *Irrigation*

9 - Utilisation de produits chimiques : Oui Non Lesquels

10 - Désherbage

11 - *Lutte* phytosanitaire et alternative aux produits chimiques

12 - Fertilisation, *compostage*, *fumure* organique (type de *fumier*, origine et quantité, propriétés attributives)

13 - Taille (pour les arbres fruitiers)

14 - Méthode de récolte

15 - Etat sanitaire de la culture

16 - Culture destinée à la commercialisation : Oui Non A l'autoconsommation : Oui Non
Autre rôle :

Pour chacun des élevages :

1 - Taille du cheptel :

2 - Race

3 - Production (lait, viande, œuf, mixte, miel...)

4 - Gestion de la reproduction

5 - Etat sanitaire du cheptel

Lien culture et élevage :

6 - Production d'aliment et fourrage pour le bétail

7 - Utilisation d'arbres ou de haie pour le fourrage animal

8 - Part des aliments importés

9 - Valorisation des déchets animaux

Il faut pouvoir réussir à caractériser, à qualifier ce modèle, cet exemple pour qu'il soit reproductible pour un jeune par exemple. Décrire le système par les principales cultivées.

Annexe 5 : Liste des agriculteurs rencontrés

N°	Nom Conseiller	Systèmes culturaux traditionnels dominants	Nom agriculteur	Prénom agriculteur	Commune exploitation	Lieu-dit	Chargée d'étude
1	Sinseau3	D	ANGLO	Jean-Michel	Morne-Rouge		Pauline
28	Ruster1	D	PLACIDE	Lumène	Ajoupa-Bouillon		Pauline
2	Justine2	SF/STm	BABO	Gitel	Vauclin		Caroline
13	Perez3	SM	HILDERAL	Florent	Lorrain		Caroline
16	Ruster1	SM	LOUIS	Odette	Ajoupa-Bouillon		Pauline
19	Perez3	SM (+STi/STd/SBC)	MARVEAU	Martine	Ste Marie	Bezaudin	Pauline
23	Justine1	SM (+STd)	NAL	Jean-Charles	Lorrain		Pauline/Caroline
10	Justine2	SM/SPAM	DESRAVINES	Fabienne	Fort-de-France		Pauline
4	Justine2	STd	BILLARD	Fabrice	Ste-Marie	Calvaire	Caroline
5	Ruster1	STd	BOURJAL	Narcisse	Basse-Pointe		Pauline/Caroline
17	Ruster1	STd (+SM)	MARIELLO	Luciano	Macouba		Caroline/Pauline
20	Ruster3	STd/STi	MICHEL	Maurice	Lorrain		Caroline
27	PerezdeC3	STd/SM	PALCY	Olympe	Trinité		Caroline
31	Justine3	STd/SM/SPAM	TERNE	Alexandre	Lorrain		Caroline
26	Perezde2	STd/STm/SBC	PAKA	Elizé	Ste-Marie	Calvaire	Caroline
6		STi	CHÂTEAU-DEGAT	Serge	Morne-Rouge		Pauline
7	RenéCorail2	STi	COAT	Victorien	Gros-Morne		Caroline
8	Justine3	STi	DELAS	Frantz	Ste Marie	Pérou	Pauline
9	Ollon3	SM (+STi+SBC)	DESMAZON	Romuald	Case-Pilote		Pauline
11	Justine3	STi	FLORELLA	Fred	Ste-Marie	Pérou	Caroline

14	Justine3	STi	HYPOLITE	Tony	Ste Marie	Calvaire	Caroline
15	Justine3	STi	LATOURNAL	Jean	Ste-Marie	Reculée	Pauline
30	Justine3	STi	SIX	Denis-Jean	Sainte-Marie	Bezaudin	Pauline
32	CMV2	STi	TERRIAT	Eric	Vauclin		Pauline
3	Justine3	STi/STd	BELLANCE	Mr et Mme	Ste-marie	Pérou	Pauline
18	Justine3	STi/STd	MARIE-SAINTE	Marie-Joseph	Sainte-Marie	Bezaudin	Pauline
24	Aline3	STi/SV/SBC	OCTAVE	Paul	Ducos		Caroline
29	CMV3	STm	RIJO	Raymond	François		Caroline
12	Pauline	SV	FONROSE	Frantz	St Esprit		Caroline
22	CMV3	SV/SM	MORNET	Jean-Marc	Vauclin		Caroline
25	Pauline	SV (+SE intégré ?)	OVIDE-ETIENNE	Guy	Ducos		Pauline
21	Ruster1	SV/SBC/STd	MOREAU	Bernabé	Grand-Rivière		Caroline/Pauline
33	CMV3	SV/SBC	YOKESSA	Marcelline	Trinité		Caroline

ST : système de culture structuré autour de la production de tubercule, subdivisé en : STI (Ilgname plante structurante), STD (Dachine plante structurante) et STM (Manioc plante structurante)

SM : système de culture structuré autour de la production maraîchère

SF : système de culture structuré autour de la culture fleur

SPAM : système de culture structuré autour de la culture de plantes aromatiques et médicinales

SV : système de culture structuré autour de la production du verger

SBC : système banane créole

D : diversification non intégrée hors agriculture traditionnelle

Annexe 6 : Présentation groupes focus - 11 et 15 juillet 2014




Martinique
Agriculture traditionnelle
Etude préalable en vue de la valorisation des pratiques et des productions traditionnelles

11 juillet 2014



PLUSIEURS SYSTEMES COEXISTENT

- ✓ Des pratiques issues du jardin créole (plusieurs formes)
- ✓ Des espèces cultivées traditionnelles mais aussi des importées
- ✓ Une exploitation peut regrouper plusieurs types de culture
- ✓ Le mode de faire-valoir, la pente, l'accès à la surface disponible, mais aussi l'âge de l'exploitant ainsi que l'opportunité commerciale déterminent le choix d'un système. La pollution éventuelle peut également influencer.
- ✓ Seuls les systèmes professionnels et intensifs sont retenus

ST Le système structuré autour de la production de tubercule

- ✓ Tubercule structurante : igname, dachine, manioc
- ✓ Rotation importante avec une jachère le plus souvent paillée
- ✓ Associations de cultures nombreuses sous de multiples modalités
 - rentabiliser l'espace
 - étaler la récolte dans l'année
 - articuler les cycles différents
 - limiter l'enherbement
 - mener une lutte phytosanitaire intégrée
 - qualité des sols
- ✓ Elevage associé pour l'apport organique et la gestion de la jachère et espaces enherbés

ST tubercules (suite)

- ✓ ST Igname :
 - Pas de grandes parcelles en monoculture
 - Système implanté depuis parfois très longtemps
 - Des pratiques culturales variant selon les variétés
 - Le dachine en culture intercalaire, ou chou du jardin, cucurbitacées, plantes condimentaires, haricots
- Des produits en cueillette (épices aromatiques et médicinales comme le noël)
- Pas de produits phytosanitaires chimiques
- Pas d'irrigation, tous les produits commercialisés se retrouvent
- Des réseaux d'échange existants

SYSTEMES suite



- ✓ SF système structuré autour de la culture des fleurs
 - Une organisation spatiale des cultures dans une logique intégrée, optimisant les micro-écosystèmes
 - sans rotation apparente, avec des arbres fruitiers en association (ombre, tuteur, amendement par les feuilles...).
 - Système innovant qui s'adapte à l'accueil et la vente sur exploitation.



- SPAM système structuré autour de la culture des plantes aromatiques et médicinales
 - Système émergent et innovant proche du SM qui se construit en particulier autour des produits dont le marché émerge (les 12 reconnues par la pharmacopée française). Les associations et rotations de cultures sont spécifiques et construites autour de la production de PAM.

SYSTEMES suite



- ✓ Système structuré autour du verger
 - Autour du verger multi-espèces, cultures en association sont présentes (tubercules, maraîchage, fleurs...), l'importance et la rotation de la plantation.
 - Le paillage d'animaux est inexistant. L'amendement de l'extérieur est nécessaire
- ✓ Système structuré autour de la culture de la banane
 - Avec de la banane, des cultures associées
 - Une attention particulière est portée sur l'apport organique et à la lutte biologique

ST tubercules (suite)

- ✓ **ST dachine :**
 - Des combinaisons d'association de cultures très variées, allant de planches monocultures à des combinaisons très riches.
 - Des parcelles monocultures avec une jachère paquée longue, mécanisation possible.



- ✓ **ST Manioc :**
 - Une culture en association peu variée mais adaptée au cycle long du manioc (amer).
 - Cultures associées : patate douce, cucurbitacées
 - Transformation associée à proximité



ROLLEN Conseil Présentation - 11 juillet 2014

SYSTEMES suite

- ✓ **SM système structuré autour d'une production principalement maraîchère**
 - Grande variété de cultures en association et rotation : giraumon, piment, concombre, tomate, persil, cresson, haricots etc.
 - Multiples combinaisons souvent innovantes avec une variation de petites planches associant un nombre ou moins grandes de cultures différentes
 - Avec des spécialisations plus ou moins marquées pour un produit en particulier, il peut y avoir de nombreuses opportunités commerciales.
 - La rotation peut inclure des tubercules, ce qui se fait généralement sans jachère.
 - De l'amendement organique apporté de l'extérieur.



ROLLEN Conseil Présentation - 11 juillet 2014

Critères de caractérisation

1. Cultures de diversification nécessairement en association et rotation
2. Choix raisonné des espèces/variétés en cohérence avec système cultural/écosystème
3. Pratiques ancestrales : surtout le cycle lunaire
4. Amendement organique : au cœur du système (apports chimiques très limités)
5. Elevage nécessaire si jachère paquée relativement longue
6. Lutte phytosanitaire : pas de produits chimiques sauf exception
7. Pas de désherbage chimique
8. Surface minimale d'1 hectare, sans limite maximale
9. Faire-valoir du foncier : sécurisation juridique nécessaire
10. Difficile accessibilité des terres
11. Pollution des sols qui interdit certaines cultures
12. Mécanisation : limitée et raisonnée
13. Main d'œuvre externe pour gros travaux ou pointe d'activité, dont le koudmen
14. Gestion globale qui limite au maximum les achats
15. Commercialisation : réseaux de proximité, diversité de circuits, capacité à saisir les opportunités

ROLLEN Conseil Présentation - 11 juillet 2014

Pistes pour le développement de l'agriculture traditionnelle

1. Regroupement autour d'un label / charte
2. Commercialisation et valorisation
3. Installation des jeunes
4. Foncier : accès, accessibilité...
5. Capitalisation des savoirs **et transmission**
6. Recherche, développement **et formation**
7. **Matériel végétal : préservation, multiplication**
8. Promotion et reconnaissance
9. Aide à la production



ROLLEN Conseil Présentation - 11 juillet 2014

Annexe 7 : Compte-rendu du groupe focus avec les agriculteurs

La réunion s'est tenue à la Chambre d'agriculture le 15 juillet 2014, de 14h30 à 17h00. L'ensemble des agriculteurs rencontrés étaient invités. Etaient présents un quart des exploitants.

Etaient présents

Brigitte Bellance et son mari, Ste Marie

Fred Florella, Ste Marie

Luciano Mariello, Macouba

Maurice Michel, Lorrain

Jean-Charles Nal et sa conjointe, Lorrain

Jean Latournal, Ste Marie

Paul Octave, Ducos

Guy Ovide-Etienne, Ducos

Mme Roselyne JOACHIM, responsable service études Chambre d'Agriculture

Hugues Juricic (Pollen Conseil), Philippe Villard et Caroline Deléglise (Philippe Villard Consultant)

Ordre du jour :

- Présentation du Power point faisant état de l'avancement de l'étude sur
- 1 - les 8 systèmes de l'agriculture traditionnelle (autour d'une culture structurante de l'exploitation, une exploitation pouvant avoir développé plusieurs systèmes) : STi (système tubercule igname), STd (tubercule dachine), STm (tubercule manioc), STM (maraîchage), STF (horticulture/Fleurs), SPAM (plantes aromatiques ou médicinales), SV (verger de type *agroforesterie*), SBC (banane créole).
- 2 - les 15 grandes caractéristiques de l'agriculture traditionnelle (éléments caractérisant et non clivant de l'agriculture traditionnelle - les éléments clivant seront à définir dans un second temps pour savoir quelle exploitation ferait ou non partie de l'agriculture traditionnelle)
- 3 - les 9 pistes de valorisation de l'agriculture traditionnelle
- Recueil de l'avis des agriculteurs présents sur les trois thématiques et débat

Recueil des avis et débats

- Sur l'agriculture traditionnelle :

M. Mariello : « la surface des exploitations détermine les choix culturels et les méthodes ».

M. Latournal : « C'est une histoire de passion... ».

M. Nal : « Mais il faut pouvoir en retirer au moins 1 SMIC... ».

Brigitte Bellance : « Je me reconnais dans les 15 critères de caractérisation. Mais il faut faire

connaître notre agriculture aux jeunes... il faut qu'ils viennent visiter les exploitations ».

Guy Ovide-Etienne : « Il est intéressant de définir les 8 systèmes dominant de l'agriculture traditionnelle. Mais attention au terme « traditionnel ». Le *Jardin Créole* est né dans un contexte particulier (celui des Habitations esclavagistes et du Code noir...). Aujourd'hui le terme de tradition ne peut renvoyer qu'à celui de consommation. La population locale souhaite des produits locaux, frais et pas chers. Il faut que l'agriculture traditionnelle puisse y répondre. Avant dans les écoles, il y avait un atelier Agriculture, ce qui n'est plus le cas... Après l'éruption de la Montagne Pelée, on distribuait dans la « Cour des pauvres » (toponymie) des semences pour la culture d'igname... La Martinique est fondamentalement une région rurale. Il faut absolument que les produits agricoles locaux soient valorisés à leur juste valeur pour que l'agriculture traditionnelle puisse exister. Un certain nombre d'agriculteurs présents ont dit « qu'il n'y avait pas d'argent dans cette agriculture ». L'agriculture traditionnelle doit être traitée d'un point de vue économique, social, et agronomique. L'accès au foncier est un problème aujourd'hui. C'est un problème politique ».

Sur l'accès au foncier et l'approche économique des systèmes

- M. Florella. Il existe des exemples métropolitains, dans le Gard notamment la Vallée du Rhône, où des terres ont été redistribuées avec une maison et un système *d'irrigation*. Sur de petites surfaces, du maraîchage et de l'arboriculture ont pu se développer. Les agriculteurs n'ont pas besoin de grandes superficies.
- Guy Ovide-Etienne. Certains pensent que l'acquisition foncière (son coût) est une contrainte qui devrait être supprimée. De plus, ces petits agriculteurs devraient recevoir des aides financières.
- Paul Octave, qui possède des terres familiales, a préféré réduire la taille de son exploitation pour qu'elle soit plus en accord avec ses pratiques culturelles (il cultive 3 hectares, qu'il possède en pleine propriété).
- Mme Joachim rappelle que l'objet de cette étude n'est pas de réaliser une approche économique des systèmes présentés (quelle superficie foncière et investissements nécessaires pour quel système traditionnel) mais que ces questions sont intéressantes et pourraient faire l'objet d'une suite éventuelle à cette étude.

Il faut reconnaître la **résilience** de cette agriculture (capacité des agriculteurs à résister). Il faut aborder en matière d'agriculture traditionnelle le schéma agricole mais aussi social. C'est en tout cas l'inverse d'une *agriculture intensive* et de ses dégâts.

Nous avons demandé aux agriculteurs présents de nous donner les 3 pistes d'action qui leur semblaient les plus importantes à mettre en place parmi les 9 présentées dans le power point

- Fred Florella : **est très critique sur le point 6 Recherche Développement**. « Ne sert à rien ! On a fait des recherches sur des espèces de tubercules à implanter en Haïti, à Cuba et à St Domingue, la Martinique étant l'île où la pression parasitaire est la plus forte. Mais toute cette recherche n'a pas bénéficié aux producteurs guadeloupéens et martiniquais... »
- Fred Florella est par contre pour que l'on souligne l'importance du point 7 « **Matériel végétal : préservation et multiplication** ». Les agriculteurs ont des difficultés pour se fournir en plants végétaux. Il est pour la création d'un laboratoire qui puisse faire des vitro-plants pour l'agriculture en *diversification* (qui n'a rien à voir avec les manipulations génétiques). Evoque ce point depuis 2005 ; est à chaque fois repris comme ligne d'action dans un programme... sans jamais aboutir à quelque chose de concret. Il n'y a pas besoin de faire des recherches dans ce domaine mais trouver les financements et créer un laboratoire.

Mme Bellance est pour la préservation des graines et des plants, est contre les vitro-plants de papayes et de petites bananes qui a entraîné, à son sens, la prolifération des champignons. M. Florella indique que l'INRA Guadeloupe sait faire cela. Mais qu'il manque des ignames en Martinique. Qu'il faudrait par exemple croiser l'espèce St Vincent et St Martin et que le développement de vitro-plants de cette nouvelle espèce serait garantie sans maladie pendant 10 ans... Tout le monde n'a pas les moyens de sélectionner ses espèces de façon naturelle.

M. Nal insiste aussi sur l'importance du point 7 Matériel végétal.

- Guy Ovide-Etienne : ses priorités pour une valorisation de l'agriculture traditionnelle sont :
 - 1 - Regroupement autour d'un cahier des charges (et non d'un label qui ne servirait à rien) avec une Inscription Géographique (exemple « Produit Martinique ») pour mieux la valoriser
 - 4 - Foncier

6 - Recherche, développement et FORMATION (si pas ce troisième point, ne sert à rien)

Remarque : les AIDES (point 9) ne doivent être attribuées qu'avec une obligation de résultat.

- Paul Octave insiste sur le point 3- Installation des jeunes, qui est crucial pour la sauvegarde de cette agriculture mais qui est très lié au point 4 - la question du foncier. Il faut pouvoir permettre aux jeunes d'accéder au foncier.

Mr Michel Maurice surenchérit en indiquant qu' « il n'y a pas de terre » et « il n'y a plus de terres non chlordéconées ».

Mr Latournal indique que pour lui aussi le point 3 Installation des jeunes est le point le plus important (est proche de l'âge de la retraite).

- Mr Michel Maurice indique l'importance qu'il y aurait à percevoir des aides (Point 9). « On vous aide en Ananas et en Banane, mais on ne vous aide pas en Vivrier/Maraicher ».
- Roselyne Joachim ferait un distinguo entre pistes prospectives générales sur l'agriculture en Martinique (3 Installation des jeunes et 4 Foncier) et les points 8 et 9 qui seraient plus spécifiques à l'agriculture traditionnelle. Hugues Juricic n'est pas d'accord : sur le Foncier par exemple actions spécifiques à développer pour l'agriculture traditionnelle (par exemple on pourrait concevoir que dans les terres que la SAFER réattribue à des preneurs, une priorité soit donnée à ceux s'engageant en agriculture traditionnelle... de même l'installation des jeunes est plus difficile en agriculture traditionnelle, besoin de tutorat et de formation spécifiques...).

Débat qui s'est engagé sur les agriculteurs affiliés l'AMEXA et ceux qui en sont exclus

Dans son étude sur la petite agriculture, Eric Roux de la DAAF a constaté que sur 3.307 exploitations, 2.100 sont considérées comme petites et correspondent à ce qu'il appelle la Petite Agriculture (ceux ayant un PBS inférieur ou égal à 25.000 € par an). Parmi ces 2.100 « petites exploitations », 900 seulement étaient affiliés à l'AMEXA et 450 affiliables, soit 1.350. On pourrait donc considérer qu'il existe 750 exploitations non professionnelles et 2.550 exploitations agricoles martiniquaises professionnelles dont 1.350 petites exploitations.

Débat qui s'est engagé aussi sur le fait d'être ou ne pas être en agriculture traditionnelle.

C'était la grande interrogation d'un des agriculteurs présents pendant notre réunion. Ce dernier pensait à tort que l'on avait fixé une limite maximum en termes de foncier exploité. Alors que nous avons défini à peu près un hectare la superficie minimum pour pouvoir vivre de l'agriculture traditionnelle (en fonction des exploitations visitées) mais pas de limite théorique maximale en termes de superficie. Les agriculteurs qui pratiquent la *rotation*, la *jachère* pâturée c'est-à-dire surface en herbe avec *rotation* et animaux au piquet, font bien partie du champ de l'agriculture traditionnelle malgré un niveau de mécanisation qui peut être important et un niveau d'association

qui peut être limité, comme dans le système de monoculture dachine. C'est bien sûr une question de fond. Roselyne Joachim a rappelé qu'il faudra un consensus et des compromis pour l'établissement d'un cahier des charges sur l'agriculture traditionnelle.

M. Florella rappelle que l'élément le plus important pour qualifier l'agriculture traditionnelle est l'*association de cultures* et que l'avenir de l'agriculture martiniquaise passe justement par l'association de cultures.

Annexe 8 : Compte-rendu du groupe focus avec les conseillers de la Chambre d'agriculture

La réunion s'est déroulée le vendredi 11 juillet 2014 dans les locaux de la Chambre d'agriculture.

Etaient présents :

Conseillers en développement de la Chambre d'Agriculture

- Didier ALINE, Conseiller (Centre Sud)
- Louis-Marie ELBENE, Conseiller (sud Caraïbe)
- Josette OLLON, Conseiller (Nord Caraïbe)
- Alexis PEREZ-DE-CARVASAL, Conseillère (Grand Rivière à Trinité)
- Guy RUSTER Conseiller (Grand Nord Atlantique)
- Patrick SINSEAU Conseiller (Grand Nord Caraïbe)
- Stéphane SOPHIE Conseiller (Sud Atlantique)

Conseillers méthodes et références de la Chambre d'Agriculture

- Olivier CAREME, Conseiller cultures maraîchères et vivrières
- Jean-Marc JUSTINE, Conseiller *Agriculture biologique*
- Jean-Daniel MARTINEAU, Conseiller Gestion de l'eau
- Raymond MONRAPHA, Conseiller installation Jeunes agriculteurs
- Frédéric MARIE Conseiller Recherche de références en productions animales
-

Mr MOUTOUSSAMY : Chef du service développement Chambre d'Agriculture Martinique

Mme Roselyne JOACHIM : Chef du service Etude Chambre d'Agriculture

Hugues Juricic, Philippe Villard, Caroline Deléglise : Consultants

Il a été demandé aux conseillers présents de donner les 3 pistes d'action qui leur semblaient les plus importantes à mettre en place parmi les 9 présentées dans le power point.

Les priorités citées par les conseillers présents ont été :

5-8-9	1-8-9	2-7-9	1-4-9	5-6-9	1-2-8-9-3-4	4-5-6
9-4-3	8-5-2	4-9	4-2-3-9	4-6-9		

Soit sur 39 priorités indiquées :

Piste 1 Regroupement autour d'un label/charte citée 3 fois

Piste 2 Commercialisation et valorisation citée 4 fois

Piste 3 Installation des jeunes citée 3 fois

Piste 4 Foncier : accès et accessibilité citée 7 fois (dont 4 fois en priorité une)

Piste 5 Capitalisation des savoirs citée 4 fois

Piste 6 Recherche et développement citée 3 fois

Piste 7 Ressources génétiques citée 1 fois

Piste 8 Promotion et reconnaissance citée 4 fois

Piste 9 Aide à la production citée 10 fois

Remarques particulières :

- 1 - Le système banane créole en association avec des plantes de couverture et avec peu de recours aux produits phytosanitaires doit être rajouté aux Systèmes présentés en agriculture traditionnelle.
- 2 - En matière de foncier, des problèmes importants d'accessibilité et d'accès existent et constituent même de fait une caractéristique de cette agriculture traditionnelle.
- 3 - Sur les surfaces minimum, nous avons indiqué 1 hectare pour un système en agriculture traditionnelle avec un emploi à plein temps. Des conseillers connaissent des agriculteurs qui s'en sortent avec 0,5 hectare mais ce sont des pluriactifs...
- 4 - *Irrigation* : le système tubercule n'a pas de besoin en *irrigation* ; ce qui n'est pas le cas du système maraîchage qui a des besoins en eau.
- 5 - Nous n'avons pas caractérisé les pluriactifs. Dans le panel rencontré, ne figuraient pas d'agriculteurs pluriactifs. C'était aussi un choix de départ d'essayer d'étudier l'agriculture traditionnelle pratiquée par des entités économiques viables, permettant de dégager au minimum un salaire (un SMIC).
- 6 - Nos expériences relatées de *koudmen* organisés entre agriculteurs intéressent le conseiller de la chambre d'agriculture spécialisé en Vivrier. Les systèmes d'entraide évoqués fonctionnent ; alors que souvent lorsqu'il propose cela aux agriculteurs, ces derniers lui disent que ce n'est pas envisageable... M. Carême nous a posé des questions sur la régularité des *koudmen* et leur pérennité dans le temps.
- 7 - Pour le point 9 dans les pistes, il s'agit de proposer l'attribution d'Aides aux agriculteurs et non pas d'Aides à la production puisque les instances agricoles veulent plutôt favoriser les aides au travail ou à la surface et non à la production. Pour le développement d'un système intensif et non extensif.
- 8 - Les positions des différents conseillers sur la mise en place d'une charte ou d'un label sont très partagées.
- 9 - Le but est de rendre une exploitation en agriculture traditionnelle viable - c'est bien une des problématiques - pour trouver la confiance des banques et pouvoir réaliser des investissements (même limités).
- 10 - Concernant les aides, les conseillers aimeraient qu'une contractualisation puisse avoir lieu avec les agriculteurs pour que les aides récompensent des efforts fournis. Ce serait aux conseillers de travailler ensuite sur le contenu de la charte si le principe était acté (position de M. Justine aujourd'hui spécialisé dans l'*agriculture biologique*).
- 11- Pour aider les agriculteurs à réduire la pénibilité du travail en permettant à des dossiers d'investissement par exemple dans une « petite pelle » d'aboutir (M. Ruster).
- 12 - Pour faire un lien à la fois avec la qualité des produits, leur valorisation par les restaurateurs locaux et d'un autre côté avec éventuellement une valorisation touristique avec le « retour aux traditions » (utilisation des ânes...).

Annexe 9 : Informations relatives au foncier agricole

Extraits du « Compte-rendu délégation aux Outre-Mer - Assemblée nationale - 17 septembre 2013 - compte-rendu n°26 sous la présidence de Jean-Claude FRUTEAU où les SAFER Martinique, Guadeloupe et EPAG sont interrogés sur la politique foncière agricole à mener dans le cadre du projet de loi agricole :

M. Joseph Lugo, président de la SAFER de Martinique. J'ai milité à la FNSEA avant d'être à la tête de la SAFER, et je m'intéresse à tout ce qui touche à l'agriculture.

À la Martinique, le constat n'est pas très réjouissant : diminution continue de la surface agricole ; volume croissant de terres en friche ; logique spéculative des propriétaires fonciers, qui laissent pourrir la situation jusqu'à ce que la terre soit déclassée ; faiblesse des moyens d'intervention de la SAFER ; faiblesse des mouvements fonciers (vente et location) ; dégradation de la qualité des sols.

Les enjeux sont les suivants : stabilisation et protection du foncier agricole dans un objectif de valorisation optimale ; valorisation des terres en friche (à peu près 20 000 hectares) ; limitation du démantèlement des unités de production ; restauration de la fertilité des sols et diminution de l'impact des pesticides.

Nos propositions sont nombreuses :

- Relever les taxes sur les plus-values de vente de terrains agricoles devenus constructibles. Ceux-ci peuvent atteindre 400 euros le mètre carré ! Il faut faire quelque chose.

- Supprimer l'exonération de l'impôt sur les plus-values.

- Relever le niveau de la taxation de cinq points par tranche.

- Définir, pour chaque DOM, des critères de qualification juridique de la notion de « terre en friche ». Nous avons en effet constaté qu'à partir d'un certain nombre d'années, ces terres deviennent indéfrichables. L'ONF affirme qu'on peut faire de la sylviculture en laissant pousser les arbres, mais en fait, dans ces conditions, les arbres ne sont plus utilisables.

- Relever la taxe additionnelle au foncier non bâti (TAFNB) et supprimer les cas d'exonération de la taxe sur le foncier non bâti en cas de terres en friche, au bénéfice du financement du développement agricole.

- Défiscaliser les revenus tirés des baux ruraux durant la durée du premier bail.

- Accorder un bonus « octroi de mer » de compensation. Cela suppose de modifier la loi n° 2004-639 du 2 juillet 2004 en faveur des communes qui instaurent des ZAP (zones agricoles protégées) sur leur territoire et qui favorisent ainsi l'espace agricole plutôt que l'espace constructible.

- Rallonger la durée du maintien de l'indivision, de cinq à neuf ans, pour le bénéficiaire qui met en valeur une exploitation agricole (article 815-16 du code civil).

- Étendre la durée de la convention de mise à disposition de douze à dix-huit ans, pour donner à l'agriculteur installé une visibilité à plus long terme.
- Défisicaliser les apports financiers privés pour l'acquisition du foncier mis à disposition des agriculteurs par la SAFER.
- Inciter à la création d'associations foncières de remembrement (article L. 933-1 du code rural) pour redynamiser les opérations d'aménagement foncier.
- Mettre en place un plan « sols » opposable aux agriculteurs et visant à la sauvegarde et à la reconstitution du potentiel des sols (inversion de dégradation, pollution, érosion).
- Limiter la disposition du PLU qui permet d'inscrire en zone boisée classée des terres qui seraient restées trop longtemps en friche – afin d'assurer une cohérence minimale entre protection des forêts et reconquête des terres agricoles (article L. 130-1 du code de l'urbanisme).

Je précise que ces propositions sont le fruit d'un travail mené en commun avec la Chambre d'agriculture – dont je suis également membre.

M. Joseph Lugo. Il existe une manière détournée de liquider les terres agricoles, et elle est offerte par la loi qui dispose que les SAFER n'interviennent pas pour les surfaces inférieures à 1 500 m². Les maires et les notaires connaissent cette brèche et déclassent les terres en zone NB. Si chaque notification contient une vingtaine de terrains de 1 500 m², il est évident qu'un jour il ne restera plus aucune terre agricole.

mais ce moyen tend à disparaître car beaucoup de gens détournent le droit de préemption de la SAFER, soit en réalisant des ventes en démembrement de propriété, soit en vendant la nue-propriété pour, six ou sept mois plus tard, vendre l'usufruit. Dans tous ces cas, la SAFER ne peut intervenir. C'est pourquoi la Fédération nationale des SAFER (FNSAFER) propose que les SAFER soient au moins informées de ces notifications et puissent vérifier si les opérations ne servent pas à contourner leur droit de préemption. Mais cette procédure est coûteuse et, si les SAFER connaissent des difficultés financières, elles ne seront pas forcément tentées d'engager une telle démarche. Enfin, de nombreuses ventes sont réalisées sous forme de parts sociales et ne sont donc pas notifiées à la SAFER.

Il ne faudrait pas considérer la SAFER comme une personne morale qui préempte à tout-va : la SAFER de Martinique, par exemple, ne préempte pas plus de 10 % des notifications qu'elle reçoit. C'est peu, d'autant que le nombre de notifications a beaucoup baissé au cours des dernières années. Alors qu'en 2005, nous recevions près de 700 notifications par an, nous en recevons à peine 450 aujourd'hui. Nous ne pouvons donc pas nous rémunérer sur le fruit des ventes effectuées sur préemption. Et, pas davantage sur les ventes effectuées sur offre amiable. C'est un procédé que nous avons tenté de développer, mais notre perception du foncier, plus patrimoniale qu'économique, dissuade les personnes de nous vendre leur foncier de cette façon. En métropole, un agriculteur vend son exploitation au terme de sa vie, alors que dans nos territoires, un agriculteur qui a quatre enfants préfère diviser son outil de production en quatre.

Annexe 10 : Caractéristiques des *jardins créoles* et des *jardins contemporains*

Extrait de l'ouvrage collectif rédigé sous la direction de P.Saffache, *agriculture biologique* en Martinique de 2005 :

Archétype du jardin créole	Evolution dans les jardins contemporains
Surface de moins de un hectare pour l'autosatisfaction alimentaire et les besoins élémentaires Main-d'œuvre familiale et entraide	Objectifs nouveaux et plus nombreux, besoins accrus en biens de consommation et en terre. Pluriactivité des coexploitants, salariés
Stricte observance des règles du calendrier lunaire	Suivi non contraignant du calendrier lunaire, non totalement abandonné
Forte biodiversité inter et intra-spécifique et spatio-temporelle Plusieurs dizaines, voire centaines, d'espèces présentes, parmi lesquelles des plantes pivots d'association : initialement, manioc remplacé par igname, aracées et diverses bananes... accompagnés de plantes secondaires : giraumon, pois et haricot, concombres et plantes maraichères, simples... avec arbres et arbustes en haies vives ou en culture...	Complexité moindre, tendant vers la monoculture et à la simplification de l'implantation des plantes cultivées Diminution du nombre d'associations et de plantes pivots et secondaires associées
Biodiversité spatiale – Recherche implicite d'équilibre dans la cohabitation des plantes : mélanges et associations fonctionnelles favorisant des relations de complémentarité et de synergie – Occupation maximale de l'espace, et compartimentage horizontal en placettes de communautés différentes, plus ou moins complexes : cloisonnement défavorable à la propagation des maladies ou des parasites – Stratification verticale de la végétation : exploitation optimale de l'espace et de la lumière ainsi que du sol	Appauvrissement de la diversité du matériel végétal disponible en privilégiant les espèces et variétés les plus productives, mais pas forcément les mieux adaptées. Relations de concurrence. Utilisation de désherbants et pesticides Réduction de la biodiversité végétale et animale sur le terrain, avec sensibilité accrue des cultures aux aléas et diminution de résilience de l'agro système
Biodiversité temporelle – Plusieurs cycles culturaux – Implantations des cycles simultanées, successives ou décalées (individus d'une même espèce ou variété non implantés en même temps) avec pour conséquences : évitement partiel des aléas climatiques et phytosanitaires, échelonnement des récoltes et conservation sur pied	
Défrichage et labour manuels : mélange de repousses, de broussailles et cendres au sol Labour parallèlement à la pente au nord, perpendiculairement à la pente au sud Confection de fosses, billons, planches et buttes	/dem. Début de mécanisation et du travail d'entreprise /dem. Tendance au labour parallèle à la pente /dem
Plants et semences obtenus sur place ou par troc ou don Implantation anarchique ou ordonnée	/dem, plus semences achetées Implantation ordonnée
Fertilisation organique par restitution des cendres et décomposition de tous les produits végétaux et animaux : résidus de défrichage, de sarclage et de culture, compost, bouses et fumier	Déséquilibre accentué entre les exportations et les restitutions. Plus ou moins d'engrais Utilisation croissante d'engrais minéraux
Maintien d'un bon état phytosanitaire par la biodiversité et les techniques culturales. Lutte contre les parasites et les pestes négligeable	Dégradation croissante de l'état phytosanitaire. Utilisation de pesticides

Annexe 11 : Fiches techniques pour une mise en action des recommandations

Les fiches techniques correspondent aux axes d'actions déclinés au chapitre 4.3 :

- Pour mieux valoriser et mieux vendre la production : fiche 2
- Pour favoriser l'installation et le développement de la production : fiche 3
- Pour développer les savoirs et améliorer les pratiques : fiche 4
- Pour préserver et améliorer le matériel végétal : fiche 5
- Pour faire reconnaître et soutenir la production traditionnelle vivrière : fiche 6

La fiche 1 propose la définition d'un cahier des charges qui est un élément clé préalable aux autres actions.

Fiche 1 : Proposition de cahier des charges

Le cahier des charges qui est proposé ici, peut servir de base à la définition d'un label mais aussi, à celle d'une charte d'appartenance à une association ou groupement de producteurs, avec sans doute des critères plus modulables permettant de prendre en considération des producteurs en phase de conversion. En tout état de cause, le cahier des charges tel qu'il est exposé ici doit faire l'objet d'une appropriation et une validation collective par les producteurs porteurs soit du label, soit de la charte.

Se référer à l'annexe 132 présentant un exemple de « cahier des charges ».

Fiche 2 : Action collective pour mieux vendre

Enjeu

Les producteurs en activité ont trouvé des solutions pour vendre leurs produits de façon démarquée avec une plus grande valeur ajoutée, pour l'essentiel en vente directe, parfois avec du conditionnement et de la transformation opérés sur l'exploitation.

Toutefois, un potentiel de développement existe pour toucher plus de consommateurs et vendre plus de produits via la grande distribution voire l'exportation (expédition sur Rungis pour l'essentiel).

Pour ce faire, il est nécessaire d'une part de se démarquer pour mieux valoriser la production issue de pratiques traditionnelles, qui rencontre un intérêt certain auprès de la population locale et d'autre part de se regrouper pour offrir des quantités plus importantes et plus homogènes, et le cas échéant, bénéficier des soutiens apportés à la commercialisation, la transformation, le conditionnement et la promotion commerciale dans le cadre des productions agricoles organisées.

Le fait de créer un label de qualité permet de faire valoir la spécificité du produit, auprès du consommateur (vente directe) ou de l'intermédiaire (coopérative ou distributeur). Il est également possible de faire de la promotion de la production, en se démarquant d'une part de la production importée et d'autre part de la production locale ne répondant pas au cahier des charges.

Proposition d'action 1 : Un label pour se démarquer

Pour pouvoir labéliser les produits, le cahier des charges (fiche 1) doit être défini de façon à permettre un contrôle de la production. Les critères peuvent ne pas être très rigoureux mais ils doivent être clairs et limitatifs : la production répond oui ou non aux critères.

Le label doit être porté par une organisation de producteur, association ou groupement.

Des aides sont prévues dans le PDR de Martinique (d'autres financements sont également envisageables, via le CASDAR ou les collectivités territoriales) pour aider un groupement pour définir et faire agréer le label.

Proposition d'action 2 : Regroupement pour vendre

Dans la perspective d'un développement de la production, accompagnée ou non de la mise en place d'un label, il est envisagé par quelques producteurs d'augmenter leurs apports à une coopérative (dans la mesure où celle-ci est capable d'en assurer la commercialisation, auprès des grandes et moyennes surfaces ou de la restauration collective notamment). Dans cette hypothèse, ces producteurs pourraient alors bénéficier des aides à la commercialisation du *POSEI*.

Il serait également possible d'obtenir d'une aide spécifique pour promouvoir la production sous label via le groupement de producteurs.

On peut aussi envisager que des producteurs regroupés autour d'un label ou d'une association de producteurs, puissent rejoindre une organisation de producteurs agréée pour bénéficier d'un soutien à la commercialisation de leur production vendue dans le cadre d'un marché de producteurs. Cela permettrait de faire valoir la qualité des produits issus des pratiques agricoles traditionnelles auprès des consommateurs en bénéficiant des aides publiques (*POSEI* et PDRM) pour ce faire.

Un soutien pour favoriser le regroupement des producteurs et la création d'un signe distinctif de qualité

Le regroupement des producteurs autour d'un signe distinctif de qualité (label ou charte de qualité) permettrait de mener des actions allant au-delà de la commercialisation collective. Mais ne serait-ce que pour permettre aux producteurs ayant des pratiques traditionnelles de se regrouper autour d'un label ou d'une charte et éventuellement s'associer pour vendre au sein d'un groupement de producteurs et ainsi bénéficier des aides à la commercialisation, à la transformation, au conditionnement et à la promotion commerciale, il est nécessaire d'apporter un soutien auprès des producteurs les plus motivés. Cela pourrait être la mission d'un conseiller agricole de la Chambre d'Agriculture. Cette mission d'animation peut éventuellement être intégrée dans une mission plus globale comportant des volets de recherche-développement-formation qui serait alors éventuellement finançable dans le cadre d'un projet CASDAR. (Cette recommandation concerne aussi les fiches 4, 5 et 6.)

Fiche 3 : Favoriser l'installation et le maintien, en production issue des pratiques traditionnelles

Enjeux

Les agriculteurs ayant accès à des terres hors les zones de production de banane ou de canne se tournent vers la production vivrière. Quand ils souhaitent produire selon les pratiques traditionnelles, se posent trois freins principaux à l'installation puis au développement :

- la non-reconnaissance de système de production par les banques mais aussi dans le cadre des dispositifs d'aide à l'installation puis ensuite des aides éventuelles à la production
- la non-organisation du marché et la non-reconnaissance de la production, ce qui conduit chaque producteur à trouver son propre marché en vente directe
- la difficulté à trouver les bonnes solutions techniques et les bonnes variétés adaptées à son *écosystème*, ce qui constitue un parcours individuel source d'échecs dégradant

éventuellement la viabilité de l'exploitation.

Propositions d'action pour faciliter l'installation et la pérennisation des exploitations

Les actions proposées dans les autres fiches apportent des solutions pour les deux derniers points. Pour faciliter l'installation et la pérennisation des exploitations, il serait utile qu'une reconnaissance officielle au niveau de la profession agricole soit faite pour la production issue des pratiques agricoles traditionnelles. Pour cela il sera évidemment utile qu'un regroupement de producteurs autour d'une charte ou un label soit fait (fiche 6).

Il s'agit en particulier de faire reconnaître la production issue des pratiques agricoles traditionnelles comme une production agroécologique pouvant bénéficier des aides prévues dans le cadre du Programme de Développement Rural de Martinique :

- Mesure Agri Environnementale « système » pour les agriculteurs respectant un cahier des charges de type « *agroécologie* ou *agriculture intégrée* locale »
- Aide forfaitaire pour tout agriculteur s'installant ou se développant en « agriculture traditionnelle » (sur le modèle de l'AB)
- Faire reconnaître une surface minimum d'installation spécifique à ce système de production qui pourrait être d'1 hectare
- Aide spécifique pour l'adhésion à un label ou charte

Les actions de la fiche 2 permettant d'accéder aux aides à la commercialisation, transformation, conditionnement dans le cadre d'une production agricole organisée du *POSEI* permettront également d'améliorer la viabilité des exploitations.

Rappelons que favoriser l'accès et le maintien d'un nombre plus important de producteurs conduit de fait à un engorgement des marchés en vente directe sur lesquels les producteurs actuels sont positionnés. Aussi, s'il n'est pas trouvé de solutions pour augmenter les débouchés des produits, la tendance naturelle des producteurs déjà installés ne sera pas à l'ouverture à de nouveaux installés, ni à la solidarité entre producteurs, mais au contraire, de se méfier des initiatives collectives pouvant mettre en péril les acquis individuels.

En outre, dans la mesure où pourraient se mettre en place des actions de recherche-développement-formation (fiche 4) ainsi que des actions de multiplication de matériaux végétaux (fiche 5), c'est-à-dire si l'on est bien dans une dynamique de développement collectif (fiche 6), il sera intéressant pour aider à l'installation des jeunes de :

- Mettre en place un système de parrainage des jeunes par des plus anciens déjà installés dans le même système de production,
- Aider les plus jeunes à trouver les variétés les plus adaptées à leur *écosystème* auprès du réseau de préservation et de multiplication des espèces vivrières traditionnelles,
- Faire bénéficier aux nouveaux installés (ou plus anciens en conversion) les résultats des actions de recherche-développement.

Un soutien pour mettre en œuvre les actions

Ces actions pourront être mises en œuvre dès lors qu'un groupement (ou association) de producteurs sera à même de promouvoir les pratiques traditionnelles (fiche 6) et mettre en œuvre d'autres actions (fiches 2, 4, 5). Il sera alors plus aisé de mettre en œuvre les dispositions favorables à l'installation de jeunes voulant produire selon les pratiques traditionnelles. En l'attente, la Chambre d'Agriculture et son service développement peuvent œuvrer à la reconnaissance des pratiques traditionnelles auprès de la commission d'orientation agricole qui préside à l'attribution des aides à l'installation.

Fiche 4 : Développer les savoirs et améliorer les pratiques

Enjeu

Au-delà des besoins de formation communs à tous les exploitants agricoles notamment en gestion, les systèmes de production issus des pratiques traditionnelles nécessitent des compétences techniques avancées en production et *lutte* intégrée, d'autant plus que les pratiques culturales bien qu'inspirées des pratiques héritées des anciens, sont en fait fortement renouvelées, sujettes à réinterprétation.

En pratique chaque producteur est conduit à « inventer » son système de production sans avoir recours à des « recettes » héritées de ses parents, enseignées à l'école ou fournies par les fournisseurs des intrants comme c'est le cas pour l'agriculture conventionnelle.

Les échanges de savoir entre les agriculteurs ne sont pas organisés, et restent dans le domaine informel avec une déperdition certaine d'énergie et de savoirs, ainsi qu'une circulation / transmission limitée des savoirs.

Proposition d'action pour développer les savoirs et améliorer les pratiques

Pour développer les savoirs techniques spécifiques sur les pratiques traditionnelles, qui rappelons-le ne sont pas définies mais sont encore en création dans le cadre d'une production vivrière professionnelle, il s'agit avant tout d'organiser la mutualisation des expériences, des pratiques. On peut parler de capitalisation des savoirs.

Cet échange peut, même doit se concevoir dans une logique de recherche-développement. Les producteurs rencontrés sont d'ailleurs tous dans une logique d'expérimentation permanente. La capitalisation collective donc s'inscrit également dans cette logique d'expérimentation, de façon à améliorer les pratiques et les transmettre.

Les thématiques sont multiples, allant de la gestion de la matière organique à la *lutte* phytosanitaire intégrée en passant par les différentes techniques culturales des différentes espèces et des associations entre les espèces.

Le travail mené avec la FREDON en particulier sur les techniques de *luttés* intégrées s'inscrit dans cette dynamique de recherche-développement-formation.

Une piste de recherche-développement a été identifiée concernant la recherche de matériel performant permettant de travailler le sol de manière similaire à un travail manuel, dans le but de préserver la structure du sol.

Le volet formation (ou transmission des savoirs) peut être mis en place notamment dans le cadre du soutien à l'installation (fiche 4), pour constituer le triptyque « Recherche-Développement-Formation » qui est le cœur du développement agricole.

Un soutien pour mettre en œuvre les actions

Un animateur, technicien conseiller agricole, doit être mobilisé pour préparer les opérations, obtenir les financements, mobiliser les producteurs concernés et les partenaires (FREDON, IT2 en particulier). Cette mission d'animation technique peut être assurée par un technicien embauché par le groupement (ou association) de producteur qui pourrait éventuellement bénéficier un financement pour ce faire (ODEADAOM). La mission pourrait aussi être intégrée dans une action de recherche-développement proposée dans le cadre des appels à projet du CASDAR, la mission d'animation pouvant être assurée par un technicien de la Chambre d'agriculture.

Fiche 5 : Préserver et améliorer le matériel végétal

Enjeu

En matière de Recherche et Développement, outre l'intérêt de mieux connaître les pratiques en vigueur dans les différents terroirs, la question de l'acclimatation de variétés et *cultivars* pour les développer en Martinique a été souligné.

Les producteurs ont le plus souvent des collections variétales qui leur sont propres.

Proposition d'action pour organiser la préservation et la caractérisation du matériel végétal

Un premier travail collectif pourrait être d'organiser le travail de préservation des ressources génétiques dans les exploitations qui s'inscrivent alors dans un réseau organisé de préservation des ressources génétiques. Il s'agirait, pour aller plus loin, de mener un travail systématique de caractérisation agronomique des variétés détenues par les producteurs.

L'état sanitaire des collections détenues par les différents producteurs au sein du réseau peut également être contrôlé, de façon à éviter la multiplication de matériel végétal malade (viroses, nématodes...).

Ce même travail de caractérisation des variétés déjà cultivées, peut être également envisagé pour des variétés nouvelles qu'il s'agit alors d'acclimater, de tester aux différents terroirs de Martinique, afin éventuellement de les multiplier auprès de producteurs prêts à les adopter.

Un soutien pour mettre en œuvre les actions

Il n'est pas nécessaire de s'appuyer sur un centre de ressources génétique qui n'existe d'ailleurs pas dans les Antilles, mais la préservation et la caractérisation de matériel végétal nécessitent une méthodologie rigoureuse pour ne pas dire scientifique. Il n'est pas nécessaire de regrouper sur un même site, le matériel végétal (les collections) qui peut rester la propriété des producteurs (collectionneurs) qui en assurent la préservation. Le travail de caractérisation qui doit faire l'objet d'un protocole est alors mise en œuvre par les producteurs collectionneurs sous la supervision de l'animateur technicien. Pour mettre en place le programme de préservation et de caractérisation, la méthode, les protocoles et les outils de suivi, il est nécessaire de recourir à une prestation d'un consultant expert en ressources génétiques.

Fiche 6 : Faire reconnaître et soutenir la production traditionnelle vivrière

Enjeu

Que cela soit pour éventuellement élaborer un label commercial, pour mener des actions de recherche-développement-formation, ou encore préserver et améliorer les ressources en matériel végétal, la clé pour initier les différentes actions, pour créer la dynamique de développement de cette agriculture certes issues des pratiques traditionnelles mais également en devenir et porteuse d'avenir, est de regrouper en nombre les producteurs susceptible de se reconnaître comme ayant des pratiques proches pour ne pas dire analogues.

Proposition d'action pour favoriser le regroupement

On peut imaginer la création d'une association voir un *GIEE* (groupement d'intérêt économique environnemental) pour rassembler et plus facilement défendre les intérêts des producteurs en

agriculture issue des pratiques traditionnelles.

Le cahier des charges (voir ci-dessus l'axe 1), même s'il n'y a pas de label commercial à la clé, peut devenir le dénominateur commun permettant de réunir les producteurs, comme une charte, la définition emblématique de l'agriculture vivrière issue des pratiques traditionnelles. Il doit pouvoir être reconnu comme répondant aux critères de l'*agroécologie*, telle que définie dans la loi d'avenir. Il sera alors possible pour les adhérents d'obtenir ainsi une reconnaissance auprès des services de l'Etat et de la Région, ouvrant l'accès des aides tant pour la production, la commercialisation mais aussi l'animation, la recherche-développement ou la formation.

Un soutien pour mettre en œuvre les actions

Cette action n'est pas un préalable aux actions proposées dans les autres fiches mais la création d'un groupement (ou association) permettra d'en accélérer leur mise en œuvre. Pour mettre en place un tel groupement, un travail d'animation est nécessaire jusqu'à ce que la structure puisse financer par elle-même un technicien. Ce travail initial d'animation pourrait être assuré par un technicien de la Chambre d'agriculture. Et il est certainement à envisager que cette mission dure quelques temps car les producteurs qui peuvent se regrouper sont des petits producteurs qui ne peuvent pas aisément mobiliser un financement suffisant. Il y a sans doute une taille critique à atteindre en nombre de producteurs, sachant que le nombre de producteurs concerné est estimé à environ 300. L'objectif de rassembler 50 producteurs est sans doute raisonnable tout en étant ambitieux.

La mise en œuvre d'actions bénéficiant d'un cofinancement (PDR, ODEADOM, Conseil régional) permettra de financer du temps passé par le technicien. Il est également envisageable d'avoir un technicien animateur à temps partiel, si l'opportunité se présente.

Annexe 12 : Un exemple de cahier des charges de l'Agriculture Traditionnelle

Le cahier des charges qui est exposé ici n'est qu'un exemple de cahier des charges possible pour la reconnaissance de l'agriculture traditionnelle.

Un tel cahier des charges doit faire l'objet d'une appropriation et validation collective par les producteurs porteurs soit du label, soit de la charte.

1 – Définition de l'agriculture traditionnelle

Préconisations/Prescriptions : L'agriculture traditionnelle en Martinique est un système de production de diversification (hors canne et banane export), de polyculture ou de polyculture-élevage majoritairement vivrière, à destination d'une économie locale.

Certaines caractéristiques sont véritablement constitutives de l'agriculture traditionnelle : les rotations, les jachères, les associations de cultures, l'utilisation d'amendement organique, l'utilisation limitée de produits chimiques, la lutte phytosanitaire intégrée, le désherbage manuel ou mécanique, l'ancrage à la terre, la prise en compte de la lune, le choix des espèces/variétés et cultivars, la passion pour le métier d'agriculteur, la restriction sur les intrants et la mécanisation limitée et raisonnée. Le travail manuel reste actuellement, en l'absence d'outils mécanisés adaptés notamment, particulièrement important (et singulièrement pour planter, sarcler et récolter). Les ateliers d'élevage font partie intégrante de l'agriculture traditionnelle. Les productions culturelles sont très diversifiées avec un système de rotation et des associations de cultures fréquentes. Certaines productions sont en partie autoconsommées et la production de tubercules est une culture vivrière très fréquente. Les besoins en amendement importants sont comblés par la pratique de la jachère pâturée ou le recours à du fumier organique importé sur l'exploitation.

D'autres caractéristiques ne sont pas jugées structurantes mais sont des caractéristiques sur lesquelles l'agriculture traditionnelle affiche des points communs d'un système à l'autre : surface minimum d'un hectare pour être viable en mono-activité mais sans limite maximale, difficile accès à la terre, commercialisation favorisant le circuit court, capacité à saisir les opportunités. Le besoin en main d'œuvre est important par nature mais très limité dans les faits (de par la taille des exploitations, les moyens financiers et les pratiques culturelles ancestrales), le « Koudmen » organisé est parfois mis en place. Les investissements effectués sur l'exploitation (bâtiment, mécanisation,... autres) restent très faibles voire inexistantes.

L'exploitant n'est pas nécessairement issu du milieu agricole mais les pratiques sont tout de même souvent héritées de l'environnement proche, issues de l'agriculture de diversification ou du jardin créole. L'agriculture traditionnelle est présente sur l'ensemble de la Martinique même si des communes ou des microrégions agricoles sont plus concernées que d'autres (autour de Sainte-Marie, Gros-Morne et Lorrain dans le nord atlantique ainsi que le triangle constitué par les communes de Ducos, Vauclin, Saint-Esprit et Rivière-Pilote dans le sud mais également et à moindre échelle Morne-Vert et Fonds-Saint-Denis dans le nord-Caraïbe).

L'agriculture dite traditionnelle est finalement une création récente, la génération précédente étant celle des jardins créoles. Elle reste relativement fragile, relativement peu prise en compte dans les différentes instances et avec des moyens financiers limités. Cette agriculture rencontre des facteurs limitants en termes de foncier (accès et accessibilité), de pollution des sols martiniquais, éventuellement de main d'œuvre et de commercialisation.

2 – Le producteur et les préalables à L'obtention du label

Préconisations/Prescriptions : Le producteur doit avoir une activité déclarée et être inscrit à l'AMEXA. Il peut être en exploitation individuelle ou sous forme de société. *Les activités complémentaires sont encouragées mais pas nécessaires.* Il n'est pas demandé de formation particulière. Le producteur peut être en phase de démarrage d'activité ou de conversion. Le cahier des charges de l'agriculture traditionnelle doit être respecté sur l'ensemble de l'exploitation (*exception à définir dans le cas d'exploitations clairement dichotomiques*). Tout mode de maîtrise foncière est autorisé (pleine propriété, faire-valoir direct, colonat, occupation gratuite, en indivision). Le sol doit être exempt de chlordécone (*Il peut éventuellement être toléré qu'un tiers maximum de la SAU soit faiblement contaminé et dédié à des cultures du type arbres fruitiers ou encore bananes créoles*).

Le producteur doit avoir une activité déclarée et être inscrit à l'AMEXA. Il peut être en exploitation individuelle ou sous forme de société. Les activités complémentaires en lien avec les productions agricoles sont appréciées, d'autant plus qu'elles permettent une valorisation locale de la matière première. Les activités écotouristiques en lien direct avec la production agricole peuvent également faire l'objet d'une inscription dans ce système de production.

Les pratiques pouvant être héritées des parents ou de l'entourage, il n'est pas demandé de formation particulière pour être reconnu exploitant en agriculture traditionnelle. La capacité du producteur à définir et justifier son expérience ne sera donc pas recherchée.

Le koudmen organisé entre agriculteurs est une spécificité de l'agriculture traditionnelle sans qu'il ne s'agisse d'un caractère obligatoire. Le recours à de la main d'œuvre salariée n'est pas typique de l'agriculture traditionnelle, essentiellement du fait du coût que cela engendre mais cela n'est pas pour autant un critère du présent cahier des charges.

Le producteur peut être en phase de démarrage d'activité ou de conversion. Le cahier des charges de l'agriculture traditionnelle doit être respecté sur l'ensemble de l'exploitation. Il ne peut en effet s'agir pour l'exploitant d'être en agriculture traditionnelle uniquement sur une partie de son exploitation. Il s'agit en effet d'une démarche globale. *Ce critère peut faire l'objet d'exceptions à définir, notamment dans le cadre d'une conversion ou d'une exploitation clairement dichotomique.*

Le foncier d'une exploitation en agriculture traditionnelle peut résulter de l'héritage d'un jardin créole ou d'une exploitation agricole de plus grande taille qui pouvait éventuellement être cultivée auparavant en canne à sucre. Il peut également s'agir de la location de terres ou d'une mise à disposition gratuite, sans pour autant que cela soit un critère à caractère obligatoire.

La taille minimum pour qu'une exploitation en mono-activité soit viable est estimée à un hectare. La reconnaissance du caractère agriculture traditionnelle ne pourra donc pas être possible en dessous de cette superficie cultivée, en cas de mono-activité.

L'exploitation en agriculture traditionnelle peut connaître des problèmes d'enclavement important. La valorisation des parcelles difficiles d'accès ou encore des parcelles dont la topographie est accidentée est une spécificité de l'agriculture traditionnelle intéressante sans pour autant qu'elle ne constitue un critère du cahier des charges. Ces exploitations peuvent faire l'objet d'une reconnaissance et bénéficier d'aides complémentaires.

La nature des sols est hétérogène d'une exploitation à l'autre et sur une même exploitation, d'une parcelle à l'autre. L'agriculteur adapte l'assolement à la nature de son sol. Le sol doit être exempt de chlordécone pour qu'une production en agriculture traditionnelle soit possible. *Il peut éventuellement être toléré qu'une part (un tiers maximum) de la SAU soit faiblement contaminée et dédiée à des cultures du type arbres fruitiers ou encore bananes créoles.*

3 – Mode d'organisation

3.1 - Systèmes de production

Préconisations/Prescriptions : Le producteur peut choisir d'organiser son exploitation autour d'une ou plusieurs cultures de son choix en dehors des cultures de banane pour l'export, de canne à sucre et de maraîchage sous serre. Le choix de prioriser certaines cultures ne remet pas en question l'obligation de diversification (cf. 4.1). En cas de système organisé autour de la production d'arbres fruitiers, les exigences en termes d'association de cultures et amendement sont d'autant plus fortes (cf. 4.1). Différents systèmes de production peuvent éventuellement se retrouver sur le foncier d'un même exploitant agricole.

Les cultures que l'on retrouve dans les exploitations traditionnelles sont particulièrement diversifiées d'une exploitation à l'autre et au sein même d'une exploitation. La culture des tubercules reste prépondérante et relativement structurante. L'exploitation traditionnelle type est concernée par la culture de tubercules avec rotation de jachère pâturée. La dachine peut être cultivée en monoculture sur une partie de l'exploitation ou associée au maraîchage ; la culture de l'igname ou du manioc peut être associée à des plantes de couverture ou du maraîchage. Les tubercules et les cultures maraîchères peuvent être cultivés au travers d'un système de rang en association et beaucoup de rotation, sans que la jachère pâturée soit alors pratiquée.

Des exploitations de vergers, en agroforesterie, associant la culture de maraîchage, de tubercules ou de fleurs peuvent être concernées par l'agriculture traditionnelle. La jachère n'est pas toujours pratiquée mais elle est alors compensée par une forte rotation et association de cultures (maraîchage avec ou sans tubercules). Le verger ou plutôt les arbres fruitiers peuvent également être disséminés à travers l'exploitation ou le long des parcelles. Ainsi, les fruitiers, quand ils ne structurent pas le système de production, restent très fréquemment présents sur l'exploitation de manière éparse ou en bordure de parcelle.

Les cultures maraîchères sont également très variées et il n'est pas rare de retrouver des espèces dites européennes dans les systèmes de cultures. Le maraîchage peut être pratiqué sur une succession de sillons/micro-parcelles en monoculture.

Une partie de l'exploitation peut éventuellement être valorisée par la culture d'ignames sous-bois ou la cueillette de plantes médicinales sous-bois et donc sur des terres hors SAU. En revanche, les systèmes de cultures sous serre sont exclus de l'agriculture traditionnelle.

Il n'y a pas nécessairement de distinction claire, pour les cultures, entre la partie réservée à l'autoconsommation et la partie destinée à la vente. Même les ateliers de plantes médicinales et aromatiques de petite taille ou de fruits particuliers peuvent faire l'objet de commercialisation.

3.2 - Semences

Préconisations/Prescriptions : Le choix des espèces et variétés est laissé libre à l'agriculteur (dans le respect du 3.1). La production des semences sur l'exploitation est tout de même à privilégier dans un souci global de maintien de la biodiversité. Aucun caractère endémique n'est imposé sur le choix des cultivars et la constante introduction de diversité est appréciable.

Les cultures que l'on retrouve sur les exploitations sont particulièrement diversifiées. La liste suivante n'est pas exhaustive et d'autres cultures peuvent très bien être intégrées à des systèmes en agriculture traditionnelle, des cultures dites « européennes » y compris :

- Tubercules : igname, dachine, manioc, patate douce, chou dur/chou caraïbe, chou mol, topinambour, baliri, maranta, pomme de terre
- Produits maraîchers : piment, laitue, chou chinois, oignon pays/cive, tomate, navet, chou pommé, concombre, haricot rouge/vert, pois, betterave, cristophine, maïs, giraumon,

aubergine, gombo, ananas, pastèque, carotte, céleri, poivron, radis, radis noir, arachide, amarante/épinard, courgette, ail, fraise

- banane créole, canne
- Fleurs : alpinia, balisier, héliconia, rose de porcelaine, orchidées
- Plantes aromatiques, médicinales et protectrices : persil, basilic, thym, romarin, origan, véronique, verveine, patchouli, ortosiphon, souci, mélisse, coriandre, menthe, citronnelle, herbe amère
- Arboriculture/fruitier/arbre à épice : cerise pays, cédrat, mandarine, orange, avocat, pomme d'eau, mangue, sapotille, tamarin, abricot pays, corossol, néflier, châtaigne pays, citron, papaye, prune de Cythère, fruit à pain, goyave, icaquier, kumquat, grenade, pamplemousse, pomme cannelle, cachiman, caïmite, atemoya, ramboutan, surette, noix d'arec, thym bois, cola, cajou, muscade, café, cacao, cannelle, bois bandé, bois d'inde, roucou, coco, arbre à cornichons, aki, neem, calebassier
- maracuja, pomme liane, vanille, curcuma, gingembre, groseille pays, poivre

Les semences sont de préférence des semences biologiques et non traitées chimiquement après récolte sans pour autant que cela soit un caractère discriminant. Il n'est d'ailleurs pas demandé de justificatif sur ce point. Les semences ont des origines diverses. De nombreuses variétés sont cultivées depuis plusieurs générations. Par ailleurs les agriculteurs en agriculture traditionnelle montrent fréquemment un fort intérêt pour la diversité des cultivars et mêmes des espèces produites, ils peuvent ainsi cultiver des plantes récupérées de diverses manières sans qu'il n'y ait le moindre caractère endémique.

Les plantes à racines et tubercules sont multipliées d'une année sur l'autre et l'agriculteur peut ainsi conserver ses propres semences. Dans le cas des productions maraîchères, il est possible de s'approvisionner en plants ou de produire ses propres plants en pépinière (*la culture sous serre pour la partie pépinière est alors acceptée dans le cadre de l'agriculture traditionnelle*).

Pour les fruitiers, il peut s'agir de variétés « endémiques » sur l'exploitation ou présentes depuis plusieurs décennies mais l'agriculteur peut également avoir recours à l'achat de graines ou de plants ou encore pratiquer des greffes à partir de variétés présentes sur d'autres exploitations.

4 - Pratiques et techniques de production

4.1 – Les associations de culture

Préconisations/Prescriptions : Les associations de culture relèvent d'un caractère obligatoire mais la forme et le choix des cultures à associer reste libre. La monoculture est proscrite, sauf si elle est associée à de la jachère paquée.

Les associations de cultures sont nécessaires en agriculture traditionnelle et prennent différentes formes : association au sein de la même parcelle, juxtaposition de micro-parcelles de quelques mètres carrés ou encore système de bandes. Il peut s'agir d'associations de deux ou trois espèces et des associations d'une multitude d'espèces de plantes sur une même parcelle. Sur une même exploitation peuvent se retrouver des associations sous la forme de juxtaposition de micro-parcelles (par exemple en maraîchage) et des parcelles avec association rapprochée (tubercule/maraîchage).

Une typologie d'association de cultures dans les systèmes traditionnels serait difficile à définir hormis l'association igname/dachine avec une ou deux espèces maraîchères associées que l'on retrouve dans les systèmes traditionnels structurés autour de l'igname ; les associations possibles restent très variées. Différents types d'associations peuvent exister : verger/fleur, verger/maraîchage, verger/tubercule, tubercule/tubercule, tubercule/maraîchage, maraîchage/maraîchage, verger/maraîchage/tubercule.

L'association tubercule/tubercule peut être concernée par la production de dachine entre les rangs d'igname (également appelés les « distances »), l'igname constituant la culture structurante. L'association igname/chou dur peut permettre d'apporter un certain ombrage appréciable pour la culture du chou dur. La présence de quelques plants de culture maraîchère (par exemple, giraumon) n'est pas exclue et l'on se rapproche ainsi d'une parcelle du type tubercule/tubercule/maraîchage.

Dans l'association tubercule/maraîchage on retrouve des cucurbitacées, des solanacées, des fabacées ou encore des chénopodes. Le nombre d'espèces maraîchères est alors souvent limité à une ou deux, mais peut différer d'une petite parcelle à l'autre. A titre d'exemple, on peut trouver des associations patate douce/chou ou encore dachine/haricot. Le cycle de culture de l'igname étant plus long que la plupart des cultures maraîchères, il est également possible pour le producteur de modifier les cultures associées à l'igname au sein d'un même cycle (concombre puis navet puis carotte par exemple). Les giraumons associés à la culture de l'igname peuvent être cultivés en culture dérobée et en décalé dans le temps. L'association igname/haricot peut permettre de maximiser l'utilisation des tuteurs. La dachine peut être cultivée en monoculture ou associée à une diversité de plantes maraîchères (de couverture ou non) et même de bananier. La culture d'une cucurbitacée en inter-rang permet de couvrir le sol pendant la croissance de la dachine.

L'association verger/tubercule/maraîchage rencontrée concerne une grande diversité de fruitiers associés à la culture du manioc et de plantes de couverture du type cucurbitacée. L'association verger/canne est également possible. Les fruitiers sont également associés aux cultures en bord de parcelle lorsqu'il ne s'agit pas de verger. Dans le cas des véritables vergers, le choix peut porter, soit sur une large diversité d'espèces, soit sur une spécialisation de deux ou trois espèces.

Les associations maraîchage/maraîchage peuvent concerner une multitude d'espèces différentes de plantes ou au contraire être composées d'un nombre très restreint d'espèces que l'agriculteur cherche à produire en quantité importante. Ces associations sont composées de plantes de familles différentes (pour la complémentarité des besoins notamment).

La banane créole est associée à des cultures aussi diverses que le chou pommé, l'aubergine, le piment ou encore la papaye.

L'élevage peut également être associé à certaines cultures qui peuvent éventuellement constituer un fourrage d'appoint mais il est le plus souvent un élément essentiel de la gestion intégrée de la matière organique, en permettant de pâturer les parties en jachère et de produire du fumier, éventuellement grâce à une litière composée de produits végétaux apportés de l'extérieur (bagasse de canne, branchage...).

L'ensemble de ces associations permet de lutter de manière intégrée contre certaines maladies. L'intérêt porte également sur l'enrichissement du sol par l'amendement que constituent les espèces qui viennent en association à la culture principale. Il s'agit également pour l'agriculteur de maximiser la rentabilité du foncier disponible par l'association de cultures à cycles différents. Les arbres peuvent apporter aux cultures associées ombrage et amendement. La patate douce, le giraumon et les autres espèces de cucurbitacées peuvent être associés à d'autres cultures pour lutter contre l'enherbement, que ce soit l'enherbement autour de la culture de tubercules, de bananes créoles, voire d'arbres fruitiers. Certains agriculteurs pourront préférer aussi cultiver ces plantes très couvrantes en monoculture sur de toutes petites parcelles du fait de leur caractéristique envahissante.

4.2 – Rotation et jachère

Préconisations/Prescriptions : Les rotations de culture et l'intégration d'une phase de jachère sont obligatoires sur l'ensemble des surfaces exploitées. La durée, la fréquence et la présence ou non d'animaux sur les terres en jachère restent à l'appréciation de l'agriculteur. Des dérogations sont possibles dans des cas spécifiques (surface en verger, forte motivation de l'agriculteur de privilégier un amendement extérieur à une période de jachère), cas pour lesquels la gestion de l'amendement devra faire l'objet d'une attention d'autant plus importante (cf. 4.4). Une culture peut être conduite deux ans maximum sur une même parcelle (hors arbres fruitiers, bananes, fleurs et espèces pluriannuelles néanmoins cultivés en association).

La rotation concerne l'ensemble de l'exploitation. Une phase de jachère est nécessairement pratiquée et permet à la fois d'enrichir le sol et de limiter les problèmes phytosanitaires. La durée n'est pas définie : de deux années de culture pour une de jachère à une année de culture pour quatre de jachère. Mise à part la jachère, lorsqu'une parcelle est cultivée successivement, il s'agit la plupart du temps pour le producteur d'effectuer une rotation sur l'assolement.

Dans de rares cas où le foncier serait insuffisant à la pratique de la jachère, une dérogation porte sur les exploitations où la rotation très importante et l'apport d'amendement extérieur fournissent la matière organique nécessaire. De la même manière, la rotation et donc l'introduction d'une phase de jachère sont largement limitées concernant la culture d'arbres fruitiers bien qu'il pourrait être envisagé d'effectuer une rotation élevage et cultures associées sous les arbres fruitiers. Cela peut être compensé par un apport très important d'amendement extérieur et une association de cultures. Il s'agit de juger au cas par cas si ces exploitations peuvent être qualifiées d'agriculture traditionnelle au vu du respect des autres critères du présent cahier des charges, et tout particulièrement la gestion intégrée de la matière organique donnant au sol un taux humique élevé.

La rotation des parcelles en jachère est fortement tributaire de la saison puisque les agriculteurs en zone trop pluvieuse vont parfois stopper la production maraîchère en saison des pluies et ceux en zone plus sèche au contraire vont suspendre la production maraîchère pendant le carême. Les parcelles sont alors la plupart du temps passées en jachère.

La monoculture est interdite. Par conséquent, une culture peut être conduite deux ans maximum sur une même parcelle (hors arbres fruitiers, bananes, fleurs, espèces pluriannuelles néanmoins cultivés en association).

4.3 - Techniques culturales et mécanisation

Préconisations/Prescriptions : Le choix des techniques de culture est laissé à l'appréciation de l'agriculteur. En cas de labour mécanisé, celui-ci devra être effectué uniquement de manière superficielle de façon à maintenir un certain équilibre du sol.

Selon que l'on soit sur des exploitations mécanisées ou non, après la jachère, la terre peut être labourée et travaillée en superficie à l'aide d'une herse avant la mise en culture. La création de sillons peut également être mécanisée.

Les ignames sont cultivées en billon, des fosses de profondeur variable (de 50 cm à 1 m) sont creusées, de l'herbe avec de la terre est mise au fond, il s'agit d'ameublir la terre. *Une tolérance est accordée aux producteurs qui choisissent d'utiliser des engrais lors de cette étape sans pour autant que cela ne soit recommandé.*

Certaines ignames ont besoin d'un sol plus dur, donc moins travaillé, exemple de la cousse-couche. L'espacement est de plus ou moins un mètre entre chaque fosse.

Un buttage est effectué par la suite. Les ignames sont tuteurées sur des bambous la plupart du

temps.

Les dachines sont cultivées sur billon ou sillon avec « rajout » de terre par la suite ; le travail de sarclage est souvent manuel mais les sillons peuvent éventuellement être conçus de manière mécanisée. Les trous sont régulièrement creusés à l'aide d'un piquet. Il est possible de planter sur les sillons et de réutiliser la terre des billons pour recouvrir le trou par la suite ou de planter sur les billons ou encore de planter « à plat ». Un amendement peut être apporté au fond des trous (de type fumier ou engrais) ou à côté. Les dachines sont espacées de 70 cm minimum en règle générale sans pour autant que cela ne soit obligatoire. Par la suite, de la terre est rajoutée dans les trous lors du buttage qui peut être effectué avec prise en compte de la lune. La phase de sarclage au bout d'environ quatre mois est facultative.

Les cultures maraîchères peuvent être cultivées sur des sillons ou sur des petits carrés sur lesquels la terre peut éventuellement être préalablement retournée. Lorsque la culture maraîchère devient plus structurante, le recours à l'irrigation peut devenir nécessaire pour se détacher des contraintes de saisonnalité. Certaines plantes sont bouturées directement d'une parcelle à une autre. Il arrive que certaines espèces soient semées de manière assez aléatoire, voire même des cultures en place issues de plants qui se ressèment seuls d'une année sur l'autre. Il est envisageable en agriculture traditionnelle de pratiquer uniquement la culture dérobée et sans désherbage.

Les soins apportés aux arbres fruitiers sont souvent limités en dehors de la mise en culture et de l'élagage occasionnel. Ils bénéficient d'un amendement plus important au démarrage. Cependant, les soins sont plus fréquents (taille plus systématique notamment) lorsque la culture des arbres fruitiers devient une culture structurante pour l'exploitation.

Les sillons sont structurés perpendiculairement à la pente pour limiter le lessivage mais ils peuvent être parallèles pour, au contraire, faciliter l'écoulement de l'eau notamment dans la partie Nord de la Martinique. La technique du paillage peut être pratiquée en agriculture traditionnelle et les agriculteurs sont encouragés à y avoir recours.

4.4 - Amendement et fertilisation des sols

Préconisations/Prescriptions : Un plan de gestion de l'amendement organique qui vise à l'obtention d'un taux d'humus important et qui implique de limiter au maximum l'utilisation des engrais chimiques est mis en place (à définir au sein du Comité de labellisation, Cf. 6.)

Les terres en Martinique, quelle que soit leur localisation, sont, du fait notamment du climat tropical, souvent lessivées et nécessitent dans tous les cas un amendement organique pour l'apport de minéraux essentiels mais également pour la structuration du sol.

Il est nécessaire de mettre en place un plan de gestion de l'amendement organique qui vise à l'obtention d'un taux d'humus important et qui implique de limiter au maximum l'utilisation des engrais chimiques.

Certains agriculteurs estiment que les terres au nord sont encore plus pauvres et qu'elles nécessitent un amendement d'autant plus important, notamment en fumier. Par ailleurs, la culture de vergers exige un apport organique extérieur d'autant plus important que la jachère pâturée est limitée.

La production en agriculture traditionnelle nécessite le recours à des pratiques de travail du sol et des pratiques culturales qui préservent ou accroissent la matière organique du sol, améliorent sa stabilité et sa biodiversité, et empêchent son tassement et son érosion.

La fertilité et l'activité biologique du sol sont préservées et augmentées par la rotation et par l'épandage de matières organiques, de préférence compostées.

La source principale d'amendement est liée à la phase de jachère sur laquelle de la biomasse se reconstitue avant d'être intégrée au sol et sur laquelle, la plupart du temps, pâture du bétail qui

apporte de la matière organique par déjection. Lorsque l'élevage n'est pas en plein champ sur l'exploitation, du fumier est réutilisé également en amendement. Enfin, du fumier peut être importé sur l'exploitation pour compléter cet amendement « intégré » ou dans les cas où l'activité d'élevage n'est pas suffisante et toujours dans une optique d'enrichissement du sol.

Le fumier est souvent mélangé à de l'herbe lorsqu'il est utilisé dans les fosses ou en superficie. Il pourrait également être mélangé à de l'algue de mer à condition que son innocuité ait préalablement été vérifiée et que le dosage ait fait l'objet de préconisations précises.

L'herbe coupée lors du désherbage mécanique permet d'enrichir le sol directement ou après compostage. La présence de haies permet de faciliter l'amendement du sol sans qu'il n'y ait d'actions de compostage ou de ramassage à effectuer en particulier ou après broyage. La pratique du paillage à partir de végétaux de l'exploitation peut permettre également d'amender le sol et d'améliorer sa structuration.

Le fait de planter en rotation des légumineuses est également un moyen appréciable d'enrichir le sol en nitrate.

Les engrais chimiques peuvent être utilisés dans de faibles quantités dans des systèmes particulièrement intégrés par ailleurs.

4.5- Gestion de l'enherbement

Préconisations/Prescriptions : Pour lutter contre l'enherbement, l'utilisation d'herbicide chimique est proscrite et seuls les procédés mécaniques de culture, le paillage et l'utilisation de plantes de couverture sont possibles.

L'enherbement particulièrement rapide en zone tropicale nécessite la mise en place d'actions pour le limiter en amont ou pour arracher l'herbe en aval, sauf dans les cas où l'agriculteur ne considère pas l'enherbement comme un problème et où le désherbage est loin d'être systématique.

Pour lutter contre l'envahissement des mauvaises herbes, seuls les moyens suivants sont utilisables : rotation et association, procédés mécaniques de culture (binage, buttage, hersage, travail du sol), ou encore paillage ou utilisations de plantes de couverture (cucurbitacée notamment).

L'utilisation d'une débrousailluse essentiellement dans les allées peut être intéressante pour les agriculteurs.

Sur les parcelles cultivées, un sarclage manuel avec l'utilisation de différents outils de type houe ou coutelas est pratiqué. Enfin, le désherbage systématique, même mécanique ou manuel, n'est pas une obligation sur l'exploitation.

La jachère pâturée est également, en amont, un moyen de limiter l'enherbement dans les jachères.

L'utilisation d'herbicide chimique est totalement proscrite.

4.6 - Lutte phytosanitaire

Préconisations/Prescriptions : La prévention des dégâts causés par les ravageurs et les maladies repose principalement sur les associations et rotations des cultures, les techniques culturales et l'utilisation de produits naturels du type purin.

La prévention des dégâts causés par les ravageurs et les maladies repose principalement sur la protection des prédateurs naturels, le choix des espèces et des variétés, la rotation des cultures, les associations de cultures, les techniques culturales et les procédés thermiques.

Il s'agit de systématiser les pratiques de lutte biologique et de n'avoir recours à l'usage de pesticides qu'en cas d'extrême nécessité.

En revanche les préparations de type purin (ortie, prêle, consoude, piment, glicéridia, tabac, noix d'abricot, neem), la bouillie bordelaise, l'utilisation de produits à base d'algues ou d'huiles

essentielles sont autorisées.

En préventif, les tuteurs d'igname peuvent être changés tous les ans pour limiter les risques de contamination et l'introduction de plantes de types PAM qui permettent de lutter contre certains ravageurs est tout à fait possible.

La diversité des cultures en agriculture traditionnelle permet à l'agriculteur de supprimer, en cas d'infections, les plants atteints (tout ou partie) sans que les conséquences économiques ne soient particulièrement préjudiciables.

4.7- Activité d'élevage

Préconisations/Prescriptions : Bien que fortement recommandée dans le cadre de la gestion de l'amendement (cf. 4.4), la présence d'animaux sur l'exploitation ne relève pas d'un caractère obligatoire. Le plan de gestion de l'amendement organique devra toutefois préciser les solutions retenues pour pallier cet amendement particulièrement intégré.

L'élevage fait partie de l'agriculture traditionnelle, principalement pour l'apport de fumure naturelle ainsi que pour la maîtrise de l'enherbement. Bien que la présence de bovins sur l'exploitation soit la plus courante dans les jachères, les ovins et/ou caprins peuvent également être présents sur l'exploitation en enclos une partie du temps et une autre en pâturage pour le débroussaillage. Les porcs et la volaille sont des ateliers qui peuvent être complémentaires et participer à une agriculture intégrée sur l'ensemble de l'exploitation. L'élevage d'âne ou de cheval a une vocation à priori plutôt agrotouristique et est tout à fait complémentaire de l'activité de production agricole en agriculture traditionnelle (l'âne pouvant encore servir au transport des productions récoltées sur des parcelles particulièrement enclavées).

Des problèmes liés aux chiens errants peuvent limiter l'accès à l'activité d'élevage. Sur certaines exploitations le foncier de trop petite taille ne permet pas d'élever des bêtes et par ailleurs certains agriculteurs peuvent faire le choix de s'affranchir des contraintes liées à l'activité d'élevage. Ainsi, l'élevage ne peut être retenu comme étant obligatoire en agriculture traditionnelle bien qu'il s'agisse d'une activité conseillée. En revanche, dans ces cas, le recours à de la fumure naturelle en quantité plus importante est obligatoire et sera à juger au cas par cas selon les actions de l'agriculteur en lien avec la gestion de l'amendement et la fertilité du sol.

Les animaux sont nourris principalement au travers du pâturage ou avec des produits de l'exploitation de manière intégrée (fourrage ou autre).

Aucune contrainte ne pèse sur le choix des races élevées ni sur le mode de reproduction auquel l'agriculteur souhaite avoir recours (bien que les méthodes naturelles soient les plus répandues en agriculture traditionnelle).

4.8 - Pratiques biodynamiques

Préconisations/Prescriptions : Le fait de cultiver en respectant ou non le cycle lunaire pour l'itinéraire technique relève du choix personnel de l'agriculteur.

Le cycle lunaire est de manière quasiment systématique pris en compte par les agriculteurs. Certaines actions se font en lune montante/descendante ou croissante/décroissante. Les phases de la lune intéressantes varient selon l'espèce cultivée et parfois selon le soin apporté et cela est principalement le cas des tubercules. La complexité de l'élaboration d'un tel référentiel sur le sujet ne serait pas constructif puisque trop cloisonnant et de ce fait il n'est pas possible de retenir cet aspect comme caractéristique obligatoire du présent cahier des charges.

5 - Modes de commercialisation

Préconisations/Prescriptions : Tous les modes de commercialisation sont autorisés. Les producteurs en Agriculture Traditionnelle pourront tirer avantage à inscrire leur démarche dans le cadre du présent cahier des charges.

Différentes stratégies de commercialisation peuvent apparaître en agriculture traditionnelle. L'avantage principal dans le fait d'adhérer à un groupement de producteurs consiste à pouvoir bénéficier des aides POSEI. Cependant, cela n'est pas toujours sans contrainte pour les producteurs. La vente sur le marché (de gros ou non) et en circuit court (avec ou sans intermédiaire) ou encore la vente à la ferme sont également des pratiques de commercialisation qui peuvent exister. Les producteurs qui utilisent ces circuits pourront tirer avantage à inscrire leur démarche dans le cadre d'un cahier des charges spécifique à ce mode de commercialisation, s'il existe.

6 - Points de contrôle

Préconisations/Prescriptions : La labellisation d'un agriculteur en Agriculture Traditionnelle doit être validée par un comité technique porteur de la démarche globale de reconnaissance. Ce comité est constitué à minima de 60% d'agriculteurs.

La labellisation d'un agriculteur en agriculture traditionnelle doit être validée par un comité technique porteur de la démarche globale de reconnaissance. Ce comité est constitué à minima de 60% d'agriculteurs. L'exploitation, l'exploitant, les méthodes de productions y font l'objet d'une présentation. Un technicien peut éventuellement accompagner l'agriculteur dans cette démarche. Une visite de l'exploitation est organisée par au moins trois membres du comité pour contrôler les dires sur le terrain et donc contrôler le respect du cahier des charges. Par la suite, une visite annuelle est organisée, elle a pour objectif de vérifier que les éventuels changements sur l'exploitation ne remettent pas en cause la validité du label.

Lorsque l'exploitation change d'exploitant, qu'il soit propriétaire ou en fermage, le nouvel occupant, s'il souhaite être labellisé, doit également présenter son projet et que celui-ci soit validé par le comité de labellisation.

Enfin, lorsqu'un exploitant reconnu comme exploitant en agriculture traditionnelle modifie son foncier (changement de terre, agrandissement ou diminution de surface), la démarche, bien que simplifiée de fait, reste identique.